

GRAND CONSEIL

Commission des finances (COFIN)

JUIN 2019

**Rapport de majorité de la commission
chargée de contrôler les comptes de
l'Etat de Vaud**

Année 2018

8
COMPTES

Bureau

Président et rapporteur général	M. Alexandre Berthoud
Vice-présidents	M. Stéphane Montangero M. Jean-Marc Sordet

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Territoire et environnement (DTE)	M. Alberto Cherubini Mme Claire Richard, rapportrice
Formation, jeunesse et culture (DFJC)	M. Guy-Philippe Bolay M. Maurice Mischler, rapporteur
Institution et sécurité (DIS)	M. Nicolas Glauser, rapporteur M. Serge Melly
Santé et action sociale (DSAS)	Mme Anne Bachler Bech, rapportrice M. Gérard Mojon, rapporteur
Economie, innovation et sport (DEIS)	Mme Amélie Cherbuin M. Jean-Marc Sordet, rapporteur
Infrastructures et ressources humaines (DIRH)	M. Hadrien Buclin M. Georges Zünd, rapporteur
Finances et relations extérieures (DFIRE)	M. Stéphane Montangero M. Pierre-André Pernoud, rapporteur

Autres entités

Ordre judiciaire vaudois (OJV)	M. Nicolas Glauser, rapporteur M. Serge Melly
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)	M. Alberto Cherubini Mme Claire Richard, rapportrice
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	5
1.1 Généralités	5
1.2 Auditions / documentation	5
1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF	5
1.3.1 <i>COFIN</i>	5
1.3.2 <i>Contrôle cantonal des finances (CCF)</i>	5
1.4 Observations	5
1.5 Thème d'étude transversal	5
1.6 Rapport de la CTSI sur les comptes 2018 de la DSI	6
2. Comptes 2018	10
2.1 Comparaison avec le budget 2018 (après attribution aux préfinancements)	10
2.2 Comparaison avec le budget 2018 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)	10
2.3 Comparaison avec le budget 2018 (avec crédits supplémentaires)	11
2.4 Comparaison avec les comptes 2017 (sans les écritures de boucllement, d'attribution et mesures CHUV)	11
2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2018	13
2.6 Préfinancements	14
2.7 Compte de résultat extraordinaire	14
3. Résultats 2018	15
3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres	15
3.2 Résultat total, compte de résultat	15
4. Dépenses d'investissement	16
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	16
4.2 Crédits d'investissement disponibles	16
4.3 Dépenses d'investissement 2018	16
4.4 Solde comptable négatif de certains investissements	16
5. Bilan	17
6. Considérations générales	18
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires	18
6.1.1 <i>Crédits supplémentaires</i>	18
6.1.2 <i>Dépassements budgétaires</i>	19
6.1.3 <i>Suivi budgétaire</i>	20
6.2 Reports de crédits	20
6.3 Revenus fiscaux	21
6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud	22
6.5 Fonds, dons et legs	22
6.6 Régimes financiers particuliers	22
6.6.1 <i>Université de Lausanne</i>	22
6.6.2 <i>Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)</i>	22
6.6.3 <i>Haute école pédagogique (HEP Vaud)</i>	22
6.6.4 <i>Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)</i>	22
6.6.5 <i>Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)</i>	22
6.6.6 <i>Haute école de santé Vaud (HESAV)</i>	22
6.7 Participations (patrimoine administratif)	22
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	23
8. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)	23
9. Conclusions	24
9.1 Remerciements	24
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2018	24
9.2.1 <i>Compte de résultat</i>	24
9.2.2 <i>Compte de résultat extraordinaire</i>	24
9.2.3 <i>Bilan</i>	25

9.2.4	<i>Etat de la dette</i>	25
9.2.5	<i>Investissements</i>	25
9.2.6	<i>Degré d'autofinancement</i>	25
9.2.7	<i>Note finale</i>	26
9.3	Recommandation d'approbation des comptes 2018	26
10.	Observation	27
11.	Rapports des sous-commissions	28
11.1	Département du territoire et de l'environnement.....	28
11.2	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	34
11.3	Département des institutions et de la sécurité	43
11.4	Département de la santé et de l'action sociale	48
11.5	Département de l'économie, de l'innovation et du sport	63
11.6	Département des infrastructures et des ressources humaines	71
11.7	Département des finances et des relations extérieures.....	79
11.8	Ordre judiciaire vaudois	88
11.9	Secrétariat général du Grand Conseil.....	90

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2018,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que les comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

1.2 Auditions / documentation

Conjointement à la Commission de gestion, la COFIN a reçu une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) constituée du chef de service, M. Thierry Bonard, accompagné par ses deux adjoints, Mme Christine Braunstein et M. Philippe Tamborini, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2018. Elle a reçu également la cheffe de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme Marinette Kellenberger, accompagnée de MM. Bernard Pouly et Jean-Paul Carrard, et a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux.

Pour la seconde fois, la COFIN a auditionné une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), composée de son président, M. le député Maurice Neyroud et de son vice-président, M. Alexandre Rydlo. Cette commission a en effet été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2018 de la Direction des systèmes d'information (DSI). La CTSI a relevé la pertinence de cette analyse qui lui permet de parachever son étude habituelle du projet de budget de la DSI, pour lequel elle reçoit un mandat depuis plusieurs années. La COFIN salue le travail d'analyse effectué par la CTSI et estime que cette pertinente collaboration est appelée à s'inscrire dans la durée. Le rapport de la CTSI se trouve au point 1.6 de ce rapport.

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2018 du Conseil d'Etat (pages 25 à 44 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF

1.3.1 COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2018 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat (voir pt 9.3 de ce rapport). Un rapport de minorité est annoncé.

1.3.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Comme entre 2014 et 2017, le CCF recommande l'approbation des comptes 2018, sans réserve (voir pt 8 de ce rapport).

1.4 Observations

La COFIN ne dépose aucune observation sur les comptes 2018. A noter que, conformément à l'art. 52, al. 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), elle a interpellé les députés du Parlement pour le dépôt éventuel d'observation ; aucune demande ne lui a été soumise.

1.5 Thème d'étude transversal

La COFIN a retenu, comme thème d'étude pour les comptes 2018, l'analyse des coûts au sein de l'administration cantonale concernant l'utilisation des cartes bancaires, des téléphones portables ainsi que les déplacements et la gestion des places de parc. Durant leurs visites, les commissaires ont ainsi pu questionner les services de l'Etat selon ces thèmes, mais également sur la pratique en termes de dépenses pour des cadeaux, des achats de vin, de repas ou encore de nuits d'hôtel. Cette démarche s'est basée sur une première analyse préalable et transversale

menée, pour les services, par le SAGEFI (existence d'une directive générale sur la gestion des cartes de crédit) et la DSI (inventaire et évolution des frais de téléphonie sur les deux dernières années).

Cet exercice avait été rendu nécessaire à la suite de certains constats isolés qui avaient interpellé la commission. Le travail de fond qui s'en est suivi correspond à une photographie de la situation, à un moment donné, dont le résultat est jugé satisfaisant. En effet, dans plusieurs domaines, il est relevé que les coûts tendent à une stabilisation et / ou se justifient de par l'intensité ou la nature de l'activité du service soumis à analyse. Des cas particuliers ont néanmoins été rapportés et font l'objet d'une attention particulière de la part des hiérarchies concernées, mais sont considérés comme sous contrôle. Ainsi et tout en émettant les réserves d'usage quant à ses propres limites d'analyse, la commission considère la situation comme étant satisfaisante et relève le souci permanent de bonne gestion des deniers publics de la part des services ; elle remercie ces derniers de leur collaboration ainsi que de leurs efforts de transparence.

1.6 Rapport de la CTSI sur les comptes 2018 de la DSI

La CCOFIN a confié pour la deuxième année consécutive à la CTSI le mandat d'examiner les comptes de la DSI. La CTSI a concentré son examen sur les charges informatiques (comptes du groupe 31). La COFIN demande à la CTSI de vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement lors de l'examen du budget. Comme indiqué dans son précédent rapport, la CTSI procède aux contrôles des investissements au moyen d'un Cockpit établi par la DSI qui permet un suivi des projets et qui comprend une évaluation des risques.

1.6.1 Constats principaux suite à l'examen des comptes 2018 de la DSI

Respect du budget global de la DSI (groupes 30, 31, 33 et 34)

La CTSI constate que les comptes informatiques 2018 sont très proches du budget. Ce qui confirme l'efficacité du suivi financier et de la gestion des projets de la DSI.

Au final, compte tenu des reports de crédit et des crédits supplémentaires, la DSI laisse un solde de 6.116 millions sur l'ensemble de son budget 2018 (4.059 millions sur le budget informatique seul). En comparant budget et comptes (sans crédits supplémentaires et reports), le disponible est de 2'851'250.- (139'119'500-136'268'250).

On retrouve les chiffres ci-dessous dans la brochure des comptes, rubrique 047 DSI :

Budget 2018	139'119'500
Crédits supplémentaires	3'485'100
Budget actualisé	142'604'600
Charges 2018 (y compris report de crédit 18-19 ; 220'000*)	- 136'488'250
Solde	6'116'350

* Les reports de crédit 2017/2018 ne font pas partie du budget actualisé, car ils sont comptabilisés en diminution de charge dans l'exercice 2018 ; par rapport aux comptes 2017, la DSI utilise le nouvel outil SAP de suivi des projets.

Le disponible de 6'116'350 fr. se décompose comme suit :

- 1'009'910 fr. sur les charges de personnel : il s'agit des postes vacants 2018 non repourvus (env. 7.0 ETP vacants en moyenne annuelle sur un effectif de 384.5 ETP). L'augmentation de la masse salariale, entre les comptes 2017 et 2018, résulte uniquement des augmentations statutaires normales, puisque le processus d'internalisation du personnel s'est terminé en 2017.
- 4'059'510 fr. sur les comptes de l'enveloppe informatique dont un disponible très important sur la maintenance applicative et exploitation (en tenant compte des crédits supplémentaires, le disponible se monte à 4.770 millions) (voir explications ci-dessous).

Un dépassement significatif est observé sur le compte 3118, Acquisitions de licences, car la DSI a dû faire face à plusieurs régularisations conséquentes en 2018 (OpenText pour les licences StreamServe, SAP pour les licences Business Partners, Microsoft pour les licences Exchange notamment).

- 323'040 fr. sur les frais généraux du service (loyers, frais de déplacement, électricité, économat, carburants, etc.).

- 720'890 fr. sur les amortissements liés au crédit d'inventaire, en raison notamment d'investissements tardifs effectués au cours de 2018. Bien que les prévisions d'investissement aient été tenues, la période d'amortissement a été raccourcie, car les acquisitions ont été faites en grande partie sur le second semestre.

Seuls les amortissements en lien avec le crédit d'inventaire figurent dans le budget de la DSI, les autres amortissements relatifs aux investissements informatiques sont tous comptabilisés au niveau du SAGEFI.

Respect du budget global de la DSI (groupes 31)

Le solde 2018 (non dépensé) pour les charges informatiques se calcule de la manière suivante :

Budget 2018	66'668'100
Reports de crédits 2017 sur 2018 (rupture statistique, 2'360'000 fr. comptabilisés directement en diminution de charges)	
Crédits supplémentaires	+ 3'633'200
Budget 2018 actualisé	70'301'300
Charges 2018 (effectives)	- 66'021'790
Reports de crédits 2018 sur 2019	- 220'000
Solde 2018 (non dépensé) par rapport au budget actualisé	4'059'510

Le disponible de 4 millions sur les charges informatiques (groupe 31) entre budget et compte 2018 s'explique par le fait qu'il a fallu absorber un volume de travail urgent à réaliser découlant de crédits supplémentaires pour 3'633'200 fr. et de reports de crédits de 2'360'000 fr. Dès lors, les collaborateurs de la DSI ont moins pu avancer sur des projets qui figuraient au budget. Afin d'éviter de tels écarts, la direction de la DSI a décidé de limiter drastiquement les reports de crédits sur 2019 à 220'000 fr. seulement.

La CTSI constate que la DSI travaille sur la base d'**une enveloppe budgétaire** au sein de laquelle elle réattribue durant l'année les budgets de certains projets sur d'autres projets en fonction de nouvelles priorités, de disponibilités financières, de besoin de financement d'activités transverses, etc.

Les réattributions entre projets du compte de fonctionnement, dont la somme compensée est nulle, se montent à env. 11.6 millions en 2018, soit env. 17% du budget informatique.

Situation par typologie de projets

Les éléments de maintenance courante (MC) et de maintenance des infrastructures (MI) représentent 86% des charges informatiques. Cela signifie que 14% des dépenses sont dédiés à des projets relatifs à des évolutions mineures ou urgentes, sachant que les évolutions majeures sont réalisées au travers des crédits d'investissement (EMPD).

Cela signifie que l'essentiel du budget de fonctionnement de la DSI est dédié à la maintenance du patrimoine applicatif existant, sans évolution majeure de fonctionnalité ou de périmètre d'applications.

Comptes d'investissements : cockpit pour le suivi des dépenses d'investissement (EMPD)

A la demande de la CTSI, la DSI a élaboré un tableau de pilotage (Cockpit) dans lequel figure l'essentiel des éléments liés aux projets d'investissement informatique. Ce tableau présente tous les investissements en cours, mais il ne prend pas en compte les projets enregistrés dans les comptes de fonctionnement.

Le Cockpit comprend des éléments qualitatifs et quantitatifs qui permettent de voir l'état des projets, selon divers indicateurs : Finances/Budget ; Qualité/Résultats ; Charge/RH ; Avancement/Délais. Il est prévu de soumettre à la CTSI une version mise à jour du Cockpit deux fois par année, au moment de l'analyse du budget et au moment des comptes.

La CTSI souhaite présenter, de manière non exhaustive et sans faire de la co-gestion, les trois points suivants qui ressortent de l'analyse du Cockpit.

Projet DGEP GIS-FP Système d'Information de la Formation Professionnelle

L'analyse du Cockpit a permis d'identifier un projet critique présentant des risques au niveau de la gouvernance, du respect des délais, de la qualité de l'application et, dans une moindre mesure, des coûts : *DGEP GIS-FP Système d'Information Education de la Formation Professionnelle*. De manière résumée on peut relever que :

- le fournisseur n'étant pas en mesure de livrer le projet selon les termes du contrat, car il rencontre principalement des difficultés de paramétrage avec les registres existants de l'ACV, la DSI, en collaboration avec la DGEP, va très probablement proposer de se séparer de ce fournisseur et de réaliser le projet différemment ;
- la réalisation de cette nouvelle solution ne devrait pas entraîner de dépassement budgétaire, la DSI assure qu'il sera possible de fournir l'application avec les CHF 9.6 millions encore disponibles au budget, sachant qu'à ce jour 2'150'000 fr. ont été dépensés sur ce projet ; il faudra toutefois étudier les modalités de la rupture du contrat avec le fournisseur initial ;
- ce projet est sensible, suite notamment aux sérieuses difficultés du projet précédent SIEF (défauts de conception et de réalisation du logiciel) et aux attentes des utilisateurs. Les commissions de surveillance, COFIN et COGES, ainsi que la CTSI devront suivre attentivement la mise en place de ce nouveau projet, dès la phase test au sein de quelques établissements ;
- néanmoins la CTSI estime que le projet reste sous contrôle et considère plausible la nouvelle variante, décrite par le chef de la DSI, pour livrer une solution répondant aux besoins métier sans dépassement de budget.

SAMOA - Gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladie

Un crédit additionnel est en préparation pour couvrir l'évolution constante du périmètre du projet SAMOA (Gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladie), voté en 2015. À l'époque, il était prévu 200'000 subsidiés, alors qu'après deux ans il y en avait déjà plus de 240'000 avec des prévisions à 300'000. De plus, les règles d'octroi ont beaucoup changé. A ce sujet, le chef de la DSI indique qu'en 2019, le coût des licences SAP sera beaucoup plus élevé, dès lors, un crédit additionnel de l'ordre de 2,9 millions sera présenté prochainement au Grand Conseil, afin de couvrir le « reste à faire » de CHF 1'800'000.- et l'augmentation de périmètre de ce projet.

Durée de réalisation des projets informatiques

Il subsiste, sur plusieurs projets, de petits soldes de crédits entre CHF 100'000.- et CHF 500'000.- pour des EMPD dont l'adoption par le Grand Conseil date de près de 10 ans. Selon le chef de la DSI, il reste parfois des évolutions mineures dont la réalisation est souvent reportée par le service bénéficiaire, pour cause d'interdépendances et de contraintes extérieures. La CTSI doute de la pertinence de conserver des reliquats de projets informatiques alors que ce secteur a pour particularité d'évoluer rapidement. Il conviendra que la DSI avertisse les services bénéficiaires quand les EMPD doivent être bouclés.

Selon le chef de la DSI, un EMPD ne peut rester ouvert au-delà de 10 ans (*LFin, art. 37, al. 2), dans tous les cas, ce solde est périmé dix ans après l'entrée en vigueur du décret...*). Le SAGEFI demande néanmoins un bouclage plus rapide des EMPD informatiques. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du suivi général des objets d'investissements à boucler, et au regard de la nature spécifique des projets informatiques par rapport à d'autres projets comme les constructions de bâtiments. Par analogie aux dispositions des crédits-cadres (art. 33 al. 2 LFin), le SAGEFI demande que les EMPD informatiques soient bouclés s'il n'y a plus d'engagements à honorer au terme de quatre ans.

Investissements et capacité à réaliser (enveloppe de 28.1 mios, réalisés en 2018 de 19.6 mios)

En 2018, les investissements sont nettement inférieurs aux dépenses des années précédentes, soit -20% par rapport à la moyenne des trois dernières années qui s'établissait à 24.3 millions.

A ce propos, la DSI explique que la différence d'environ 9 millions, entre l'enveloppe accordée de 28.1 millions et le total effectivement réalisé en 2018 de 19.6 millions, provient principalement des trois éléments suivants :

- 1) en moins, env. 6 millions prévus pour des nouveaux projets n'ont pas pu être investis, car ces crédits (EMPD) n'ont finalement pas été votés en 2018, il s'agit notamment des objets suivants : Gestion informatique au SESAF pour 1'000'000.- ; Renouvellement du SI SPECO pour 1'000'000 ; Stratégie e-VD portail pour 1'229'000.- (l'EMPD a été voté fin 2018) ; Sécurisation du SI – phase II pour 2 millions ;
- 2) en moins, env. 6 millions découlent de retards sur la réalisation de certains projets. A titre d'exemple, pour le SI relatif à la formation professionnelle (DGEP) seuls 800'000 fr. env. ont été réalisés en 2018 sur un total prévu de 3.8 millions ;
- 3) en plus, env. 3 millions ont pu être investis en 2018 dans des projets dont la réalisation s'est déroulée de manière plus rapide que prévu, notamment le SI des Ressources Humaines et le SI du domaine social (RI / BRAPA).

De son côté, la CTSI relève une problématique de capacité à réaliser qui provient de différences de fonctionnement ou de culture entre les services et de difficultés à mettre des capacités à disposition des projets informatiques.

1.6.2 Conclusions

La CTSI remercie le chef de la DSI, et le responsable de l'unité Administration, Finances et Achats, pour la documentation détaillée qu'ils ont fournie sur les comptes 2018 et pour leurs réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires.

À l'issue de son analyse, conformément au mandat confié par la COFIN, la CTSI recommande d'accepter les comptes informatiques 2018 tels que présentés par le Conseil d'Etat.

2. COMPTES 2018

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2018. Pour plus de détails, il est nécessaire de se référer également à la brochure des comptes 2018 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

2.1 Comparaison avec le budget 2018 (après attribution aux préfinancements)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2018	9'528'576'300	9'528'637'600	61'300
Comptes 2018	10'268'902'962	10'355'829'761	86'926'799
Différence en fr.	740'326'662	827'192'161	86'865'499
Différence en %	7.77%	8.68%	

En intégrant les attributions de 71 mios aux préfinancements aux comptes de fonctionnement, les charges progressent de 7,77% alors que les revenus augmentent de 8,68%, pour un excédent de revenus net de 86'926'799 fr. (voir pt 3.1 de ce rapport).

2.2 Comparaison avec le budget 2018 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2018	9'528'576'300	9'528'637'600	61'300
Comptes 2018	10'197'902'962	10'355'829'761	157'926'799
Différence en fr.	669'326'662	827'192'161	157'865'499
Ecritures de boucllements (fonctionnement)	- 432'452'107		
TOTAL	+ 236'874'555		

Les charges des comptes 2018 sont supérieures au budget de 669,3 mios (+7,02%), en raison de l'enregistrement de certaines écritures de boucllement (voir détail et commentaires au pt. 2.5) d'un montant total de 503,4 mios. Ces dernières se scindent toutefois en deux parties : celles liées au compte de fonctionnement (432,4 mios mentionnées ci-dessus) et celles en lien avec les attributions aux préfinancements et autres capitaux propres (71 mios – non compris dans le résultat de 157,9 mios), car enregistrées en tant que charges extraordinaires, conformément au MCH2. Au final, les charges de l'Etat sont supérieures de 236,9 mios au budget.

2.3 Comparaison avec le budget 2018 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2018	9'528'576'300	9'528'637'600	61'300
Crédits supplémentaires	158'209'500	79'277'200	-78'932'300
Budget total 2018	9'686'785'800	9'607'914'800	-78'871'000
Comptes 2018	10'197'902'962	10'355'829'761	157'926'799
Différence en fr.	511'117'162	747'914'961	236'797'799
Différence en %	5.28%	7.78%	

Le budget total, intégrant les crédits supplémentaires, résulte en un excédent de charges de 78,9 mios. L'écart par rapport aux comptes s'élève à 236,8 mios et s'explique par des revenus de 747,9 mios supérieurs aux prévisions et des charges supérieures se montant à 511,1 mios.

2.4 Comparaison avec les comptes 2017 (sans les écritures de bouclement, d'attribution et mesures CHUV)

	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 17	9'383'465'286	10'151'453'545	767'988'259
Comptes 18	9'652'703'144	10'355'829'761	703'126'617
Différence en fr.	269'237'858	204'376'216	-64'861'642
Différence en %	2.87%	2.01%	-0.86%

A périmètre comptable équivalent retraité 2017 vs 2018 (hors mesures CHUV, écritures de bouclement et d'attribution mentionnées pour ces deux années), les charges 2018 progressent de 269,2 mios (+ 2,9%) et les revenus de 204,4 (+2%). Pour rappel, le budget 2018 prévoyait une croissance des charges de 2,48%.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2018 et comptes 2017

(le total des charges par département ne comprend pas les écritures d'attribution aux préfinancements et aux autres capitaux propres, soit 339 mios en 2017 et 71 mios en 2018)

	<u>Budget 2018</u>	<u>Comptes 2018</u>	<u>Variation</u>		<u>Comptes 2017</u>	<u>Variation</u>	
			<u>Budget / Comptes 2018</u>			<u>Comptes 2017/2018</u>	
Revenus							
DTE	425'314'200	453'455'610	28'141'410	6.62%	451'994'554	1'461'056	0.32%
DFJC	440'670'300	459'215'037	18'544'737	4.21%	447'607'366	11'607'671	2.59%
DIS	203'365'700	215'396'657	12'030'957	5.92%	215'882'787	-486'131	-0.23%
DSAS	1'239'992'300	1'301'516'821	61'524'521	4.96%	1'253'394'374	48'122'447	3.84%
DEIS	525'982'500	519'640'981	-6'341'519	-1.21%	527'378'049	-7'737'068	-1.47%
DIRH	143'437'200	169'451'320	26'014'120	18.14%	158'477'238	10'974'082	6.92%
DFIRE	6'463'339'900	7'147'307'273	683'967'373	10.58%	7'010'034'175	137'273'097	1.96%
OJV	86'501'500	89'827'927	3'326'427	3.85%	86'658'105	3'169'822	3.66%
SGC	34'000	18'136	-15'864	-46.66%	26'896	-8'760	-32.57%
	9'528'637'600	10'355'829'761	827'192'162	8.68%	10'151'453'545	204'376'216	2.01%
Charges							
DTE	204'910'200	222'052'941	17'142'741	8.37%	221'010'561	1'042'380	0.47%
DFJC	2'917'708'500	2'929'295'962	11'587'462	0.40%	2'864'181'479	65'114'483	2.27%
DIS	571'629'800	581'046'844	9'417'044	1.65%	561'097'544	19'949'300	3.56%
DSAS	3'702'647'400	3'899'729'218	197'081'818	5.32%	3'715'411'214	184'318'004	4.96%
DEIS	698'397'100	696'723'778	-1'673'322	-0.24%	699'538'681	-2'814'902	-0.40%
DIRH	592'929'900	598'306'545	5'376'645	0.91%	567'733'206	30'573'339	5.39%
DFIRE	677'324'000	1'111'386'249	434'062'249	64.08%	877'687'755	233'698'494	26.63%
OJV	154'559'500	151'536'778	-3'022'722	-1.96%	150'257'255	1'279'523	0.85%
SGC	8'469'900	7'824'644	-645'256	-7.62%	8'072'521	-247'877	-3.07%
	9'528'576'300	10'197'902'962	669'326'661	7.02%	9'664'990'217	532'912'745	5.51%

2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2018

Ecritures	Montants en mios
Compensation aux communes, baisse d'imposition du bénéfice des sociétés	23,0
Subventions remboursement emprunts EMS et institutions échus	4,9
Amortissements non planifiés prêts entreprises de transport public	24,1
Subvention remboursement crédits de construction EMS et institutions échus	152,0
<i>Sous-total écritures de boucllement diverses</i>	204,0
Amortissements non planifiés subventions d'investissements	44,4
Amortissements non planifiés objets informatiques	15,4
Amortissements non planifiés bâtiments et assainissement énergétique	51,2
Amortissements non planifiés routes	14,5
Amortissement non planifiés assainissement bruit	2,9
Amortissements non planifiés bâtiments Perregaux, Château St-Maire et place du Château	5,6
Amortissements non planifiés UNIL, entretien lourd et Géopolis	14,2
Amortissements non planifiés réseau prioritaire trafic 40 tonnes	16,3
Amortissements non planifiés rattrapage entretien routes	6,1
Amortissements non planifiés rénovation ECAM	4,0
Amortissements non planifiés investissements et constructions prisons	47,8
Amortissements non planifiés travaux de sécurisation EMS	6,0
<i>Sous-total amortissements non planifiés investissements</i>	228,4
Préfinancement « Programme renforcement diversification tissu économique »	30,0
Préfinancement « Décret d'investissement du numérique »	30,0
Préfinancement « Stratégique immobilier »	6,0
Préfinancement site Platerforme 10 »	5,0
<i>Sous-total attribution aux préfinancements</i>	71,0
TOTAL	503,4

Le montant de 503,4 mios se scinde en deux parties : les écritures de boucllement liées au fonctionnement pour un montant total de 432,4 mios (204 mios + 228,4) et celles liées au préfinancement pour un montant de 71,0 mios. Alors que sous l'égide du MCH1, l'entier des écritures de boucllement était intégré dans le périmètre des comptes de fonctionnement, la mise en œuvre du MCH2 demande que les écritures liées aux attributions pour les préfinancements et les autres capitaux propres soient enregistrées en charges extraordinaires, hors périmètre du compte de résultat opérationnel.

2.6 Préfinancements

Les préfinancements sont constitués pour des projets à venir. Ils sont fixés par l'autorité compétente, en l'occurrence le Conseil d'Etat lors du bouclage des comptes lorsque le contexte conjoncturel le permet. Ils permettent au Conseil d'Etat d'augmenter sa marge de manœuvre, notamment en matière d'investissement puisque les préfinancements constitués sont utilisés pour financer tout ou partie de leur amortissement.

Dans ce contexte, les comptes 2018 enregistrent quatre attributions (voir point 2.5) : une première de 30 mios pour préfinancer un complément au programme de la diversification économique (75 mios déjà préfinancés aux comptes 2017) pour les essais cliniques en immunothérapies cellulaires oncologiques en lien avec le futur EMPD relatif à la mise en œuvre du renforcement de la politique d'innovation. Une deuxième de 30.0 mios à un préfinancement pour le futur décret d'investissement du numérique (équipement de l'élève). Une troisième de 6.mios pour reconstituer le préfinancement de 35 mios comptabilisés aux comptes 2015 en regard de l'affectation récente du projet Vortex (EMPD 124 de février 2019) pour le préfinancement des locaux communautaires. Enfin, une quatrième de 5 mios concerne le préfinancement du site Plateforme 10.

2.7 Compte de résultat extraordinaire

	2018
Charges extraordinaires	71'910'167
Revenus extraordinaires	100'105'683
Revenu extraordinaire	28'195'516

Ce compte se solde par un excédent de revenus de 28,2 mios qui se compose des principales positions suivantes :

Charges extraordinaires (71,9 mios)

Attribution à des préfinancements (71 mios)

Programmes de diversifications économique (30 mios) et numérique (30 mios)

Investissements stratégiques immobiliers (6 mios)

Investissement site Plateforme 10 (5 mios)

Dation sur succession (0,9 mio)

Revenus extraordinaires (100,1 mios)

Versement BCV (57,6 mios)

Versement extraordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital (huitième année consécutive).

Ristourne de décompte de chauffage pour la période 2011 – 2017 (3,6 mios)

Reports de crédits non utilisés (1,7 mio)

Mises au rebut d'immobilisation bouclées avec soldes négatifs (6,5 mios)

Prélèvements annuels sur les préfinancements (28 mios)

3. RESULTATS 2018

3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres

Résultat après préfinancements	2018
Résultat opérationnel (excédent)	157'926'799
Attribution aux préfinancements/autres capitaux propres	- 71'000'000
Excédent de revenus	86'926'799

Le résultat des comptes de l'Etat est présenté avec les écritures d'attribution à des préfinancements. Cette année, le résultat des comptes 2018 après attributions de 71 mios présente un excédent de revenus de 86,9 mios.

3.2 Résultat total, compte de résultat

Résultat de l'exercice	2018
Résultat opérationnel (excédent)	157'926'799
Résultat extraordinaire	28'195'516
Excédent de revenus	186'122'315

Au résultat opérationnel de 157,9 mios, il convient d'ajouter le résultat extraordinaire obtenu durant l'exercice, soit un excédent de 28,2 mios (voir pt 2.7 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2018 se solde par conséquent par un excédent de revenus de 186,1 mios.

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2018 totalisent un montant de 3,409 mrd (voir tableau «Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2018», pages 283 à 295 de la brochure des comptes, avec une distinction entre les objets bouclés et en cours).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2018 atteignent le montant de 381,1 mios contre 269,3 pour 2017. Cette hausse de 111,8 mios s'explique principalement par la comptabilisation en 2018 d'amortissements non planifiés.

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à 1,187 mrd (votés et non dépensés).

4.3 Dépenses d'investissement 2018

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 395,1 mios à la charge du Canton, soit respectivement 428,6 mios de dépenses brutes et 33,5 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (57,9 mios), les dépenses brutes (budget des dépenses d'investissements) effectivement injectées dans l'économie atteignent, pour l'exercice 2018, 303,8 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 245,9 mios, soit 149,1 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2018 est présenté en pages 274 à 282 de la brochure des comptes.

4.4 Solde comptable négatif de certains investissements

Certains objets d'investissement présentent des soldes comptables négatifs. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1er janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des boucllements d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1998 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecart par rapport au budget en mios de Fr.
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115,0
2018	395,1	245,9	62,2%	-149,2

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2018 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 38 à 43 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 72,1 mios (0,78%) en 2017 à 78,9 mios (0,83%) en 2018. Les pages 364 à 368 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2018 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DTE	204'910'200	-1'599'000	-0.78
DFJC	2'917'708'500	7'933'700	0.27
DIS	571'629'800	6'963'200	1.22
DSAS	3'702'647'400	60'814'900	1.64
DEIS	698'397'100	-453'700	-0.06
DIRH	592'929'900	3'150'100	0.53
DFIRE	677'324'000	2'573'100	0.38
OJV	154'559'500	-450'000	-0.29
SGC	8'469'900		0.00
Total	9'528'576'300	78'932'300	0.83

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère baisse par rapport à l'année 2017 (-3), avec un solde net toutefois supérieur. Ainsi, 174 demandes ont été acceptées pour un total de 78,9 mios en 2018 contre 177 demandes pour 72,1 mios en 2017.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr. nets, après compensation)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre	283	272	257	220	201	190	183	188	177	174
En mios de CHF	24.4	12.6	40.7	50.2	52.0	47,5	86.1	94.5	72,1	78,9

Les 78,9 mios découlant des 174 demandes acceptées en 2018 se répartissent comme suit :

- 25 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 122 demandes pour 423'300 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 27 demandes pour 78'509'000 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que, même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est modeste, les dispositions de la LFin lui permettent d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil où le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent les montants non couverts par les crédits supplémentaires des groupes 30, 31 et 36, sauf écritures de bouclage. Ils peuvent également contenir la régularisation des crédits d'étude pour lesquels les projets d'EMPD n'auraient pas abouti.

Dans ce contexte, ce montant pour les comptes 2018 s'élève à 74,6 mios, soit 0,8% des charges totales du budget 2018 (groupes 30, 31 et 36 après suppression des effets financiers dus aux écritures de bouclage). Cette donnée est en augmentation par rapport à l'année 2017 qui à titre de comparaison et à périmètre constant (une fois neutralisé des effets purement comptables) laissait apparaître un montant de 41,7 mios, soit 0,5% des charges du budget 2017. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire augmente légèrement et passe à 210 au 31.12.2018 contre 207 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit (seuls les montants les plus significatifs, supérieurs à 1 mio, sont détaillés) :

- 115 (54,8%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.3 mio (0.4%) ;
- 58 (27,6%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de 2,1 mios (2,9%) ;
- 28 (13,3%) inhérents à des dépassements compris entre 0.1 mio et 1 mio, pour un montant global de 8,9 mios (12,0%) ;
- 7 (3,3%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 26,4 mios (35,3%) ;
- 2 (1%) inhérent à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 36,9 mios (49,4%).

Les deux derniers points précités, soit 9 dépassements non autorisés supérieurs à 1 mio, totalisent un montant de 63,3 mios, soit 84,8% du montant total des dépassements 2018. Les éléments principaux sont :

- DSAS : hausse des primes d'assurance maladie pour les subsidiés PC AVS / AI (15 mios) ; hospitalisation hors canton (12,4 mios) ; activités de jour des établissements socio-éducatifs (3,5 mios) et subvention à l'AVASAD en lien avec la liste des moyens et appareils de soins (LiMA) (3 mios) ;
- DFIRE : parts communales aux gains immobiliers (15,2 mios) et frontaliers (6,7 mios) ;
- DFJC : subventions liées à l'augmentation du nombre d'étudiants hors canton en particulier dans le domaine universitaire (6,2 mios).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2013	106'645'200	54'613'700	52'031'500
2014	98'282'700	50'741'700	47'541'000
2015	160'260'400	74'127'900	86'132'500
2016	175'680'000	81'096'400	94'583'600
2017	178'574'900	106'420'700	72'154'200
2018	158'209'500	79'277'200	78'932'300

Avec les art. 28 LFin (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), la COFIN possède un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil. La COFIN veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2018 est fait pour la COFIN durant le second semestre 2018, alors que le point au 31 décembre 2018 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2018 sont les suivants :

	Reports totaux 2018 sur 2019	Pour comparaison	
		Reports totaux 2017 sur 2018	Reports totaux 2016 sur 2017
DTE	9'777'480	10'141'923	6'064'000
DFJC	125'000	190'000	290'000
DIS	727'200	1'205'000	2'006'100
DSAS	100'000	105'400	194'100
DEIS	1'705'000	1'000'000	1'680'000
DIRH	1'269'000	3'221'700	2'894'200
DFIRE	4'957'400	3'937'200	6'054'224
OJV	30'000	0	198'500
SGC	0	0	108'000
Total	18'691'080	19'801'223	19'489'124

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2018, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 32 et 36 sur les évolutions de « budget 2018 à comptes 2018 » et de « comptes 2017 à comptes 2018 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2012 est disponible en page 327 de la brochure sur les comptes.

De budget à comptes, le total du produit d'impôts des comptes 2018 présente un écart favorable au budget de 450.8 mios (+7.7%). Ceci s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu (+130.4 mios/+3.7%), l'impôt sur la fortune (+133.7 mios/+23.2%), l'impôt à la source (-9.9 mios/-5.9%), l'impôt sur les frontaliers (+10.6 mios/+10.6%) et l'impôt spécial sur les étrangers (-6.1 mios/-5.5%). L'impôt sur les personnes morales est légèrement supérieur aux prévisions, notamment l'impôt sur le bénéfice (+1.5 mio/+0.3%), sur le capital (+8.4 mios/+9.4%) et les autres impôts directs sur les personnes morales (+8.8 mios/+29.2%). L'écart favorable provient également des autres impôts directs, notamment les droits de mutation (+42.1 mios/+28.1%), les gains immobiliers (+64.8 mios/+35.0%) et les impôts sur les successions et donations (+55.0 mios/+68.7%). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que la prévision (+5.4 mios/+2.2%).

De comptes à comptes, le total du produit d'impôts des comptes 2018 présente un écart favorable aux comptes 2017 de 114.0 mios (+1.8%) contre 139.1 mios (+2.3%) l'année précédente. Ceci s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu (+38.9 mios/+1.1%), l'impôt sur la fortune (+33.5 mios/+5.0%), l'impôt à la source (-25.9 mios/-14.0%), l'impôt sur les frontaliers (+10.6 mios/10.6%) et l'impôt spécial sur les étrangers (-8.0 mios/-7.1%). L'impôt sur les personnes morales est inférieur à l'année précédente, notamment l'impôt sur le bénéfice (-29.6 mios/-4.8%). L'impôt sur le capital (+4.8 mios/+5.1%) et les autres impôts directs sur les personnes morales (+10.8 mios/+38.7%) sont en hausse. Plus de la moitié de l'écart favorable provient des autres impôts directs, notamment les droits de mutation (+19.5 mios/+11.3%), les gains immobiliers (+36.4 mios/+17.1%) et les impôts sur les successions et donations (+23.9 mios/+21.5%). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que l'an dernier (+4.1 mios/+1.7%).

En intégrant la part cantonale à l'IFD, les recettes fiscales des comptes 2018 comprennent des effets exceptionnels pour 352,6 mios, des effets législatifs pour - 22,8 mios et des effets conjoncturels pour 167 mios.

CHF	Budget 2018	Comptes 2018	Ecart comptes/budget 2018		Comptes 2017	Ecart comptes 2018/2017	
Impôts sur le revenu	3'503'000'000	3'633'420'019	130'420'019	3.7%	3'594'559'739	38'860'281	1.1%
Impôts sur la fortune	575'000'000	708'684'518	133'684'518	23.2%	675'237'613	33'446'904	5.0%
Impôts à la source	169'000'000	159'073'057	-9'926'943	-5.9%	184'964'713	-25'891'657	-14.0%
Impôt sur les frontaliers	100'000'000	110'575'166	10'575'166	10.6%	100'016'697	10'558'469	10.6%
Impôt spécial des étrangers	110'000'000	103'892'068	-6'107'932	-5.6%	111'866'273	-7'974'204	-7.1%
Impôts sur le bénéfice	581'600'000	583'119'533	1'519'533	0.3%	612'715'702	-29'596'169	-4.8%
Impôts sur le capital	90'000'000	98'413'368	8'413'368	9.3%	93'663'828	4'749'541	5.1%
Autres impôts personnes morales	30'000'000	38'765'914	8'765'914	29.2%	27'959'971	10'805'943	38.6%
Gains immobiliers	185'000'000	249'745'729	64'745'729	35.0%	213'361'773	36'383'956	17.1%
Droits de mutation	150'000'000	192'097'635	42'097'635	28.1%	172'640'126	19'457'508	11.3%
Successions et donations	80'000'000	134'925'379	54'925'379	68.7%	111'038'615	23'886'764	21.5%
Taxes véhicules	245'115'000	250'543'469	5'428'469	2.2%	246'470'849	4'072'620	1.7%
Divers	27'800'000	34'013'635	6'213'635	22.4%	38'763'386	-4'749'751	-12.3%
	5'846'515'000	6'297'269'492	450'754'492	7.7%	6'183'259'287	114'010'205	1.8%

6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 8,5 mios ont été identifiés à la fin 2018 (contre 8 mios à fin 2017), à la DGE (7,1 mios) et au SPEI (1,4 mio).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 323 à 325 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2018, le total s'élève à 1,567 mrd et est en hausse en comparaison aux années précédentes : 1,435 mrd à fin 2017 et 1,271 mrd à fin 2016.

6.5 Fonds, dons et legs

Les pages 321 et 322 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 60 fonds par l'Etat; leur nombre est stable (59 en 2017 et 62 en 2016), pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 211 mios contre 209,1 mios en 2017. Parmi ces 60 positions, 22 fonds dépassent 1 mio, dont 6 qui possèdent un capital supérieur à 10 mios ; le plus important étant celui pour l'énergie, avec 62 mios.

Les 36 dons et legs se trouvent détaillés à la page 369 de la brochure des comptes et totalisent un capital de 14,8 mios contre 14,7 mios à fin 2017.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Université de Lausanne

Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 380 et 382 de la brochure des comptes.

6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS, voir pt 11.4 de ce rapport. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 377 à 379 de la brochure des comptes

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Le rapport de révision de Prateo figure en pages 383 à 385 de la brochure des comptes.

6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 386 à 388 de la brochure des comptes.

6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 386, 391 et 392 de la brochure des comptes.

6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV)

Le rapport de révision de PWC figure en pages 386, 389 et 390 de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en pages 303 et 304. Leur valeur comptable en 2018 à l'actif du bilan se monte à 9,011 mios et reste inchangée depuis 2014.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 16 mai 2019, lors d'une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2018. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2018 (voir son rapport en page 373 et 374 de la brochure sur les comptes).**

Cette recommandation sans réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du sixième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Parallèlement, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, bien que concrètement entamé, ne peut pas encore être considéré comme effectif puisque seuls treize services ont obtenu leur certification. La COFIN suit avec attention cette mise en œuvre progressive.

9. CONCLUSIONS

9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2018

9.2.1 *Compte de résultat*

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la quatorzième année consécutive, avec un excédent de revenus net de 87 mios dans le compte de résultat. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte des écritures de bouclage, des préfinancements et des amortissements non planifiés, pour un montant total de 503 mios.

Pour l'exercice 2018, les charges brutes de l'Etat de Vaud s'élèvent à 10,269 mrd. Ce résultat comprend quatre écritures de bouclage, quatre écritures de préfinancement et onze écritures d'amortissements non planifiés des investissements. Dans le cadre de ces écritures de bouclage, 157 mios représentent des subventions pour remboursement de crédits de construction d'EMS et d'institutions échus, 228,4 mios des amortissements non planifiés des investissements. De plus, il y a lieu de noter deux montants de 30 mios chacun représentant un préfinancement en rapport avec le programme de renforcement de la diversification du tissu économique et un décret d'investissement du numérique. Hors écriture de bouclage, les charges de fonctionnement de l'Etat dépassent de 124 mios la prévision budgétaire. A noter que l'augmentation réelle des charges par rapport aux comptes précédents se situe à 269 mios. Les principaux écarts entre les comptes 2017 et 2018 concernent le secteur social (+179 mios), la masse salariale (+42 mios), les transports (+27 mios), les Hautes écoles (+14 mios), la protection de la jeunesse, l'enseignement spécialisé et la formation professionnelle (+12 mios).

En ce qui concerne l'analyse des crédits supplémentaires, ils sont au nombre de 174, soit 3 de moins qu'en 2017. Avec 79 mios de charges nettes, le total des montants non compensés est plus important que l'année précédente de 7 mios. Ces montants proviennent principalement des subsides LAMal (50 mios), du matériel de soins en EMS (7 mios), de la politique familiale (6 mios), du secteur pénitentiaire (3 mios), de la formation professionnelle (3 mios) et de l'enseignement spécialisé et de l'intégration scolaire (5 mios).

La croissance de la masse salariale est de 42 mios par rapport à 2017, dont 30 mios supplémentaires dans l'enseignement.

L'augmentation du total des revenus est supérieure de 827 mios à ce que prévoyait le budget (+8.7 %). Cet écart s'explique pour moitié par l'augmentation des revenus fiscaux. L'autre moitié comprend notamment la part à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé (+158 mios), le versement du bénéfice de la BNS (+62 mios), la facture sociale (+20 mios), les subventions fédérales santé-social (+35 mios), le programme énergétique des bâtiments (+21 mios) aux routes (+17 mios) et les revenus financiers (+10 mios). L'écart des impôts de 451 mios par rapport au budget provient d'effets exceptionnels (193 mios), conjoncturels (167 mios) et de modifications légales (-32 mios). Sans ces éléments, l'écart se réduit à 122 mios (2.1 %), soit l'équivalent du PIB vaudois de 2017. Par rapport aux comptes 2017, les recettes d'impôts présentent une légère augmentation de 1.8 %. L'impôt sur les personnes physiques marque un écart de 264 mios par rapport au budget (+ 6.5 %). Cet écart provient notamment de taxations exceptionnelles (130 mios) liées entre autres aux dénonciations spontanées et à des effets conjoncturels sur la fortune (77 mios). Sans ces éléments non pérennes, l'impôt sur le revenu augmente de 1.1 % contre 3.4 % aux comptes 2017.

9.2.2 *Compte de résultat extraordinaire*

L'écart constaté s'explique par des écritures en lien avec des attributions à des préfinancements et à des capitaux propres qui s'élèvent à 71 mios en 2018 contre 339 mios une année auparavant. Lors de l'année 2017, un montant de 256 mios avait été comptabilisé et correspondait à une estimation de deux ans de surcoûts liés à la feuille de route RIE III vaudoise pour les années 2019 et 2020.

Sont notamment comptabilisés en 2018 dans les revenus extraordinaires, 57.6 mios dus au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital et ceci pour la huitième année consécutive et une ristourne des décomptes de chauffage 2011/2017 pour 3.6 mios. Les prélèvements annuels sur les préfinancements ont été effectués pour un montant total de 28 mios. Au final, le compte de résultat extraordinaire pour l'année 2018 présente des charges extraordinaires de 71.9 mios, des revenus extraordinaires de 100.1 mios, qui correspond à un excédent de revenus calculé de 28.2 mios.

9.2.3 Bilan

Selon les pages 38 à 43 du rapport du Conseil d'Etat, à l'actif, la progression des disponibilités (+ 391 mios) au 31 décembre 2018 est en partie due au calendrier de fin d'année des encaissements automatiques de factures sur le compte postal (+ 207 mios). Cet écart se retrouve au passif du bilan, groupe de compte 200 – Engagements courants. Le solde de la variation des disponibilités de 184 mios est dû principalement au cash-flow 2018. La progression des créances (+285 mios) découle d'une augmentation des créances d'impôt (+90 mios), d'une progression de la récupération supputée sur l'impôt anticipé (+46 mios) et finalement du solde du compte courant de la Caisse fédérale en faveur du Canton (+143 mios). Au passif du bilan, la variation totale s'explique principalement par une augmentation des engagements courants (+301 mios), des engagements financiers à court terme (+ 331 mios), des passifs de régulations (+233 mios) et une diminution des engagements financiers à long terme (- 509 mios).

9.2.4 Etat de la dette

La dette nette (y.c placements) s'élève à 875 mios, contre 825 mios en 2017. Cette évolution s'explique par une diminution de 50 mios de placement. La charge d'intérêt reste négative à – 12 mios, en raison des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales (46 mios) supérieures aux intérêts bruts payés (34 mios).

9.2.5 Investissements

S'agissant des investissements, la Commission des finances constate que, globalement, l'Etat a investi 580 mios dans l'économie. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2018 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	304 mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	53 mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	223 mios

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé :

- pour 2010 : 33 EMPD, 40 objets, 44 décrets pour un total net de 384,9 mios ;
- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618.5 mios ;
- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios ;
- pour 2018 : 33 EMPD, 35 objets, 35 décrets pour un total net de 317,9 mios.

Ces montants ne comprennent toutefois ni les garanties ni les prêts.

9.2.6 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat opérationnel après attributions, divisés par les dépenses nettes d'investissements. En d'autres termes et d'une manière générale, l'objectif recherché est de 100%, ce qui indique que le flux de trésorerie dégagé par le compte de résultat (résultat + amortissement) permet de financer les investissements du patrimoine administratif.

Pour l'exercice 2018, cet indicateur se situe à 190,3% et retrouve ainsi son niveau de 2016 (190,7%), après une baisse en 2017 (166,6%). L'historique complet de ce paramètre ainsi que d'autres valeurs sont mentionnées en page 326 de la brochure sur les comptes 2018.

9.2.7 Note finale

Les comptes 2018 de l'Etat de Vaud se bouclent avec un excédent de revenus de 87 mios après enregistrement des écritures de bouclement, des amortissements non planifiés et des préfinancements. Sans ces éléments extraordinaires, la croissance des charges courantes se situe à 2,9 %. A ces résultats, il y a lieu de tenir compte que la progression des revenus notamment fiscaux, s'appuie principalement sur des revenus non pérennes. Cet état de fait a déjà été observé lors du bouclement des comptes précédents. La COFIN salue ce résultat positif, mais reste bien entendu attentive aux défis qui attendent le canton pour les années suivantes.

9.3 Recommandation d'approbation des comptes 2018

La COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2018 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat. Un rapport de minorité est annoncé.

10. OBSERVATION

Aucune.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département du territoire et de l'environnement

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Pour examiner les comptes 2018, notre sous-commission a rencontré les chefs de service et les responsables financiers de chacun des 4 services du Département du territoire et de l'environnement (DTE). Tout au long de ces séances, nous avons été accompagnés par Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du Département. Nous le remercions pour sa disponibilité et ses précieuses informations.

Au terme de nos travaux, nous avons rencontré Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE. Nous la remercions pour son accueil et sa disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	204'910'200	425'314'200
Comptes 2018	222'052'941	453'455'610
Différence en fr.	17'142'741	28'141'410
Différence en %	8.37%	6.62%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	204'910'200	425'314'200
Crédits supplémentaires	-1'389'000	210'000
Budget total 2018	203'521'200	425'524'200
Comptes 2018	222'052'941	453'455'610
Différence en fr.	18'531'741	27'931'410
Différence en %	9.11%	6.56%

Par rapport au budget 2018 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2018 du DTE montrent :

- une augmentation des charges de 18,53 mios, représentant une augmentation de 9.11%
- une augmentation des revenus de 27.93 mios, représentant une augmentation de 6.56%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	221'010'561	451'994'554
Comptes 2018	222'052'941	453'455'610
Différence en fr.	1'042'380	1'461'056
Différence en %	0.47%	0.32%

Par rapport aux comptes 2017 :

- l'augmentation des charges en 2018 est de 1.04 mio, soit une hausse de 0.47%
- les revenus 2018 ont augmenté de 1.46 mio, soit une hausse de 0.32%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Revenu net	231'402'669	220'404'000	230'983'993

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018 pour un montant total de 10'141'923 fr.

Service publié	Montant	Description
003 SAN	142'000	Report d'achat de matériel et d'entretien
005 DGE	281'823	Report de crédit conventions-programmes 2016
005 DGE	9'718'100	Report de crédit conventions-programmes 2017

b) 2018 sur 2019 pour un montant total de 9'777'479 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DTE	20'000	Mandat évaluation certifications développement durable
003 SAN	154'700	Acquisition de matériel d'exploitation
003 SAN	288'000	Action seniors et frais d'obtention permis
005 DGE	1'589'579	Report de crédit conventions-programmes 2017
005 DGE	7'228'700	Report de crédit conventions-programmes 2018
005 DGE	496'500	Report de divers projets sur 2019

4. Remarques de détail

001 Secrétariat général DTE, avec le BEFH et l'UDD

Notre sous-commission a rencontré le secrétaire général du DTE, la comptable ainsi que la cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes. D'une manière générale, l'année 2018 a été une année de transition au Secrétariat général, où plusieurs projets du BEFH et de l'UDD, presque à maturité, ont été reportés en 2019.

Secrétariat général du DTE (SG)

3010 Le Secrétariat général a transféré 0.55 ETP à la DGE et le poste de responsable de l'UDD est resté vacant de juillet à octobre.

3030 Le Secrétariat général n'a pas eu besoin d'avoir recours à ce poste, et l'engagement de personnel temporaire pour le BEFH ne s'est pas concrétisé comme souhaité.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

L'équipe du BEFH est très active au niveau de la publication de brochures d'information et de la participation au sein de diverses commissions cantonales ainsi que dans la promotion de campagnes pour promouvoir l'égalité. Certains montants budgétés n'ont pas été utilisés par report des projets.

3102 Report à 2019 de la publication de L'école de l'égalité.

3130 Report de la publication L'école de l'égalité. Et report des formations relatives au contrôle de l'égalité salariale jusqu'à l'entrée en fonction de la personne engagée en CDI (0.75 ETP) en 2019.

3132 Un mandat externe était prévu en 2018 pour la mise en place du contrôle de l'égalité salariale. Le processus sera finalement assuré par la personne engagée en 2019 après le report du projet.

3150 Aucun frais d'entretien de mobilier, appareils de bureau ou machines.

Unité de développement durable (UDD)

L'UDD a pour fonction de mettre en œuvre les principes du développement durable et les mesures de l'Agenda 2030 dans l'administration vaudoise. En raison de l'interdisciplinarité du développement durable, elle doit agir de manière transversale à tous les départements. Elle compte à ce jour 2.6 ETP, y compris son chef nouvellement engagé. La sous-commission n'a pas rencontré de représentant de l'UDD, l'activité de cette dernière en 2018 ayant été limitée.

3010 Vacances du poste de Responsable UDD de juillet à octobre.

3102 Aucune publication n'a été éditée par l'UDD.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

Pour l'examen des comptes, notre sous-commission s'est entretenue avec le directeur général de l'environnement, l'adjoint à la direction générale en charge des finances et le responsable du secteur finances. Le Programme bâtiment a connu cette année une augmentation de son volume. Il est financé en 2018 à raison de 80% par la Confédération et de 20% par le Canton de Vaud. Le Programme bâtiment est assuré en principe au moins jusqu'en 2024.

Les explications des variations listées ci-dessous correspondent aux écarts entre les comptes et le budget 2018 :

3010 Diminution des charges salariales en lien avec des collaborateurs partis en retraite et remplacés par du personnel plus jeune, ainsi que des vacances de postes plus longues que prévu.

3030 Dépassement financé par le Fonds pour l'énergie dû à du personnel auxiliaire supplémentaire lié à un surcroît de travail dans le cadre du Programme bâtiment.

3132 Mandats et conseils externes non utilisés en raison du retard pris par des projets en lien avec le Fonds pour l'énergie (un montant de 1,1 mio n'a pas pu être utilisé à cette fin) et des non-dépenses relatives à des travaux relatifs à la lutte contre le bruit.

3137 Dépassement financé par le Fonds pour l'énergie (2006) pour la TVA à payer sur les frais de gestion en lien avec le Programme bâtiment 2017 et 2018, qui sont mis à disposition par la Confédération.

3611 L'entretien des cours d'eau officiant comme frontières cantonales pour des ouvrages d'endiguement varie d'une année à l'autre.

4230 Dépassement imputé à l'augmentation du nombre d'apprentis à la DGE, malgré une baisse du nombre d'apprentis forestiers-bûcherons observée depuis quelques années.

4250 Notamment ventes de bois, entre autres aux EPO pour une chaudière à bois, à un prix du bois actuellement très bas.

Synthèse financière du Programme 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Objet	31.12.2017	31.12.2018
Subventions payées	54.26 mios	63.27 mios
Subventions engagées	29.78 mios	21.75 mios
Subventions à engager	5.96 mios	5.52 mios
Réserve financière à attribuer	10.00 mios	9.45 mios
Total	100.00 mios	100,00 mios

Le Programme 100 millions est ainsi presque entièrement engagé, la réserve financière de 9.45 mios n'étant pas attribuable à des projets concrets, mais conservée pour des besoins de gestion du fonds et de projets en cours.

Conventions-programmes en fr de la DGE – Période 2016 – 2019

Conventions-programmes	Part Vaud payée en 2018	Part Confédération payée en 2018
Biodiversité en forêt	891'641	1'124'013
Forêts protectrices	4'108'677	4'172'642
Gestion des forêts	1'735'726	2'677'844
Ouvrages de protection eaux	2'928'150	2'363'834
Ouvrage de protection forêts	80'241	827'604
Renaturation	2'887'246	1'934'005
Nature & Paysage	1'687'077	1'792'938
Parcs naturels	555'000	1'830'472
Grande Cariçaie	312'956	796'300
Programme bâtiments 2017	1'177'663	11'675'146
Oiseaux eau & faune sauvage	0	108'502
Total	16'364'376	29'303'301

Les conventions-programmes seront toutes échues en 2019 et devront être renégociées avec la Confédération. La prochaine période s'étendra sur cinq ans au lieu de quatre, de 2020 à 2024.

Au 31 décembre 2018, d'importants reports de crédits et écritures transitoires ont été effectués sur 2019, de respectivement 12'500'670 fr. pour le Canton et 27'024'714 fr. pour la Confédération. La part cantonale représente des montants engagés, mais pas encore dépensés.

043 Service du développement territorial (SDT)

La sous-commission a rencontré le chef de service, son adjointe ainsi que la comptable. L'année 2018 a été particulièrement chargée pour le SDT : travaux de transformation des locaux de la Rue de l'Université/Riponne, déménagement, passage à la dématérialisation de l'administration, mise en œuvre du Plan directeur cantonal et de la Loi sur l'aménagement du territoire révisés. Malgré le surcroît de travail qui en a découlé, les sous-commissaires relèvent l'excellente maîtrise du budget ainsi qu'une poursuite efficace du travail au sein du service.

- 3102 Diminution du nombre de publications ; la mise à jour du site internet est privilégiée aux versions papier.
- 3132 Retard pris par certains projets, notamment au niveau de la refonte complète du Plan directeur cantonal (en particulier mise en format numérique) et des agglomérations.
- 3170 Diminution de ce poste en raison d'une bonne utilisation des transports publics.
- 3612 Période « creuse » pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges, moins d'études en cours.

003 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

La sous-commission a rencontré le chef de service ainsi que le chef de la division finances et controlling. Durant l'exercice écoulé, le parc des véhicules vaudois a augmenté de 0.95% et la taxe de 1.65%, pour une augmentation de la population de 0.73%. La taxe moyenne passe ainsi de 417.50 fr en 2017 à 433.70 en 2018, essentiellement en raison de l'augmentation du poids et de la puissance moyenne des véhicules. La même évolution est observable pour les bateaux. En 2018, le parc vaudois totalisait 577'633 véhicules (+ 5'452) et les recettes de la taxe automobile se sont élevées à 250,54 mios (+ 4.07 mios).

Certains postes d'entretien sont utilisés avec parcimonie, voire sont reportés d'année en année dans l'attente d'en savoir davantage sur l'avenir du SAN. Un crédit pour l'acquisition d'un terrain a déjà été voté par le Grand Conseil en 2015 et le projet devrait très prochainement pouvoir être concrètement lancé, après une ultime analyse par le Conseil d'Etat des divers coûts de ce dossier, en termes d'investissements et de fonctionnement.

- 3132 La différence est essentiellement due à un succès plus faible que prévu des contrôles de la vue des seniors (contrôles offerts à 70 et 73 ans suite à l'élévation à 75 ans de l'âge des contrôles obligatoires, décidée au niveau fédéral).
- 4210 Des absences maladies et accidents n'ont pas permis de convoquer le quota prévu de véhicules pour les expertises, d'où une baisse de revenu.
- 4260 Diminution du contentieux et des frais de poursuite, ce qui impacte également à la baisse les frais de poursuite refacturés.

5. Dépenses et recettes d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	20'228'000	381'000	19'847'000
Comptes 2018	21'797'833	12'504'817	9'293'016
Ecart	1'569'833	12'123'817	-10'553'984

Les investissements nets 2018 du DTE sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DTE	0	0
005	DGE	16'050'000	8'739'516
043	SDT	600'000	195'604
003	SAN	3'197'000	357'896
Total	DTE	19'847'000	9'293'016

Nombre de travaux liés à des investissements, dont les montants ont été budgétés pour l'exercice 2018, n'ont pas été effectués ou seulement partiellement. Ces retards sont provoqués essentiellement par des causes techniques (notamment météorologiques), juridiques et, dans certains cas, opérationnelles (manque quantitatif de personnel).

Notre sous-commission a pointé quelques-uns des postes d'investissement appelant des commentaires :

DGE

Compte	Objet	Budget 2018	Comptes 2018
I.000002.01	Part cantonale assainissement décharges. Objet bouclé en décembre 2018. Comptabilisation des subventions fédérales reçues	0	-929'249
I.000010.01	Le Famollens en ville de Rolle. Ajustement du planning suite à différentes contraintes rencontrées (CFE, eaux souterraines, etc.). La fin des études et les travaux sont prévus pour 2019-2020.	600'000	104'594
I.000021.01	Plan protection Venoge 2. Retard dans les travaux du secteur Bois-de-Vaux.	760'000	243'691
I.000030.01	La Thielle à Yverdon-les-Bains. Les travaux ont pu avancer plus vite que prévu.	700'000	947'346
I.000031.02	La Grande Eaux, à Aigle et Yverne. Surcoûts suite aux intempéries du premier semestre	100'000	384'446
I.000033.01	La Baye de Clarens à Montreux. Changement dans l'organisation de conduite du projet, ce qui a ralenti les travaux à l'embouchure	650'000	62'000

I.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny. La procédure juridique s'est prolongée, la tentative de conciliation auprès de la CDAP n'a pas encore abouti.	800'000	0
I.000417.01	Décharge de Molard Parelliet à Trélex. La mise en place du programme de surveillance post-assainissement a pris un peu de retard et démarrera en 2019	1'250'000	208'616
I.000419.01	Rhône 3 – 1 ^{ère} tranche des travaux. Avec l'entrée en fonction de la coordinatrice cantonale, le dossier avance rapidement. Les premières études menées conjointement avec le Canton du Valais ont pu être réalisées	750'000	1'152'493
SDT	Le budget de 600'000 fr. est composé de 2 objets :		
	- Part du crédit-cadre de 5 mios pour appui aux communes pour la révision de leur PGA.	500'000	195'604
	- Modernisation du SI du SDT	100'000	0
SAN	Le budget de 3.197 mios est composé de 3 objets :		
	- Evolution majeure du SI-inf	897'000	357'896
	- Crédit d'étude Nouveau SAN	2'200'000	0
	- Nouveau SAN Lausanne – Impact informatique	100'000	0

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Maurice Mischler, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Ils remercient les directeurs et chefs de services ainsi que leurs collaborateurs pour les réponses détaillées et les compléments d'information suite aux questions posées par la sous-commission. Ils remercient aussi M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, pour son appui, son aide et ses explications.

Les commissaires ont pu, à la fin de leur visite des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département, accompagnée de M. Jacques Grossrieder, Secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	2'917'708'500	440'670'300
Comptes 2018	2'929'295'962	459'215'037
Différence en fr.	11'587'462	18'544'737
Différence en %	0,40%	4,21%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	2'917'708'500	440'670'300
Crédits supplémentaires	12'364'400	4'430'700
Budget total 2018	2'930'072'900	445'101'000
Comptes 2018	2'929'295'962	459'215'037
Différence en fr.	-776'938	14'114'037
Différence en %	-0,03%	3,17%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	2'864'181'479	447'607'366
Comptes 2018	2'929'295'962	459'215'037
Différence en fr.	65'114'483	11'607'671
Différence en %	2,27%	2,59%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	2'470'080'925	2'477'038'200	2'416'574'113

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018

Service	Montant	Description
017 SERAC	190'000	Numérisation herbier vaudois

b) 2018 sur 2019

Service	Montant	Description
012 Scolarité enf., prim. et sec	125'000	Matériel informatique non livré

4. Remarques générales

Pour 2018, le budget du DFJC a nécessité plusieurs crédits supplémentaires, totalisant un montant net de 7'933'700 fr. soit une charge de 12'364'400 fr. et un revenu de 4'430'700 fr. Ces crédits supplémentaires sont pour la plupart totalement compensés. Le plus important en terme de coût étant un crédit supplémentaire de 6'022'700 fr. pour couvrir les besoins en matière d'enseignement spécialisé et d'aide à l'intégration dans l'école régulière (SESAF).

Si l'on tient compte des crédits supplémentaires, nous voyons que les charges sont bien contenues et présentent un solde budgétaire de 776'938 fr. (0,03 %), alors que les revenus sont supérieurs aux prévisions de 14'114'037 fr. (3,17%). Un seul poste, le 015/4701, totalise à lui seul un revenu supplémentaire de 12'844'997 fr., notamment à cause de correctifs de subventions fédérales et cantonales pour l'Université.

Les dépassements non autorisés se sont élevés à 9'921'085 fr. dont un dépassement de 6'212'118 fr. au compte 015/3611 concernant les subventions liées à l'augmentation du nombre d'étudiants hors canton en particulier dans le domaine universitaire.

Le montant total des charges s'élève à 11'587'462 fr. de plus que le budget 2018 (soit 0.4%). Au final, et tenant compte de revenus supérieurs aux prévisions de 18'554'737 fr., les comptes 2018 du DFJC présentent un solde de charges nettes inférieur au budget, pour 6.9 mios (0.28%).

Certains services ou directions ont évoqué le calendrier serré pour établir les reports de crédits et souhaiteraient une prolongation du délai au 20 janvier en lieu et place du 11 janvier, comme actuellement. Cela permettrait, d'une part, une meilleure prévisibilité des factures fournisseurs à recevoir et, d'autre part, d'affiner le montant du report.

5. Remarques de détail

010 *Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)*

Le fonds Congé sabbatique des enseignants (COSAB) a permis, comme en 2017, de financer 33 congés sabbatiques en 2018, correspondant à un prélèvement de 961'016.79 fr., ce qui représente une augmentation de 1.7% par rapport à l'année passée. En 2018, 29 établissements de la DGEO, de la DGEP et du SESAF ont été concernés. Le capital du fonds au 31.12.2018 est de 3'534'558.07 fr.

Trois crédits supplémentaires totalement compensés ont été octroyés : un de 518'000 fr. pour la réorganisation du service et le traitement de dossiers transversaux ; un de 257'900 fr. pour la caisse de prévoyance de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin et un de 9400 fr. pour des besoins urgents du service.

- 3010 Un ETP supplémentaire (transféré de la DGEP) pour la communication et la transition numérique. Quelques évolutions sont à prévoir pour ce thème.
- 3132 Concerne notamment le rapport Rouiller piloté de manière transversale par le SG et des avis de droit pour l'arrêt du TF concernant la gratuité de l'école (camps, matériel, etc...).
- 3611 Le crédit supplémentaire nécessaire pour la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin relève de sa participation en tant qu'affiliée, à la réforme de la caisse de pensions du canton de Neuchâtel. Ce refinancement est partagé entre les différents cantons.

011 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Crédits supplémentaires 011 & 012

Neuf crédits supplémentaires tous totalement compensés ont été octroyé en 2018 : un de 16'200 fr. pour des demandes urgentes du service ; un de 696'900 fr. pour des achats d'ouvrages pour les bibliothèques ; un de 324'300 fr. pour la problématique de l'amiante (dont 62'000 fr. à charge de la DGEO) ; un de 1'950'500 fr. pour un ajustement budgétaire pour MCH2 ; un de 240'000 fr. pour l'harmonisation des bibliothèques avec le SERAC ; un de 50'000 fr. pour les frais de repas ; un de 431'400 fr. pour les charges salariales du personnel externe ; un de 990'000 fr. pour l'informatique pédagogique et un de 207'900 fr. pour l'internalisation de collaborateurs externes en CDD.

- 3020 Quelques projets ont pris fin, plusieurs commissions ont été mises en « stand by », en attendant que certaines priorités soient fixées ou que le personnel nécessaire soit identifié et recruté.
- 3030.2 Les contrats LSE (location de service) pour l'équipe d'externes dévolue à la comptabilité ont été internalisés (passages de LES en CDI), transférés du compte 012-3130 (du 1^{er} janvier au 31 juillet), puis de CDD en CDI dès le 1^{er} août 2018.
- 3090 Moins de demandes de formation.
- 3138 Ces concours existent encore, mais ont trouvé d'autres financements pour les prix remis aux vainqueurs.
- 3130.2 D'autres priorités ont été privilégiées, par exemple les exercices d'évacuation. Le budget est en fait le triple, car payé 1/3 par le canton, 1/3 par l'ECA et 1/3 par les communes.
- 4260.3 Budget basé sur les années précédentes, mais non réalisé.
- 4221 Concerne le personnel détaché à la CIIP, difficilement prévisible.

012 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement

Le préfinancement de 30 millions, pour la formation et le matériel pour les 10 projets pilotes concernant la numérisation de l'enseignement, sera probablement insuffisant pour l'ensemble de la mise en œuvre du projet.

- 3010 Les 1.3 ETP sont décomposés comme suit : le directeur de Nyon-Marens (par ailleurs Syndic d'une commune vaudoise) ne travaille qu'à 70%, la différence étant compensée par du décanat supplémentaire à hauteur de 30%. Le 100% restant est pour l'établissement de Payerne, en réorganisation. De plus, il est prévu un nouvel établissement à Cossonay (Cossonay Veyron-Venoge) en 2020.
- 3030 Idem que pour le service publié 11 (internalisation) et changement de la manière de rembourser la BCU pour le personnel mis à disposition des bibliothèques scolaires (voir compte 3910) et internalisation en CDD de LSE (gestion des inventaires des 92 ES) (voir compte 3158).
- 3090 Pour la formation de la relève des directeurs (formation FORDIF).

- 3103 Modification de la manière de comptabiliser les frais d'achat des ouvrages des bibliothèques scolaires (voir compte 3104) tel que recommandé par le CCF.
- 3104.9 Pris en charge par le TCS notamment.
- 3113.4 Simplification de libellé budgétaire. L'internalisation (projet Tutti) est en cours (72 établissements sur 92) et devrait être terminée en fin d'année 2019.
- 3130.2 Par exemple visite guidée, ou jonglerie, (cirque), transféré au 3138.
- 3161 Plus de photocopies, car le matériel didactique est moins imprimé (entraînant une diminution des postes 3104).
- 3170.1.3 Transférés au compte 3171 augmenté de 50'000 fr. par une demande de crédit supplémentaire qui et 2.3 transfert cette somme du compte 011/3130.
- 3199 Nécessité de défendre certains enseignants notamment contre des parents.
- 3611.4 Les études PISA ne sont pas annoncées à l'avance. Facture sur deux années.
- 3910 Charges centralisées au SERAC (recommandation du CCF).
- 4611.2 Somme difficilement prévisible, essentiellement lié à la fermeture du centre sportif de Payerne.

Evolution du nombre des élèves de la DGEO

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Accueil	Total
2013 (*)	15'137	43'068	22'494	610	500	81'809
2014 (*)	15'452	44'106	22'835	659	630	83'682
2015 (*)	15'799	45'387	22'286	628	650	84'750
2016 (*)	15'823	46'046	22'269	585	448	85'171
2017 (*)	15'644	46'893	22'374	743	576	86'230
2018(*)	15'796	47'777	22'798	687	616	87'674
Var.17-18	152	884	424	-56	40	1'444

* Nombre d'élèves figurant au budget soit, à l'état des lieux en avril de l'année n-1. Les élèves des années 7 et 8 HarmoS sont intégrés au primaire.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

La DGEP a élaboré deux demandes de crédit supplémentaire sur le service publié 013, la première pour la réallocation de moyens budgétaires nécessaire au bon fonctionnement de la DGEP et la deuxième pour le renforcement des mesures d'aide à la réinsertion en formation professionnelle.

Il est relevé que les revenus de trois préfinancements (CPA, accessibilité à la HEIG-VD et le développement de la mobilité internationale) ont été intégrés dans le budget 2018, mais n'ont pas fait l'objet d'un transfert par le SAGEFI.

Concernant les voyages en avion, passablement d'initiatives ponctuelles, mais pas d'interdictions générales.

Pour les services publiés 013 et 014, il n'y a aucun dépassement budgétaire. La DGEP a mis en place durant l'année 2018 des outils de pilotage efficaces pour effectuer le suivi des dépenses par rapport au budget annuel et aux dépenses effectives des années précédentes ainsi que pour gérer la masse salariale des ouvertures de classes, sachant qu'en moyenne une telle ouverture coûte 280'000 fr. par année pour les écoles professionnelles et 350'000 fr. pour les classes gymnasiales.

On note tout de même une correction au niveau des revenus de la fondation pour la formation professionnelle (FONPRO) où les prestations liées aux thèmes d'examens ont été facturées à tort sur plusieurs années pour un montant global estimé de 800'000 fr.

- 3169 Droits d'auteur, facture reçue en fin d'année.
- 3611 Différence liée à la mobilité des élèves. Rappelons que sur les 240 formations, 170 sont offertes par le Canton.
- 3611.10 Moins d'utilisation du préfinancement que prévu. En attente d'une meilleure connaissance de l'offre de formation. Concernant la certification professionnelle initiale pour les adultes, la DGEP élabore actuellement un plan cantonal de formation comme demandé par la Confédération pour 2020. La Confédération a débloqué 15 mios pour toute la Suisse pour 4 ans.
- 3636.6 Fonds pour les grutiers et les machinistes et solde des subventions pour les brevets et diplômes débutés avant le 1^{er} janvier 2017 et le passage à un subventionnement à la personne.
- 4230.1 Diminution des revenus suite à la correction mentionnée ci-dessus (cf. FONPRO).
- 4260 Les revenus des préfinancements n'ont pas été comptabilisés dans le service publié 013, mais dans les comptes du SAGEFI.
- 4630 Hausse des forfaits de la Confédération suite à une redistribution des moyens financiers non utilisés pour d'autres projets au sein du SEFRI.

014 Enseignement secondaire II

La DGEP a élaboré sept demandes de crédit supplémentaire dont plusieurs concernant les immeubles pour un montant de 854'000 fr. ; une de 3,2 mios pour régulariser l'ouverture de 31 classes ; une de 363'000 fr. pour le renforcement des mesures d'aides à l'insertion en formation professionnelle (48'000 fr. alloués au SP 014) ; une de 617'000 fr. pour un financement de projets stratégiques pour l'informatique pédagogique ; une de 275'000 fr. pour la réallocation de moyens budgétaires pour la DGEP (85'000 fr. alloués au SP 014).

Concernant la problématique de la maturité bilingue français-anglais, seuls 75 élèves ont été retenus (contre 170 l'année passée et 250 en 2017-2018). Les destinations sont maintenant limitées à l'Angleterre, par souci de compatibilité avec les plans d'étude vaudois. Dans le futur, l'objectif est de stabiliser les effectifs aux environs de 120-150 élèves. Il est à noter qu'il n'y a rien à signaler avec les maturités bilingues français-allemand et français-italien.

Plusieurs mesures ont été prises en vue de maîtriser la masse budgétaire notamment pour contenir le nombre de périodes supplémentaires occasionnelles (PSO), les voyages d'études (3171), les cours facultatifs, ainsi que le recours aux intervenants externes (3130.13).

Concernant les voyages en avion, passablement d'initiatives ponctuelles en vue de la suppression de ce genre de moyen de transport, mais pas d'interdictions générales.

- 3113 Achat de licence, maintenance, bornes WiFi (voir demande de crédit supplémentaire de 617'000 fr.).
- 3119 Priorité accordée à l'entretien de certaines œuvres (3159). Collaboration avec le SERAC pour l'évaluation de ces œuvres.
- 3130.13 Baisse des recours aux intervenants externes (CEPV et ERACOM).
- 3140 L'entretien du terrain de football du COFOP n'a pas été réalisé, cette parcelle sera prochainement utilisée pour la construction de futures infrastructures cantonales.
- 3160 Il s'agit essentiellement des loyers pour les bâtiments (gymnases Provence, Bugnon, Beaulieu, EPCO, EdT, CPNV Ste-Croix) et les locations de salles de sport.
- 3637.1 Diminution des aides individuelles suite à la refonte du concept sur les maturités bilingues.
- 3510 Égalisation pour les fonds des gymnases.
- 4510

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	Ecole Transition	Total
Au 15.11.13	11'837	22'691	1'120	35'648
Au 15.11.14	12'194	22'705	1'203	36'102
Au 15.11.15	12'717	22'688	1'245	36'650
Au 15.11.16	13'408	22'703	1'207	37'318
Au 15.11.17	14'055	22'739	1'288	38'082
Au 15.11.18	14'216*	22'560*	1'152*	37'928*
Var. 17/18	+161	-179	-136	-154

* effectif provisoire

Remarque : Le tableau présente donc désormais les effectifs scolaires annoncés à l'OFS au 15 novembre de chaque année depuis 2013.

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Le nombre d'étudiants est en augmentation globale de 2.4% par rapport à 2017, ce qui est la même progression que pour les années 2016-2017. Les progressions les plus fortes sont l'ELS et la HEP (resp. 9,5% et 6,6%). L'École de la Source ayant trouvé de nouveaux locaux, cela lui a permis d'augmenter son nombre d'étudiants. A l'opposé, la HEIG connaît la plus forte régression surtout dans la filière économie d'entreprise. Le nombre de jeunes vaudois engagés dans cette formation diminue et la proportion de ceux qui vont dans des écoles d'autres cantons qui offrent la formation bilingue augmente. Il n'y a eu qu'une demande de crédit supplémentaire de moins de 1000 fr. pour du mobilier.

Evolution des effectifs des étudiants dans les formations bachelor, master et doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	EESP
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
2018	14'814	2'199	1'463	1'053	817	568	518	794
Var. 17/18	+306	+137	-15	-7	+71	+1	+11	+24

La subvention cantonale pour l'UNIL est conforme au budget soit de 31'7300'700 fr.

L'État de Vaud rétrocède à l'UNIL la subvention fédérale de base pour l'UNIL de 94'838'665 fr. (budget : 83'500'000 fr.). La différence s'explique par la difficulté à prévoir la performance de l'UNIL relativement aux autres universités conformément à la LEHE. Cette différence résulte aussi d'un correctif lié au décompte final de l'année 2017. Normalement, cet effet ne devrait pas se reproduire pour l'année 2019 (voir compte 4701.2). Il en est de même pour la subvention fédérale pour les locations qui est de 270'000 fr. (budget : 200'000 fr.). Enfin, la subvention issue de l'accord intercantonal universitaire (AIU) est de 63'656'363.85 fr. (budget : 62'300'000 fr.). Son augmentation provient de la progression du nombre d'étudiants en provenance d'autres cantons suisses (+97).

Concernant le Fonds de réserve et d'innovation (FRI), il a fait l'objet d'une dissolution de 6'027'360.18 fr. Cette somme a été utilisée pour des projets « FRI » (collaboration avec le LICR pour 2.6 mio, développements informatiques 1.4 mio et couverture des reports des facultés (1.4 mio pour l'essentiel), d'une attribution volontaire de 900'000 fr. destinée à des adaptations de locaux nécessaires au regroupement du département de biologie computationnelle au Génopode, et de l'excédent de revenus du périmètre « État de Vaud » (191'004.58). Le solde du FRI au 31 décembre est de 33'256'063.69 fr.

- 3611 Les risques annoncés au budget 2018 se sont concrétisés au-delà de la fourchette envisagée. Le dépassement de 6 mio est dû aux étudiants vaudois étudiant dans les autres cantons.
- 4309 Quelques honoraires d'administrateurs sont payés en retard.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

Deux demandes de crédit supplémentaire totalement compensées. Une de 250'000 fr. concernant les postes 3511 et 4511 pour une mise en conformité du financement du soutien sélectif des arts de la scène avec les dispositions de la LVCA. L'autre, de 240'000 fr. porte sur le suivi de l'intégration des bibliothèques scolaires dans le réseau vaudois des bibliothèques. Cette intégration est supervisée par la BCU qui engage des auxiliaires (équivalant à 3 ETP) sous CDD financés par la DGEO pour effectuer le travail. Cette pratique impose la contrainte de renouveler les personnes tous les trois ans. L'interface de recherche Renouvaud tend à se généraliser dans toutes les entités (scolaires, universitaires et patrimoniales). Il existe des concurrents, notamment SLSP qui est utilisé par les HES, cela pose des problèmes de compatibilité.

Concernant le fonds 2010 (RERO), il s'agit d'un fonds 2000 et non d'un fonds 3000. Car ce compte a été considéré comme « financement spécial » par le SAGEFI, étant alimenté en principe par des taxes ou produits liés au but originel de ce type de fonds, en vertu du chapitre 5 « Ouverture d'un fonds » de la directive d'exécution no 18 sur la Gestion des fonds.

- 3030 Ce compte couvre 5 types de dépense (accueil et surveillance du Palais de Rumine, accueil et surveillance de la BCUL, travaux ponctuels des musées cantonaux, études ponctuelles en politique culturelle, civilistes pour les musées cantonaux/BCUL).
- 3104 Il était prévu d'utiliser le fonds 3020 « Élysée », mais il a été utilisé pour le compte.
- 3119 Acquisition collections.
- 3111 Est compensé par le compte 4309, il s'agit d'un véhicule avec un monte-charges pour le Musée romain d'Avenches pour les travaux de restauration du mur d'enceinte.
- 3180 Recommandation du CCF (rappel de livres ou ouvrages non rendus).
- 3199 Vente de marchandises à la boutique du Palais de Rumine pour le compte de partenaires externes. Compensé par le compte 4309 (encaissement du produit de la vente). La dépense sur le compte 3199 correspond au versement aux partenaires externes du produit de la vente, moins une commission pour frais de gestion de la boutique par l'Etat.
- 3510 Attribution aux fonds de type 2000 (directive SAGEFI).
- 35117-11 Comptes du fonds, les recettes étant supérieures aux dépenses, la différence est versée au capital du fonds.
- 3636 Certaines compagnies ne figurent plus (p. ex Furlan ou Linga), mais elles ont été transférées au compte 3636.3.1 correspondant au fonds 3006.
- 3636.2.4 Il n'y a pas eu de festival, mais c'est une aide pour organiser le prochain.
- 4611 Retour financier lors de la sortie de Vaud de RERO (part vaudoise au fonds de développement).
- 4634 Demande du SAGEFI liée à la mise en conformité avec le MCH2.

018 Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

L'ancien chef de service *ad interim* a été confirmé dans sa fonction de nouveau chef de service. Suite au rapport Rouiller, plusieurs réorganisations sont en cours, ainsi qu'une demande de crédit supplémentaire en rapport avec les subventions et une deuxième en lien avec la gestion des cas limite.

Trois demandes de crédits supplémentaires ont été accordées en 2018. La première et la troisième sont totalement compensées et concernent des travaux d'aménagements des locaux du SPJ (49'000 fr.) et des financements des effectifs nécessaires au remplacement du personnel en absence maladie, maternité et accident. La deuxième de 6'431'900 fr., pour une charge nette de 2'371'200 fr. concerne le financement des prises en charge en institutions spécialisées situées dans le canton de Vaud, elle concerne les comptes 3636 et 4637. Il existe un décalage temporel entre les pratiques de demande de subvention de ces institutions dans le canton de Vaud et dans les autres cantons. Des mesures en vue d'une harmonisation ont été initiées en 2018 et se poursuivent en 2019.

Il est à noter que 4% des enfants sont connus du SPJ et parmi ceux-ci, 15 à 16% sont placés, ce qui est dans la moyenne suisse. Il est à noter qu'une conséquence du rapport Rouiller est une tendance des autorités judiciaires à plus retirer la garde qu'auparavant (60 mandats 310CC de plus en 6 mois). Par ailleurs, des outils de pilotage ont été introduits pour un meilleur suivi des cas.

En raison d'une hausse des cas problématiques pour les 0-6 ans, les structures commencent à manquer de place. Des crédits supplémentaires sont à attendre pour 2019.

3199 Il s'agit de la salle de pause au premier étage et des WC femmes à Longemalle.

3636 Déjà expliqué dans l'introduction, un crédit supplémentaire a dû être octroyé pour ces financements.

3636.9 Le Fonds de Protection de la Jeunesse risque de ne plus être alimenté par la Loterie Romande dès 2020 suite à la révision de la loi sur les jeux d'argent entrée en vigueur le 1.1.2019. Cela nécessitera des budgets supplémentaires le cas échéant.

3636.10 Le poste à 80% de la chargée de projet est en CDD, donc pas compté dans ce poste.

3701 Dépend du nombre d'éducateurs.

019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Conformément au communiqué de presse du 7 mars 2019, il est prévu que le SESAF et le DGEO fusionnent. Cette fusion devrait être effective le 1^{er} janvier 2020. La fusion des comptes est à l'étude, accompagnée par des regards externes. Pour plus de lisibilité, dans le budget 2020, les deux entités seront encore séparées, mais devraient être réunies pour les comptes 2020.

Il est à noter qu'une augmentation d'enfants en situation de handicap, notamment suite à des regroupements familiaux qui sont observés et qui n'étaient pas prévisibles.

Un crédit supplémentaire de 6'022'700 fr., avec une charge nette de 3'022'700 fr., a été octroyé pour couvrir les besoins en matière de mesures d'enseignement spécialisé et d'aide à l'intégration dans l'école régulière. Elle concerne le compte 3020.

Le nombre d'enfants suivis par le SESAF est de 1850 enfants en institution et 1227 enfants suivis en école obligatoire. Le coût moyen par enfant est de 80'000 fr. en institution et de 60'000 fr. pour ceux suivis en école obligatoire.

Enfin, comme mentionné dans le rapport sur le thème d'étude, les conventions liées aux mandats de prestations vont être renégociées avec les institutions d'ici les trois prochaines années.

3090 Le non dépensé est dû à plusieurs formations groupées.

3130 Malgré l'augmentation, il a été procédé à des mesures d'économie, comme la généralisation des séances à 45 minutes et à l'encouragement de séances collectives. Un cabinet de logopédie qui engage des logopédistes salariées pose un problème quant à son fonctionnement.

3170 Plus de déplacements que prévu, notamment pour les aides à l'intégration, ou les enseignants spécialisés. Le nombre d'aides à l'intégration est de 850.

3636 La commission d'intégration précoce (CIP) permet l'accueil dans plus de 300 garderies dans le Canton s'agissant d'enfants en situation de handicap. Le personnel auxiliaire accompagnant les enfants en crèche et garderie est rétribué par un salaire horaire variant de 27 fr. à 31.40 selon la formation.

Cette rubrique a également fait l'objet d'un transfert du service de la santé publique permettant la prise en charge du service d'éducation sexuelle rattaché à la Fondation PROFA.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	88'195'000	18'018'000	70'177'000
Comptes 2018	62'843'543	20'545'482	42'298'061
Ecarts	-25'351'457	2'527'482	-27'878'939

Les investissements 2018 du DFJC sont ventilés par services publiés (SP) comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DFJC	0	0
011	DGEO	0	249'644
012	Scolarité enfantine..	0	0
013	DGEP	21'292'000	3'903'123
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	27'935'000	13'433'814
017	SERAC	19'950'000	24'711'481
018	SPJ	0	0
019	SESAF	1'000'000	0
Total	DFJC	70'177'000	42'298'061

Analyse des investissements

DGEO

Modernisation SI DGEO-GIS-EO. Dépenses liées aux coûts de maintenance évolutive et de modernisation de l'objet SI DGEO – GIS-EO.

DGEP

Les projets des gymnases d'Aigle, du GYB et d'Echallens sont dans la phase d'études préliminaires et les crédits d'étude, respectivement d'ouvrage, n'ont pas encore été activés.

Le déploiement du projet de refonte du SI métier n'a pas été aussi rapide qu'initialement prévu.

Les décomptes finaux des crédits d'ouvrage relatifs au CEOL et au gymnase de Renens sont en cours de réalisation.

Les travaux en lien avec l'extension du gymnase de Burier ont pris du retard suite aux oppositions déposées par plusieurs associations.

Les travaux de mise à niveau du câblage informatique dans les établissements sont toujours en cours.

Le projet d'école professionnelle sur le site de Vennes n'a pas pu démarrer selon le calendrier initialement retenu suite à une redéfinition des priorités dans le déploiement du dispositif de la formation professionnelle.

DGES

17 objets. Les trois plus importants sont des travaux de rénovation pour la HEP pour 3,7 mios, un crédit d'étude de 1,8 mio pour le campus de la HESAV et une mise à niveau à la HEIG Yverdon-les-Bains.

SERAC

Cinq objets. Bien sûr le nouveau musée des Beaux-Arts pour 15,5 mios et 516'434 fr. pour les aménagements extérieurs et le musée de l'Élysée et le Mudac pour 12,3 mios.

CREDIT D'INVESTISSEMENTS A BOUCLER

Durant l'année 2018, 3 objets ont été bouclés : le crédit d'étude pour le gymnase de Morges et le crédit d'investissement pour le Centre professionnel et gymnase de Marcellin (6,5 mios respectivement 73,5 mios) (DGEP) et les pavillons provisoires pour la HEP (DGES). A noter qu'une liste de 25 objets avait été prévue pour cette année.

Pour l'année 2019, il nous a été remis une liste de 27 objets ouverts qui pourraient être bouclés. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante, 7 pour la DGEP, 19 à la DGES et 1 pour le SERAC. Une certaine prudence est de mise quant à la réalisation effective de ces bouclements.

11.3 Département des institutions et de la sécurité

Commissaires : M. Nicolas Glauser, rapporteur
M. Serge Melly

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2018. Les rencontres se sont tenues dans les locaux du Château St-Maire.

Les commissionnaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Monsieur Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes.

La sous-commission tient à remercier tous les collaborateurs pour leur disponibilité ; elle a grandement apprécié la maîtrise des dossiers et a ainsi reçu toutes explications demandées.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	571'629'800	203'365'700
Comptes 2018	581'046'844	215'396'657
Différence en fr.	9'417'044	12'030'957
Différence en %	1.65%	5.92%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	571'629'800	203'365'700
Crédits supplémentaires	8'221'200	1'258'000
Budget total 2018	579'851'000	204'623'700
Comptes 2018	581'046'844	215'396'657
Différence en fr.	1'195'844	10'772'957
Différence en %	0.21%	5.26%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	561'097'544	215'882'787
Comptes 2018	581'046'844	215'396'657
Différence en fr.	19'949'300	-486'131
Différence en %	3.56%	-0.23%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	365'650'188	368'264'100	345'214'757

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018 pour un montant total de 1'205'000 fr.

Service publié	Montant	Description
004 SSCM	20'000	Adaptation de l'uniforme de l'EMCC
004 SSCM	10'000	Analyse cantonale des dangers et des risques
004 SSCM	80'000	Signalétique et documentation
004 SSCM	12'000	Système de bâchage en extension de l'Unité de conduite coordonnée de l'EMCC
004 SSCM	45'200	Extension des locaux
022 OCTP	25'000	Revue processus - évaluation SI (Tutelec)
022 OCTP	50'000	Base de données non créée en 2017
024 SPEN	962'800	Acquisition matériel sécuritaire

b) 2018 sur 2019 pour un montant total de 727'200 fr.

Service publié	Montant	Description
004 SSCM	25'000	Signalétique et supports de visite du Château de Morges et ses Musées
004 SSCM	15'000	Impression du document d'analyses des dangers et des risques cantonales
002 PoICant	108'000	Report de la livraison d'un drone
024 SPEN	290'200	Acquisition matériel sécuritaire
024 SPEN	289'000	Acquisition matériel et installations sécuritaires

4. Remarques générales

Les commissaires tiennent à relever les très bonnes aptitudes des chefs-fes de service et des responsables financiers-ères à contenir les dépenses. L'excellente présentation des comptes avec une page d'explications toujours plus étoffée diminue fortement le nombre de questions et demandes d'explication, ce qui ne facilite pas toujours l'élaboration des rapports avec des éléments nouveaux.

Les comptes 2018 du DIS se montent à 581 mios de charges et 215 mios de revenus, laissant apparaître un excédent de charges de 366 mios.

5. Remarques de détail

020 *Secrétariat général du DIS (SG-DIS)*

La charge nette de ce service est inférieure de 0.35 mio par rapport au budget.

3132.3 Exposition organisée par le centre intercantonal d'information sur les croyances et l'école cantonale d'art de Lausanne sur la diversité religieuse du canton de Vaud.

- 3150.1 La différence de montant n'est pas due à des travaux non exécutés, mais à des frais moins importants que prévu.
- 4309 Augmentation des entrées à la tour de la cathédrale.

022 Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

Comme chaque année, l'office a vu son nombre de mandats de protection confiés par les justices de paix augmenter (+ 440 mandats sur l'année). Malgré le renforcement de collaborateurs en CDI en début d'année, l'office a dû recourir à des travailleurs auxiliaires pour 1.2 mio supplémentaire au compte 3030 pour faire face à la situation.

- 3102 Cette campagne de recrutement sera effective en 2019.
- 3132 L'augmentation par rapport à 2017 est due au transfert de la réception et du tri du courrier, ceci afin de décharger les collaborateurs de l'office.
- 4260 et 4309 Rémunérations alloués par les justices de paix pour les personnes non indigentes concernées par une mesure de protection.

021 Service juridique et législatif (SJL)

Le total des charges de ce service est supérieur de 19.4 mios et n'est que partiellement compensé par l'augmentation des produits de 14.5 mios. Depuis cette année, le SJL a repris la gestion des créances du CHUV, ce qui est une bonne chose, car le programme informatique du secteur recouvrement donne entière satisfaction.

- 3130 Il est difficile pour le service de faire des estimations exactes, car le SJL ne dispose d'aucune compétence en matière d'assistance judiciaire (AJ), si ce n'est pour payer les montants mis à charger de l'AJ et procéder à leur recouvrement.
- 3181 Comme il s'agit de perte comptable et non des dépenses effectives, il n'y a pas besoin de faire de crédit supplémentaire.
- 3199 On trouve dans ce compte, les indemnités versées aux avocats d'office (env. 18 mios) et aux personnes acquittées (env. 1 mio).
- 4270 Le service a traité 12'109 dossiers.
- 4290 Aucun montant n'a été budgété sur ce compte jusqu'en 2018, car la gestion systématique des actes de défaut de biens, dont les recettes sont enregistrées sur ce compte, est relativement récente.

004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

L'augmentation des charges de ce service de 1.2 mio par rapport au budget a été largement compensée par des revenus supplémentaires de 1.4 mio.

- 3030.1 Il s'agit de stagiaires universitaires et gymnasiens.
- 3636 Quelques exemples où la PCI est intervenue, mais qui ne pouvaient pas être planifiés :
- | | |
|--|-----------|
| Tempête Eleanor | 166 jours |
| Opération Alpa (apport d'eau dans les pâturages) | 157 jours |
| Opération Pape | 140 jours |
| Grand froid | 135 jours |
| Evacuation urgence Etivaz | 134 jours |

Fonds 2007 – fonds cantonal de la PCI

Le budget prévoyait une baisse du fond de 82'000 fr. (compte 4500.1), mais au boucllement c'est une consolidation du fond de 318'287 fr. (compte 3500.2).

Fonds 2025 – fonds des contributions de remplacement liées aux abris de PCI

Le budget prévoyait une baisse de 2'714'800 fr. (compte 4500.2), mais au boucllement, c'est une consolidation du fond de 5'202'041 fr. (compte 3500.1).

002 Police cantonale (POLCANT)

La charge nette de ce service est supérieure de 0.8 mio par rapport au budget. La surpopulation carcérale qui perdure en est la principale raison. Un crédit supplémentaire non compensé de 132'100 fr. a été nécessaire aux comptes 3030 et suivants (charges sociales) et 2'061'700 fr. aux comptes 3130 pour l'engagement d'agents de transfert et de surveillance (Ats) externe dans les centres de gendarmerie mobiles et de la zone carcérale de la Blécherette.

- 3137 Il s'agit en partie de TVA payée sur les prestations fournies par l'OFROU compensées par des recettes de la confédération (4610 et 4309).
- 3180 Dissolution de la provision pour perte sur débiteurs douteux.
- 3610 Charges de projets fédéraux moins élevées que planifiées (corps des gardes-frontières, réseau Polycom).
- 3611 Poste en diminution, car il y avait moins d'aspirants à l'académie de police.
- 4120 Permis pour achat port d'arme, concessions pour les entreprises de sécurité et leur personnel.
- 4231 Montant provenant de l'académie de police qui refacture des cours donnés par l'Université de printemps.
- 4250 Attestation de copie de rapport d'accident.
- 4270 Ecart par rapport au budget principalement dû aux radars.
- 4470-71 Location de la piscine de la Blécherette et places de parc pour les employés externes qui ne travaillent pas pour l'Etat de Vaud.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

La charge nette de ce service est inférieure de 3.9 mios par rapport au budget. Malgré l'augmentation des charges dues à la surpopulation carcérale et des revenus supplémentaires qui proviennent principalement des comptes (4220 et 4320), les charges sont en diminution de 3.2 mios (3090, 3101, 3112 et 3135).

- 3090 Légère diminution du poste, moins de supervision et une partie de la formation et du perfectionnement du personnel sont données à l'interne.
- 3130.1 Une partie de ce montant sera affecté à l'amélioration des caméras de surveillance, pour les bracelets électroniques et également le changement des systèmes de détection et brouillage de téléphones mobiles.
- 3135.4 Le service place environ 155 personnes hors canton.
- 3162 Il s'agit de deux leasings pour les machines de l'atelier d'imprimerie.
- 4230 Il s'agit de remboursement de collaborateurs qui quittent le service et qui ont bénéficié de formations peu avant leur départ.

025 Service des communes et du logement (SCL)

La charge nette de ce service est inférieure de 3.8 mios par rapport au budget, ceci est principalement dû au compte 3636 (-2.4 mios), aide financière à la pierre qui est moins sollicitée en raison des faibles taux d'intérêt du marché.

- 3170 Ce compte comprend principalement les forfaits de déplacement alloués aux préfets.

- 3135 Il s'agit de frais médicaux (éthylomètre, analyse de sang et toxicologique) devant être avancés par les préfetures. Les remboursements des contrevenants sont comptabilisés sur le compte 4260
- 4450 Intérêts sur les prêts octroyés pour la construction de logements pour étudiants ou à loyers modérés.
- 4511 Il s'agit du prélèvement sur le fond des incitations financières aux fusions de commune. L'absence d'un montant s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de fusion en 2018.

026 *Ministère public (MP)*

La charge nette de ce service est inférieure de 0.1 mio par rapport au budget, ceci malgré l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2018 de la modification des statuts des procureurs qui les fait passer désormais à la classe supérieure après 5 ans de service.

- 3001 Le montant mis dans ce compte aurait dû être comptabilisé au 3170.
- 3100 Il s'agit de matériel de bureau pour de l'archivage.
- 3103 Les codes annotés (pénal et procédures pénales) sont réédités périodiquement. Il faut en acheter de nombreux exemplaires. Il n'y a pas eu de telle réédition en 2018.
- 3130.7 Il s'agit de frais de transport pour du déménagement.
- 3162 Il s'agit du leasing d'un photocopieur qui aurait dû être comptabilisé dans le compte 3161.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	18'565'000	1'300'000	17'265'000
Comptes 2018	5'626'923	82'455	5'544'468
Ecart	-12'938'077	-1'217'545	-11'720'532

Les investissements nets 2018 du DIS sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DIS	0	0
022	OCTP	0	0
021	SJL	500'000	0
004	SSCM	1'600'000	0
002	POLCANT	7'841'000	5'053'229
024	SPEN	7'324'000	491'239
025	SCL	0	0
026	MP	0	0
Total	DIS	17'265'000	5'544'468

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. Gérard Mojon, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Durant ses travaux, la sous-commission DSAS a rencontré les chef-fe-s de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé, deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	3'702'647'000	1'239'992'300
Comptes 2018	3'899'729'218	1'301'516'821
Différence en fr.	197'081'818	61'524'521
Différence en %	5.32%	4.96%

Les charges **brutes** 2018 dépassent celles prévues au budget (sans les crédits supplémentaires) de 197.08 mios, soit +5,32%. Au niveau des charges nettes, ce dépassement se réduit à 135.55 mios, soit 5.50%.

Les principales explications de cette progression en termes de charges brutes sont les suivantes :

- + 58.6 mios d'augmentation des subsides assurance maladie (dont +22.0 mios pour les subsides RI et +36.6 mios pour les subsides partiels), liés à l'introduction en octobre 2018 du plafonnement de la charge de l'assurance maladie à 12% du revenu;
- + 10.4 mios d'augmentation des contentieux LAMal ;
- + 8.2 mios d'augmentation du financement résiduel (remboursement de matériel de soins (LIMA)) ;
- + 7.8 mios d'augmentation des subsides rente-pont ;
- 8.6 mios de diminution des subventions d'investissements EMS / EPMS ;
- + 33.3 mios d'augmentation des prestations du RI-CSIR et MIS-CSIR ;
- 17.5 mios de diminutions des prestations du RI non-CSIR (baisse du nombre de dossiers) ;
- + 72.9 mios d'augmentation des investissements CHUV, dont +70.2 mios d'amortissements non planifiés ;
- + 12.4 mios d'augmentation des coûts pour hospitalisations hors canton ;
- 5.6 mios de diminution de la subvention à la FHV du fait d'une croissance d'activité moins importante que prévue ;
- + 25.2 mios variations diverses, individuellement inférieures à 5 mios.

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	3'702'647'400	1'239'992'300
Crédits supplémentaires	118'222'600	57'407'700
Budget total 2018	3'820'870'000	1'297'400'000
Comptes 2018	3'899'729'218	1'301'516'821
Différence en fr.	78'859'218	4'116'821
Différence en %	2.06%	0.32%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	3'715'411'214	1'253'394'374
Comptes 2018	3'899'729'218	1'301'516'821
Différence en fr.	184'318'004	48'122'447
Différence en %	4.96%	3.84%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	2'598'212'397	2'462'655'100	2'462'016'840

Les charges nettes 2018 présentent une augmentation de 136.20 mios par rapport aux comptes 2017, soit 5.53%.

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018 pour un montant total de 105'400 fr.

Service publié	Montant	Description
027 SG-DSAS	46'900	Mandats non réalisés en 2017
036 SPAS	58'500	Mandat non réalisé en 2017

b) 2018 sur 2019 pour un montant total de 100'000 fr.

Service publié	Montant	Description
037 Admin SSP	100'000	Projet coopération populations vulnérables

4. Remarques générales

Facture sociale 2018

La facture sociale 2018 se monte à 800.01 mios, soit une variation de +19.48 mios (+2.5%) par rapport au budget 2018 et +26.48 mios (+3.42%) par rapport aux comptes 2017, cela principalement du fait de la croissance des subsides à l'assurance maladie.

Facture sociale 2018 aux communes Régimes	comptes	budget	variations comptes /budget 2018	
	2018	2018	en CHF	en %
PC à domicile et hébergement	239'886'800	238'399'900	1'486'900	0.62%
Assurance maladie	98'727'600	79'652'100	19'075'500	23.95%
RI+part. cantonale ass. chômage	263'358'200	269'177'700	-5'819'500	-2.16%
Subv. et aide aux personnes handicapées	110'636'000	110'398'400	237'600	0.22%
Prestations famille et autres prest.soc.	57'751'100	53'333'800	4'417'300	8.28%
Bourses d'étude et d'apprentissage	29'651'200	29'564'100	87'100	0.29%
Total régimes	800'010'900	780'526'000	19'484'900	2.50%
DRPTC*	-10'000'000	-10'000'000	0	
FS à charge des communes	790'010'900	770'526'000	19'484'900	

*Décret réglant les modalités d'application de l'impact financier de la RPT sur les communes vaudoises pour la facture sociale

5. Remarques de détail

5.1 *Secrétariat général*

027 *Secrétariat général (SG)*

Par rapport aux comptes 2017, les charges ont augmenté de 0.3 mio, essentiellement du fait de transferts de personnel. Ces charges sont cependant conformes au budget 2018.

5.2 *SASH*

Les charges globales du SASH se sont élevées à l'617 mios, soit 95 mios de plus que le budget 2018, et 802 mios de revenus.

95 mios de crédits supplémentaires ont été accordés en cours d'année, partiellement compensés par 27 mios de revenus supplémentaires. Après crédit supplémentaire, les charges présentent un dépassement de 438'657 fr.

028 *Administration générale du SASH*

Un crédit supplémentaire de 766'600 fr. a été accordé au cours de l'année. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de 660'788 fr., soit 5,6%. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 1,5 mio soit 13,7 %.

3030 Engagement de 15 personnes pour le renforcement administratif de l'OVAM (charges entièrement compensées).

3100 Frais supplémentaires en matériel de bureau pour équipement des postes de travail des collaborateurs du renforcement de l'OVAM.

029 Régime cantonal de réduction des primes

Un crédit supplémentaire de 59 mios a été accordé au cours de l'année pour faire face à la hausse des primes en 2018 (+6%) et à l'introduction anticipée du subside « RIE3 » à 12%. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de 57,1 mios soit 13,6%. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 57,1 mios également, soit 13,6 %.

3637.1 - 4,7 mios dus à la baisse des subsidiés RI.

3637.2 + 33 mios pour les subsides partiels et + 23 mios pour l'introduction anticipée du subside RIE3 à 12 %.

3637.4 + 10,4 mios dus à l'augmentation des primes impayées et donc du contentieux.

030 Prestations complémentaires AVS / AI

Un crédit supplémentaire de 476'800 fr. a été accordé au cours de l'année pour les frais de gérance de la Caisse de compensation AVS (CCVD) qui est l'autorité d'application pour les prestations complémentaires. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de - 144'698 fr. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 13,3 mios soit 2,5 %.

3637 1-3 PC Homes : distinction dès 2017 des établissements EMS (gériatrie et psychiatrie de l'âge avancé), EPSM (psychiatrie pour les adultes) et ESE (handicap physique et mental, addictions) ; baisse de 6,3 mios : de manière générale on observe une stabilité des dépenses et une légère diminution du taux de bénéficiaires depuis quelques années.

3637.4 + 3,4 mios ; l'évolution des coûts dépend de la démographie. Le nombre de rentiers AVS augmente de même que le nombre de rentiers ayant droit à une PC.

031 Hébergement

Un crédit supplémentaire de 8,9 mios a été accordé au cours de l'année pour faire face à la nécessité pour l'Etat de prendre en charge le matériel de soins (LiMA). L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de + 3,3 mios soit 1,7 %. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 13,6 mios soit 7,3 %.

3636 Baisse des dépenses de 8,2 mios. Cet écart est dû principalement au service de la dette (délais de consolidation et amortissements différés) et pour les redevances et loyers (baisse du taux OFL) des établissements de forme commerciale.

3637 Les principaux écarts des aides individuelles LAPRAMS sont liés à une diminution des aides longs-séjours (- 860'737.- CHF), aux garanties particulières (+ 1,9 mio ; aides sous condition de ressource pour des résidents en EMS/EPMS) et au financement résiduel des soins (+ 8,9 mios pour le matériel LiMA) et aux cotisations AVS, soit les cotisations AVS payées pour les personnes sans activité lucrative (+ 2,2 mios ; les montants à payer sont peu aisés à estimer).

032 Hospitalisation

L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de - 986 fr. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 164'561 fr.

033 Primes d'assurance maladie pour les prestations complémentaires

Un crédit supplémentaire de 10,2 mios a été accordé au cours de l'année pour faire face aux besoins. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de 25,2 mios soit 12%. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 28,2 mios soit 13,6 %.

3637.1 + 24,4 mios. L'écart s'explique par l'augmentation des primes en 2018 (6,4% contre 2% budgété) par l'augmentation du nombre de bénéficiaires PC et par le rattrapage du retard de traitement entre 2017 et 2018 (+10,3 mios).

034 Politique familiale et autres régimes sociaux

Un crédit supplémentaire de 17,3 mios partiellement compensé a été accordé au cours de l'année pour faire face aux besoins. L'écart des charges entre les comptes 2018 et le budget 2018 est de 11,5 mios soit 10,5%. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 13,8 mios soit 13%.

- 3637.4 +7,8 mios. Le crédit global supplémentaire accordé s'est révélé finalement supérieur aux charges réelles. En juin 2018, la croissance du nombre de ménages bénéficiaires était estimée à 6%. Au final elle s'est révélée à 4% soit 4'999 ménages à la fin de l'année. La demande croît ainsi moins fort que prévu.
- 3637.5 + 3 mios. En juin 2018 la projection prévoyait 1270 bénéficiaires, soit 133 de plus que ceux observés à la fin de l'année (1137). La demande se stabilise (diminution par rapport à 2017 du nombre d'entrées alors que le nombre de sorties est stable).
- 4260 Le décompte final des cotisations 2017 fait par les caisses se calcule sur la masse salariale et n'est donc pas budgétale.

035 Promotion du maintien à domicile

- 3636 Variation à la hausse ou à la baisse des activités des différentes institutions subventionnées.

5.3 SPAS

036 Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Les charges globales du SPAS se sont élevées à 898,6 mios soit 23,4 mios de plus que le budget 2018. 23,8 mios de crédits supplémentaires ont été accordés en cours d'année. Ainsi les charges présentent un écart de 0,4 mio positif par rapport au budget 2018. L'écart des charges entre les comptes 2017 et les comptes 2018 est de 11,4 mios soit + 1,3%. Les recettes de 474,8 mios sont supérieures aux projections de 0,9 mio.

En 2018, les éléments suivants concernant les prestations financières du RI sont à relever : une baisse de 2,46% du nombre de dossiers non-CSIR ce qui représente une non-dépense de 17,5 mios (montant qui a permis de compenser les charges d'autres régimes) ; après une hausse des besoins, une stabilisation des dépenses RI-CSIR est observée. Il convient de rappeler à cet égard que les charges liées au RI-CSIR sont entièrement compensées par les subventions du SEM.

- 3630 Les frais de personnel intègrent la croissance de l'effectif du SPAS qui a passé de 148,4 ETP à 150.4 ETP, (croissance des effectifs du CSIR, +3 ETP ; transfert au SG-DSAS, -1 ETP).
- 3611 L'aide sociale pour les vaudois domiciliés dans d'autres cantons est en net recul en 2018, en raison de l'arrêt de la refacturation des prestations dès avril 2017, décidée par le parlement fédéral. L'écart avec les chiffres du budget (+0.5 mio) vient de la difficulté de projeter le solde des charges.
- 3612 Les subventions aux Régions d'action sociale ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 2,7 mios pour couvrir les frais d'aménagements des unités communes CSR-ORP de Lausanne et d'Yverdon ainsi que les déficits annoncés des CSR pour 2018.
- 3635/3637 Les subventions pour les établissements sociaux éducatifs (ESE) + les frais de placement ESE s'élèvent à 225,2 mios soit +1,8 mio par rapport au budget. Cette augmentation est liée notamment à la création de places nouvelles et au renforcement de l'encadrement.
- 3637.1-4 En 2018, 365 mios ont été consacrés au titre d'aide sociale RI non-CSIR et 39,8 mios au titre d'aide sociale RI-CSIR.
- 3637.5 Baisse des dépenses en raison notamment de la diminution du nombre de jeunes entrant au RI en raison du dispositif FORJAD. Le programme FORMAD destiné à la formation des bénéficiaires du RI âgés de 25 à 40 ans se poursuit.
- 3637.9 Baisse des dépenses en raison de l'effet positif du transfert des jeunes vers les bourses et du retard du traitement des dossiers, estimé dans les transitoires.

5.4 Direction générale de la santé (DGS – ex-Service de la santé publique (SSP)) et CHUV

5.4.1 DGS

Les comptes 2018 de la DGS ont essentiellement été influencés par les éléments suivants :

- Amortissements non planifiés au CHUV à charge de la DGS +70.2 mios (77.0 mios en 2016 et 57.8 mios en 2017). A titre d'information, si l'on ajoute les montants pris à charge par le SAGEFI, ces sommes s'élèvent globalement à 214.7 mios en 2016, 126.7 mios en 2017 et 113.0 mios en 2018.
- Couverture du risque d'hospitalisation hors canton ; comptabilisation d'une provision de +18.5 mios, suite à l'arrêt du TF relatif aux cliniques genevoises.
- Contrat de prestation direct avec la PMU +14.7 mios (précédemment inclus au CHUV).
- Transfert des activités sociales de l'AVASAD de l'ex SASH à la DGS +52.6 mios.

Si les deux derniers éléments avaient été budgétés, tel n'était évidemment pas le cas de deux premiers, même si une issue défavorable de la procédure relative aux cliniques genevoises avait été mentionnée parmi les risques potentiels relatifs à l'exercice sous analyse.

L'analyse plus détaillée des variations par rapport aux comptes 2017, permet de constater que les 93.85 mios d'augmentation des charges brutes se répartissent essentiellement de la manière suivante :

- Transfert AVASAD (susmentionné)	+ 52.6 mios
- CHUV	- 11.6 mios
Amort. non planifiés (2018 70.2 vs 2017 57.8) et effets y relatifs	
- PMU	+ 15.0 mios
Précédemment inclus dans CHUV	
- Hôpitaux hors CHUV	+ 22.0 mios
Dont 18.5 mios hors canton susmentionnés	
- Soins à domicile	+ 9.0 mios
- Chaîne des urgences (MSU)	+ 3.0 mios
- Autres	+ 3.9 mios

L'analyse des écarts au budget révèle les écarts suivants au niveau des charges brutes :

Subventions

- Populations vulnérables, santé scolaire, autres (OMC)	- 0.03 mios
- CHUV (dont 70.2 amortissements non planifiés)	+ 70.64 mios
- PMU (activités non transférées du CHUV uniquement)	- 0.74 mios
- Hôpitaux (hors CHUV) (dont 18.5 mios hors canton)	+ 4.01 mios
Provision hors canton	+18.5 mios
FHV	- 6 mios
Hors canton - réduction des hospitalisations	- 6 mios
Cliniques	- 2 mios
- Soins à domicile	+ 5.40 mios
OSAD	+ ~2 mios
LiMA	+ ~3 mios
- Chaîne des urgences (MSU)	+ 0.84 mios
- Prévention / Réseaux / Formation	- 0.51 mios
- Autres subventions	- 1.42 mios
Mandats non accordés à IUMSP	-0.2 mios
Dotations aux Fonds	-0.6 mios
Adaptation système de santé	-0.6 mios
	+ 78.19 mios

Hors subventions

- Autres charges (administration générale)	- <u>0.14 mios</u>
Total variation des charges brutes	+ 78.05 mios
- Dont +70.2 mios et +18.5 mios susmentionnés	=====

En dehors des éléments ci-dessus, les éléments suivants appellent encore les commentaires suivants :

037 Administration générale

Un transfert de charge de 1.7 mio du compte 3030 au 3130, pour la ventilation des participants indépendants (par opposition à internes) aux cercles de qualité des EMS, avait été anticipé par crédit supplémentaire afin d'être en

conformité avec les exigences MCH2. Ceci ressort clairement des notes figurant au fascicule des comptes 2018, comme les autres variations, chacune individuellement inférieure à 0.2 mio.

3636-5 Prévention et lutte contre les maladies transmissibles - Le dépassement est dû au renforcement de la coordination dans le secteur des maladies transmissibles dans le canton de Vaud ainsi qu'à l'augmentation des prestations dans le domaine de la tuberculose.

Par ailleurs, la totalité du budget 2018 de l'institution Sid'Action a été transférée de la DGS au CHUV début 2018, alors que le transfert effectif des activités a été effectué seulement au dernier trimestre de 2018.

Au niveau des revenus, la variation de 0.8 mio du poste 4260, lié au remboursement plus élevé que prévu des vaccins contre le Papillomavirus fait également l'objet d'un commentaire approprié dans la brochure.

064 Système de santé

Mis à part les amortissements extraordinaires du CHUV (+70.2 mios) et l'enregistrement de la couverture des risques du dossier hors canton (+ 18.5 mios), les charges de fonctionnement de la DGS sont de quelque 10 mios inférieures à celles budgétées.

Les autres écarts marquants, non spécifiquement commentés dans la brochure, sont les suivants :

- 3180 Variation du ducroire sur débiteurs douteux de la Centrale d'encaissement (+0.2 mio).
- 3632 Un crédit supplémentaire de 0.15 mio, accordé par le Conseil d'Etat afin d'être en conformité avec MCH2, ne s'est pas avéré nécessaire, les besoins de financement des fonds afférant à la DGS ayant été moins importants que prévus.
- 3634 Les charges d'investissement du CHUV augmentent de +72.9 mios par rapport au budget, dont +70.2 mios d'amortissements non planifiés et +2.7 mios de réallocations entre investissement et exploitation. Suite aux amortissements non planifiés en 2017, la PIG d'investissement du CHUV est devenue négative en 2018. Par conséquent, une réallocation entre exploitation et investissement, permettant de mettre à zéro cette PIG, a été effectuée. Cette opération technique est mentionnée dans l'annexe technique du contrat de prestation CHUV (p. 38, point 3 – PIG d'investissement). Les charges d'exploitation diminuent des -2.7 mios susmentionnés, mais augmentent de +0.6 mio suite au transfert des activités du Centre médecin dentaire et oral de la PMU.
- 3635 La baisse de la part état au financement des cliniques a globalement compensé l'augmentation du financement résiduel des OSAD, non anticipés au budget.
- 3636 Le transfert de l'AVASAD ayant été prévu au budget, l'augmentation de 8.5 mios provient essentiellement de décisions de justice, soit +18.5 mios de risque hospitalisation hors canton et + 3 mios d'impact financier concernant la liste des moyens et appareils (LiMA). En conséquence les autres charges enregistrent une diminution, en particulier dans le domaine de l'hospitalisation hors CHUV.
- 4260 Essentiellement issus de recours en responsabilité auprès des assureurs RC, ces remboursements de frais initialement pris en charge par la LAMal ne sont jamais budgétés.

5.4.2 CHUV :

Les comptes 2018 du CHUV présentent un excédent de charges de -7.27 mios alors que ceux de 2017 bouclaient avec un excédent de recettes de +2.37 mios ; ceux de 2016 clôturaient exactement à l'équilibre.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -27.8 mios (-8.8 en 2017, -6.8 en 2016).

Le résultat d'investissement est excédentaire de +20.6 mios (+11.1 en 2017, +6.8 en 2016).

a) Tendances principales 2018

L'activité d'hospitalisation 2018 du CHUV se caractérise par une forte diminution des durées moyennes de séjours (DMS). Cette diminution, de l'ordre de 5%, permet de prendre davantage de patients, mais plus légers. Le case-mix moyen ne diminue cependant que de 2% et indique donc une amélioration de la productivité de la prise en charge hospitalière de 3%. Les activités chirurgicales sont en forte progression notamment grâce à une augmentation de l'occupation du bloc opératoire rénové après le déménagement de 2017.

L'activité ambulatoire progresse dans quasiment tous les secteurs, mais particulièrement en cardiologie (hôpital de jour), psychiatrie, mère-enfant (augmentation de la productivité) et oncologie.

L'introduction d'un tarif Tarmed revu à la baisse (-18.5 mios) explique une grande partie de la perte de cette année. Cette baisse de revenus a cependant été compensée pour moitié par l'augmentation de l'activité en Tarmed.

Par rapport aux prévisions budgétaires, les revenus ont progressé davantage que les dépenses (retards de développements), ce qui explique l'amélioration des résultats par rapport au déficit budgété de 14.8 mios.

Nous nous plaignons à relever que la direction du CHUV fourni aux membres de la sous-commission, lors de chacune de ses visites ordinaires (comptes annuels et budget), un certain nombre d'indicateurs de gestion, faisant l'objet d'un suivi permanent et permettant de vérifier la bonne gestion de l'établissement. Citons, à titre d'exemple, la durée moyenne des séjours, le taux d'utilisation du bloc opératoire, le pourcentage de patients installés dans les délais requis ou le nombre de lits occupés de manière inadéquate. Ce dernier indicateur a d'ailleurs permis de constater qu'en 2018 la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate se poursuit pour atteindre 91 lits (88 en 2017 et 71 en 2016), répartis entre 2/3 de somatique et 1/3 de psychiatrique. Des mesures de corrections sont immédiatement prises. Certaines permettent d'immédiatement atteindre les objectifs fixés, d'autres demandent des efforts sur une plus longue période.

b) Comptes 2018

En termes plus financiers, le compte de pertes et profits 2018 du CHUV se présente de la manière suivante :

Compte de pertes et profits	Réalisé 2018	Budget 2018	Réalisé 2017	Ecart réalisé/budget 2018		Ecart réalisé 2018/2017	
REVENUS (en millions)							
Revenus d'exploitation	1'428.87	1'404.68	1'430.23	24.19	1.72%	-1.36	-0.10%
Revenus opérationnels hors enveloppe	180.11	195.60	174.03	-15.49	-7.92%	6.07	3.49%
Autres revenus opérationnels	5.63	6.36	7.28	-0.73	-11.49%	-1.65	-22.63%
Revenus opérationnels	1'614.61	1'606.64	1'611.54	7.97	0.50%	3.06	0.19%
Revenus non opérationnel/sur exercices antérieurs	0.85	0.02	0.66	0.83	4149.99%	0.19	29.08%
Revenus d'immobilisation	150.60	76.41	145.82	74.19	97.11%	4.79	3.28%
TOTAL REVENUS	1'766.06	1'683.07	1'758.02	82.99	4.93%	8.04	0.46%
CHARGES (en millions)							
Personnel	1'220.65	1'227.63	1'197.38	-6.98	-0.57%	23.27	1.94%
Biens et services médicaux	232.88	228.49	221.86	4.39	1.92%	11.02	4.97%
Frais de gestion	153.97	158.47	156.17	-4.50	-2.84%	-2.20	-1.41%
Frais financiers et provisions	34.05	22.20	44.95	11.85	53.38%	-10.9	-24.24%
Charges opérationnelles	1'641.55	1'636.79	1'620.36	4.76	0.29%	21.19	1.31%
Frais non-opérationnel/sur exercices antérieurs	1.73	0.03	0.59	1.70	6145.25%	1.15	195.29%
Charges d'immobilisation	130.05	61.05	134.70	69.00	113.04%	-4.66	-3.46%
TOTAL CHARGES	1'773.33	1'697.87	1'755.65	75.46	4.44%	17.69	1.01%
Résultat d'exploitation principale	-26.95	-30.15	-8.82	3.20	-10.62%	-18.13	205.65%
Résultat non opérationnel/sur exercices antérieurs	-0.88	-0.01	0.07	-0.87	11327.09%	-0.95	-1336.77%
Résultat d'immobilisation	20.56	15.36	11.11	5.20	33.85%	9.44	84.96%
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-7.27	-14.80	2.37	7.53	-50.88%	-9.64	-406.88%

c) Remarque générale

Le budget 2018 présentait une perte d'exploitation de -30.1 mios et un bénéfice d'immobilisation de 15.4 mios. Ce déséquilibre entre résultats d'exploitation et d'immobilisation trouve son origine dans la construction du budget 2017 : les moyens budgétaires supplémentaires (19 mios) ont été donnés au CHUV par diminution nette des charges d'immobilisation (amortissements extraordinaires 2016, REKOLE). Ces moyens étaient destinés à financer à la fois des charges d'immobilisation (7 mios), mais surtout d'exploitation supplémentaires (12 mios).

En 2017, le CHUV a pu transférer explicitement 12 millions de PIG immobilisation vers l'exploitation. En 2018, en revanche, le DSAS a souhaité que 14,7 millions soient retransférés de la PIG exploitation vers la PIG immobilisation au contrat de prestation (CP) définitif. La PIG exploitation et donc le résultat d'exploitation sont ainsi diminués « artificiellement » de 14,7 millions entre 2017 et 2018.

Sans cet effet :	Evolution du résultat opérationnel	17-18 :	-3.4 mios	(- 14.7 mios = -18.13 mios ci-dessus)
	Evolution du résultat s/exercices antérieurs	17-18 :	-0.9 mio	
	Evolution du résultat d'immobilisation	17-18 :	-5.3 mios	(+14.7 mios = +9.44 mios ci-dessus)

Cette opération ne constitue pas un changement de méthode au sens de la théorie comptable, mais découle d'un choix d'affectation différent de la part de la DGS ; elle n'est ainsi, et à juste titre, pas mentionnée en tant que telle au rapport du réviseur externe.

d) Comparaison Comptes 2018 – Comptes 2017

d1) Résultat d'exploitation

Par rapport aux comptes 2017, les principales variations expliquant l'augmentation de -18.13 mios du déficit net d'exploitation (hors exercices antérieurs) (-26.95 mios vs -8.82 mios), sont les suivants :

Revenus d'exploitation :	-1.36 mio	
<i>Hospitalisation (hosp) : adaptation part Etat à l'activité</i>		+14.1 mios
<i>Hosp : augmentation (augm) facturation due à l'activité</i>		+12.6 mios
<i>Augm ambulatoire (dont -18.5 mios) de baisse du Tarmed</i>		+ 2.1 mios
<i>Sortie subvention (subv) PMU des comptes du groupe CHUV</i>		- 15.6 mios
<i>Re-transfert subv PIG exploitation vers investissement (v. ci-dessus)</i>		- 14.7 mios
<i>Introduction modèle formation incitative aux médecins généralistes</i>		- 2.3 mios
<i>Contribution de fonds projets gérés par UNIL</i>		+ 2.5 mios
Revenus opérationnels hors enveloppe :	+6.07 mios :	
<i>Augm fonds de tiers (Human Brain Project, HIV Alliance, etc...)</i>		+12.4 mios
<i>Compensation de baisse Tarmed sur le fond des honoraires</i>		- 3.3 mios
<i>Variation fonds/capitaux tiers et capitaux propres</i>		- 5.2 mios
<i>Divers</i>		+ 2.2 mios
Autres revenus opérationnels :	-1.65 mio :	
<i>Diminution des dons pour recherche/divers</i>		- 1.8 mio
<i>Récupérations sur contentieux (+0.3) et revenus financiers (-0.2)</i>		+ 0.1 mio
Charges de personnel :	+ 23.3 mios (+ 138 ETP) :	
<i>Augm de l'effectif exploitation</i>		+18.6 mios
<i>Augm du salaire moyen exploitation</i>		+ 3.4 mios
<i>Augm auxiliaires (+0.9) et stagiaires (+0.4)</i>		+ 1.3 mio
Biens et services médicaux :	+11.02 mios	
<i>Agents thérapeutiques, produits chimiques et divers</i>		+ 2.7 mios
<i>Matériel d'implantation (+0.8) et à usage unique (+3.7)</i>		+ 4.5 mios
<i>Biens divers médicaux (+1.4) et produits chimiques (-0.2)</i>		+ 1.2 mio
<i>Services médicaux</i>		+ 2.7 mios
Charges de gestion courante :	-2.20 mios	
<i>Immeubles, frais d'entretien</i>		- 5.0 mios
<i>Charges hôtelières (+0.4) et gestion équipements (+2.4)</i>		+ 2.8 mios
Frais financiers et provisions :	-10.90 mios	
<i>Pertes sur débiteurs et frais de recouvrement</i>		+ 3.7 mios
<i>Sortie de la PMU du groupe CHUV</i>		- 15.6 mios
<i>Autres subv et contribution (+0.8) et ajust stocks (+0.3)</i>		+ 1.1 mio

d2) Résultat d'investissement

Par rapport aux comptes 2017, les principales variations expliquant l'augmentation de +9.45 mios de l'excédent net d'investissement (+20.56 mios vs +11.11 mios), sont les suivants :

Revenus d'immobilisations : + 4.79 mios			
<i>Revenus de l'activité</i>	+ 1.7 mio		
<i>PIG</i>	+ 2.7 mios		(effets conjugués des amortissements extra. 2016 à 2018, du re-transfert de la PIG exploitation vers investissement, de la sortie PMU)
<i>Autres revenus (loyers, fonds)</i>	+ 0.4 mio		

Charges d'immobilisations : - 4.66 mios

	Réalisé au 31.12.2018	Réalisé au 31.12.2017	Ecart 2017- 2018
Décrets de construction : Compens.financière	3'052'190	6'072'146	-3'019'956
objets 1 à 8 mios amortissements et intérêts	1'693'724	2'352'496	-658'772
objets 1 à 8 mios amort extraordinaires	18'366'155	14'720'160	3'645'995
Loyers	23'612'289	20'362'951	3'249'338
Fonds d'entretien	16'349'638	14'609'277	1'740'361
Charges propriétaires (Fondation HEL)	515'632	515'632	-
Subvention affiliés	3'012'517	7'533'525	-4'521'008
			-
Equipements crédit d'inventaire amortissements	11'567'045	25'478'628	-13'911'583
Equipements crédit d'inventaire amort extraordin	51'877'432	43'057'041	8'820'391
Total charges d'immobilisation	130'046'622	134'701'856	-4'655'234

e) Comparaison Comptes 2018 - Budget (définitif) 2018e1) Résultat d'exploitation

Par rapport au budget 2018, les principaux écarts expliquant la diminution de -3.20 mios du déficit net d'exploitation (-26.95 mios vs -30.15 mios), sont les suivants :

Revenus (garantis) d'exploitation : + 24.19 mios	
Revenus ambulatoires : + 10.43 mios	
<i>Effet du Tarmed un peu moins fort que prévu</i>	+1.8 mio
<i>Augmentation d'activité au-delà du budget</i>	+ 8.6mios
Revenus d'hospitalisation : + 10.25 mios	
<i>Facturation augmentation d'activité 17-18</i>	+5.3 mios
<i>Correction ex. antérieurs</i>	+4.9 mios
Tâches de santé publique, subvention UNIL et divers : + 3.51 mios	
<i>Rétrocession overhead Fonds National Suisse (1,4 mio) et compléments conjoncturels UNIL</i>	

Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels : - 16.23 Mio :

Non consommation des 11, 5 millions du fonds de développement prévus au budget
 Transitoire fonds des honoraires (3 mios, impact Tarmed)

Frais de personnel : -6.98 mios

Essentiellement du fait de retards sur engagements budgétés en oncologie et psychiatrie

Biens et services médicaux : +4.39 mios

<i>Agents thérapeutiques</i>	+ 2.3 mios
<i>Matériel d'implantation</i>	- 2.6 mios
<i>Matériel à usage unique, produits chimiques, div</i>	- 0.3 mio
<i>Autre matériel</i>	+ 4.9 mios
<i>Services médicaux</i>	+ 0.1 mio

Charges de gestion courante : -4.50 mios

<i>Charges hôtelières</i>	- 1.2 mio
<i>Gestion courante</i>	+ 4.9 mios
<i>Immeubles</i>	- 7.0 mios
<i>Equipements</i>	- 1.3 mio

Frais financiers et provisions : + 11,85 mios

Augmentation des pertes sur débiteurs
Variation provision débiteurs douteux
Fonds de recherche impliquant plusieurs hôpitaux

e2) Résultat non opérationnel et d'investissement

Par rapport au budget 2018, les principaux écarts expliquant l'augmentation de +5.20 mios de l'excédent net d'investissement (+20.56 mios vs +15.36 mios), sont les suivants :

La perte nette non-opérationnelle provient essentiellement de charges sur les exercices antérieurs.

Le bénéfice d'investissement (20.6 mios) s'explique par :

<i>Le bénéfice prévu au budget</i>	15.4 mios	
<i>Un décalage dans les acquisitions d'équipements</i>	+ 1.2 mio	
<i>Des revenus (hors PIG) supérieurs au budget</i>	+ 4.0 mios	<i>Revenus d'hospitalisation (part du tarif), loyers et financement par des fonds</i>

f) Part de la DGS dans les revenus d'exploitation

	Comptes 2018 CHUV		Comptes 2017 CHUV		Ecart comptes à comptes		dont part DGS	
	Total	dont DGS	Total	dont DGS				
Revenus d'exploitation "garantis"	1'428.9	561.5	1'430.2	576.6	-1.4	-0.1%	-15.2	-2.6%
Revenus d'hospitalisation	694.0	289.3	667.2	275.2	26.7	4.0%	14.1	5.1%
Revenus ambulatoires	339.8	0.3	337.7	0.3	2.1	0.6%	-	-
Subventions Prestations d'intérêt général (PIG, SSP) et E&R (UNIL)	395.2	271.9	425.3	301.2	-30.1	-7.1%	-29.3	-9.7%
Autres revenus d'exploitation	186.6	-	182.0	-	4.6	2.5%	-	-
TOTAL REVENUS DEXPLOITATION	1'615.5	561.5	1'612.2	576.6	3.3	0.2%	-15.2	-2.6%

Entre 2017 et 2018, les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 3,3 mios (+0,2%).

La participation de la DGS diminue de 15,0 mios entre 2017 et 2018, la participation à l'hospitalisation augmentant de 13,8 mios (valorisation de l'augmentation de l'activité entre 2016 et 2017), mais la subvention PIG diminuant de 28,9 mios. Cette forte baisse s'explique par la sortie de la PMU du groupe CHUV (-15,6 mios) ainsi que par le re-transfert d'un montant de 14,7 mios de la PIG exploitation vers l'investissement, demandé par le DSAS au contrat de prestation définitif 2018.

Le solde des revenus opérationnels (18,3 millions) a été généré par l'augmentation de la facturation de l'activité hospitalière aux autres payeurs (les assureurs maladie, assureurs fédéraux, autres cantons, ...) et le produit de la facturation ambulatoire (à charge quasi exclusive des assureurs maladie), dont la faible augmentation s'explique par l'effet de la modification du Tarmed (-18,5 millions), ainsi que par une augmentation de la subvention de l'UNIL pour les activités de recherche et formation.

Les membres de la sous-commission se sont assurés de la cohérence entre les comptes du CHUV et ceux de la DGS et ont obtenu réconciliation des montants rapportés par les deux entités.

g) Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2018 peuvent se résumer de la manière suivante :

en mios de francs

2018	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1 ^{er} janvier	Variation 2017
Fonds institutionnels hospitaliers	11'972	11'602	+370
Fonds de développement et de perfectionnement	38'579	29'333	+9'246
Fonds d'entretien	10'574	6'799	+3'775
Fonds de réserve des unités	6'956	7'232	-276
Fonds institutionnels	68'081	54'966	+13'115

Fonds de services	24'385	24'661	-276
Fonds de recherche du CHUV	21	1'045	-1'024
Fonds de recherche	24'406	25'706	-1'300

Fonds des honoraires	25'126	26'694	-1'568
Fonds nationaux	11'537	12'074	-537
Fonds de tiers et divers	97'439	86'134	11'305
Fonds des honoraires, nationaux et divers	134'102	124'902	9'200

h) Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2018 des investissements s'élevant à 102.0 mios.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

(en milliers de francs)

	2018	2017
Entretien du CHUV	5'311	6'107
Transformations du CHUV	14'110	15'642
Total entretien et transformations du CHUV	19'421	21'749
Travaux dans locaux de tiers	1'358	1'396
Objets de moins de 8 mios (financés par fonds y relatif)	21'559	16'102
Total financement CHUV	42'338	39'247
Budget de l'Etat : construction et grosses transformations	59'407	45'658
Total général entretien, transformations et constructions bâtiments CHUV	101'746	84'905
Financement hors CHUV (université)	300	153
Total général des travaux pilotés par la CIT du CHUV	102'046	85'058

L'évolution des travaux réalisés par la direction des travaux du CHUV entre 2010 et 2018 est la suivante :

Source de financement	Travaux en millions de francs										Total 1992-2017	Moyenne annuelle 1992.2017
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
Entretien du CHUV	9.1	8.2	6.6	8.6	7.8	6.8	5.5	6.1	5.3	162.0	6.2	
Transformations du CHUV	9.0	15.9	10.6	10.7	14.6	11.6	15.2	15.6	14.1	246.5	9.5	
Total entretien et transfos du CHUV	18.1	24.1	17.2	19.3	22.4	18.4	20.7	21.7	19.4	408.5	15.7	
Travaux dans locaux de tiers	0.0	0.0	0.5	1.3	4.1	3.8	2.6	1.3	1.3	14.9	0.6	
Fonds de 1 à 8 millions	0.0	0.0	3.3	8.3	10.9	33.2	23.9	16.1	21.6	117.3	4.5	
Total financement CHUV	18.1	24.1	21.0	28.9	37.4	55.4	47.2	39.1	42.3	540.7	20.8	
Budget de l'Etat : constr. + grosses transfos	23.4	16.1	26.3	35.2	48.2	49.4	56.6	45.7	59.4	662.1	25.5	
Total général entretien, transfos et constructions des bâtiments CHUV	41.5	40.2	47.3	64.1	85.6	104.8	103.8	84.8	101.7	1202.8	46.3	
Financement hors CHUV (Université) = Bugnon 7-9, Lavey-les-Bains	3.1	0.5	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	42.0	1.6	
TOTAL général travaux pilotés par la Direction CIT du CHUV (y.c. hors CHUV)	44.6	40.7	47.7	64.2	85.7	104.9	104.0	84.9	102.0	1244.7	47.9	

Les travaux planifiés sur les années 2019 à 2023 sont les suivants :

Sur des EMPD déjà acceptés par le Grand Conseil

Objets décrétés					Période 2019-2023						
N° EOTP	Nom du projet	Date décrét	En service	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
I.000077.01/02	Hôpital de Cery			8'034	0	0	0	330	0	0	
I.000077.03/04	Hôpital de Cery	2013	2021	108'370	19'943	18'982	17'139	17'139	1'402	1'402	
I.000099.01	Hôpital unique de l'enfant	2012	2022	177'000	6'127	15'758	45'317	45'317	30'667	14'254	
I.000099.01 - 600'025	Hôpital de l'enfant équipements cadre normatif parking	2018	2022	34'050	0	4'540	4'540	11'350	11'350	2'270	
I.000103.01	BH05 - Bloc opératoire et structure préfabriquée			2'400	0	0	19	0	0	0	
I.000103.02	BH05 - Bloc opératoire et structure préfabriquée	2012	2021	105'645	7'414	10'524	18'564	11'840	0	0	
I.000106.01/02	1ère tranche soins continus, soins intensifs et chambres BH	2012	2021	47'447	7'629	6'163	8'804	10'124	1'321	0	
I.000112.01	Entretien technique, ascenseurs-groupe secours-dét. incen		2020	30'070	581	901	3'033	1'425	0	0	
I.000368.01	Neurosciences Cery	2014	2018	22'300	6'214	784	0	0	0	0	
I.000369.01	CTE laboratoire de thérapie expérimentale en oncologie - I.0003	2014	2016	18'500	828	2'201	1'120	0	0	0	
I.000382.01	Unité Centralisée de Production (UCP)	2015	2018	15'970	6'496	587	16	0	0	0	
I.000389.01	Ingénierie immunitaire en oncologie pour le LICR	2016	2021	63'200	564	5'017	14'843	18'292	19'860	0	
I.000386.01	Etudes - Médecine personnalisée et ingénierie immunitaire	2015	2022	6'150	643	2'095	3'143	0	0	0	
I.000103.03 - 600026	BH05 - Bloc équipements	2017	2021	18'204	5'068	1'010	4'547	6'063	1'516	0	
I. Total objet décrétés				657'341	61'508	68'561	121'085	121'880	66'115	17'926	

Sur des EMPD à soumettre au Grand Conseil en 2019 (suite du tableau précédent)

Objets - priorité 1					Période 2019 - 2023						
N° EOTP	Nom du projet	Date décrét	En service	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Plan de redressement lié à la vétusté des infrastructures stationnaires											
I.000655.01	Hôpital de Beaumont	2019	2024	32'400	0	0	0	0	6'885	5'265	
I.000655.01	1ère tranche modernisation des chambres à lits du BH	2019	222	22'100	0	0	3'846	4'751	4'751	4'751	
I.000655.01	Amélioration du transfert patients (inter-hôpitaux et urgences)	2019	2021	50'000	0	0	2'630	9'332	9'517	14'181	
Sous-total				104'500	0	0	6'476	14'084	21'153	24'198	
I.000386.02	Travaux - Médecine personnalisée et ingénierie immunitaire	2019	2023	42'550	0	0	2'128	2'128	3'457	3'457	
	à créer Mesures énergétiques gros consommateur L.VLEne	2019	2024	33'000	0	500	4'000	6'000	8'000	4'000	
Soins intensifs et soins intermédiaires											
I.000106.01/02	Extension de 7 lits des soins intensifs	2020	2022	12'500	0	0	0	5'000	5'000	833	
	Création de lits intermédiaires au BH11	2020	2024	37'800	0	0	0	0	0	4'445	
Sous-total				50'300	0	0	0	5'000	5'000	5'278	
Total des dépenses priorité 1				230'350	0	500	12'603	27'211	37'610	36'933	
Total des dépenses par période objets décrétés et priorités 1				887'691	61'508	69'061	133'688	149'091	103'725	54'859	

Les objets accordés sur le fonds des investissements entre 1 à 8 mios, pour l'année 2019, sont les suivants

Objet N°	Intitulé de l'investissement	Montant total KCHF
80038	BU25-Transformation labos pathologie (étape 2)	1'500'000
80039	MAT-Chambres privées niveau 06	1'800'000
80041	BH06-Transformation ancien studio TV pour DO (lot2)	6'500'000
80042	BU21-Centre de contrôle et de supervision	3'000'000
80043	BH08-Rénovation du hall Etape 1	2'000'000
80044	BH08-Transformation de la BDFM en consultations	7'500'000
80045	BH05-Centrale des lits et bureaux BH05	3'500'000
80046	NES-Passerelle + étanchéité Nestlé	1'500'000
80047	CI-Démolition partielle et assainissement bâtiment Nord de la cli	1'500'000
80050	HO-Centrale des lits HO	2'500'000
	Total	31'300'000

6. Dépenses d'investissements DSAS

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	132'884'000	0	132'884'000
Comptes 2018	63'459'264	600'000	62'859'264
Ecart	-69'424'736	600'000	-70'024'736

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget 2018	Comptes 2018
027	SG-DSAS	2'564'000	2'963'775
028	SASH	500'000	1'076'113
038	CHUV	129'820'000	58'819'376
Total	DSAS	132'884'000	62'859'264

11.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Commissaires : Mme Amélie Cherbuin
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2018 du DEIS.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et, dans la plupart des cas, de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	698'397'100	525'982'500
Comptes 2018	696'723'778	519'640'981
Différence en fr.	-1'673'322	-6'341'519
Différence en %	-0.24%	-1.21%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	698'397'100	525'982'500
Crédits supplémentaires	5'282'600	5'736'300
Budget total 2018	703'679'700	531'718'800
Comptes 2018	696'723'778	519'640'981
Différence en fr.	-6'955'922	-12'077'819
Différence en %	-0.99%	-2.27%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	699'538'681	527'378'049
Comptes 2018	696'723'778	519'640'981
Différence en fr.	-2'814'902	-7'737'068
Différence en %	-0.40%	-1.47%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	177'082'798	172'414'600	172'160'632

3. Remarques générales

Les charges 2018 du DEIS se montent à 696,7 mios et les revenus à 519,6 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 177,1 mios au lieu d'un montant de 172,4 mios prévu au budget (crédits supplémentaires non inclus). Cet écart de 4,7 mios est le fruit d'une diminution des charges de 1,6 mio et d'une diminution des revenus de 6,3 mios.

Pour le 1^{er} janvier 2019, le Conseil d'Etat a désigné un nouveau secrétaire général au DEIS ; la personne en poste étant nommée cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Structurellement, à partir du 1^{er} juillet 2018, le DEIS a vu la création de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et du SPEI (anciennement SPECo). Le vétérinaire cantonal a été intégré à la DGAV, alors que le chimiste cantonal s'est vu intégré au SPEI. Cette réorganisation a pour but de créer des synergies afin de renforcer la protection des consommateurs, les intérêts et la confiance de ces derniers en la filière agricole en général et en particulier, de renforcer le suivi et la cohérence des contrôles liés aux filières de productions animales. À ce stade, la nouvelle structure doit encore se consolider en termes de synergie et d'efficacité, mais, malgré cette fusion qui a engendré un certain manque de lisibilité, le travail de la sous-commission a pu être facilité grâce aux tableaux fournis par le service.

4. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018 pour un montant total de 1'000'000 fr.

Service publié	Montant	Description
042 SEPS	1'000'000	Contribution VD candidature JO 2026

b) 2018 sur 2019 pour un montant total de 1'705'000.00 fr.

Service publié	Montant	Description
039 SG-DEIS	455'000	Fête des Vignerons 2019
041 DGAV	250'000	Projet Contrôle de la vendange non réalisé en 2018
042 SEPS	1'000'000	JOJ2020 - contribution complémentaire de CHF 1 mio

5. Remarques de détail**039 Secrétariat général du DEIS (SG-DEIS)**

Certains dossiers stratégiques et d'importance sont pilotés par le Secrétariat général, comme celui des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020 qui bénéficie d'une subvention de 8 millions accordée par le Grand Conseil ou encore la mise en place du projet de développement d'une marque territoriale VAUD+.

3030 Renforcement de l'unité juridique et politique ; nomination d'une cheffe de projet Marque Vaud.

3132 Compensation du compte 3030 suite à la nomination d'une cheffe de projet Marque Vaud.

040 Service de l'emploi (SDE)

Globalement, l'année est très positive du point de vue économique. On note une diminution de chômeurs de longue durée et une diminution des chômeurs de toutes les classes d'âge, y compris le plus de 50 ans.

24'447 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 22'507 ont retrouvé un emploi en 2018 dont 1'682 bénéficiaires RI.

26'906 sanctions ont été prononcées en 2018 à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés LACI et 4'809 sanctions pour les bénéficiaires RI.

Les chômeurs longue durée sont aussi en diminution, avec un taux de chômage en baisse à 3,9% fin 2018.

Contrôle du marché du travail (en nombre).

	2016	2017	2018
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* et lutte contre le travail au noir	1'225	1'304	1'219
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	231	272	271
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	1'086	1'052	1'052
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	1'229	1'367	1'276
Contrôles en entreprise de la durée du travail des chauffeurs routiers	38	40	51
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	16	16	16
Infractions constatées dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	1'884	1'843	1'646
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	306	283	300

*Mesures dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes

Emoluments et amendes (en francs).

Emoluments pour actes administratifs	1'207'980	1'224'155	1'241'305
Amendes administratives	143'500	198'600	148'000

- 3132 1. Honoraires des médecins-conseils relatifs à l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Augmentation due à un changement de procédure et de financement.
2. En raison de la baisse de la demande, on constate une baisse de sessions pour la formation destinée aux employeurs dans le cadre de la lutte contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouche et activités analogues.
- 3510 Attribution du résultat net au fonds cantonal d'assurance perte de gain et maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage (Fond 2026 APMG).
- 3511 1. Attribution au capital du Fonds cantonal de lutte contre le chômage (Fonds 3023) à des fins de soutien aux entreprises formatrices vaudoises. Ce montant de 2.3 mios faisait partie d'une attribution de préfinancement au capital du fonds décidée par le Conseil d'Etat en 2015 d'un montant de 9 mios. C'était le solde de ce financement.
2. Le résultat net est attribué au compte capital du fonds cantonal de lutte contre le chômage.
- 3613 Frais de fonctionnements et d'investissements des ORP. Logistique des mesures du marché du travail. Instance juridique chômage intégralement pris en charge par le fonds de compensation de l'assurance chômage. Retour compte 4613.
- 3634/5 2. Coûts relatifs aux mesures de réinsertion professionnelle RI. Participation des communes via la facture sociale, voir compte 4612. Le dépassement est lié à la difficulté de savoir quelles mesures seront prescrites par les conseillers ORP lors de l'élaboration budgétaire.
- 3637 1. Prestations versées aux assurés de l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Le taux de chômage étant très bas les prestations ont été inférieures au budget.

- 4210 3. Emoluments dans le cadre des mesures d'accompagnement et frais de contrôle facturés aux entreprises en cas de constatation de travail au noir. Moins de contrôles effectués. Incidences de la nouvelle loi fédérale. L'annonce des travailleurs AVS doit se faire au plus tard lors de l'établissement du décompte salarial au début de l'année suivante, avant le délai était d un mois.
- 4270 Amendes administratives facturées aux entreprises en cas d'infraction constatée de la loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux perçus par les contrats-type de travail.

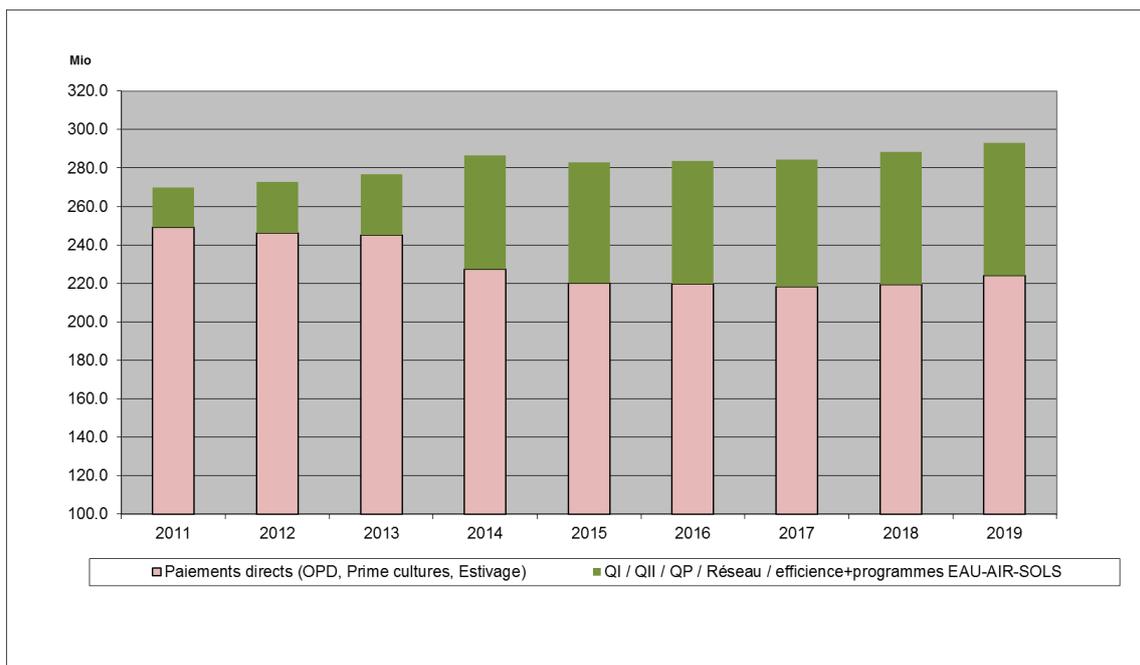
041 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Réorganisation stratégique du service

Le Conseil d'Etat a validé la création de la DGAV à compter du 1^{er} juillet 2018. Elle est placée sous la direction de l'ancien chef du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) qui était déjà en poste, désigné à l'issue d'une procédure ouverte. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a disparu sous cette appellation. Le vétérinaire cantonal est intégré dans la DGAV, alors que le chimiste cantonal s'est vu rattaché au Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI).

Cette réorganisation a pour but de créer des synergies afin de renforcer la protection des consommateurs, les intérêts et la confiance de ces derniers en la filière agricole en général, et en particulier de renforcer le suivi et la cohérence des contrôles liés aux filières de productions animales. Par ailleurs, la sécurité sanitaire des produits de consommation et la lutte contre les tromperies sont de la compétence du chimiste cantonal, raison pour laquelle a été opéré un rapprochement entre plusieurs autorités de surveillance, le laboratoire cantonal, le Bureau cantonal des poids et mesures et la Police cantonale du commerce (PCC). La nouvelle responsable du service financier de la DGAV a fourni à la sous-commission tous les documents nécessaires et comparatifs pour la compréhension et l'analyse de ces comptes, nous la remercions.

- 3010 Augmentation due à la réallocation du budget du SCAV entre la DGAV et la SPEI.
- 3030 Répartition différente suite au budget voté pour le SCAV pré duplo SAVI-DGAV-SPEI. Réaffectation du compte 3130.
- 3105 Approvisionnement du réfectoire de Grange-Verney et de Marcelin charges supérieures compensées en partie par les recettes au compte 4221.
- 3130 27. Emoluments vétérinaires pour les programmes fédéraux et cantonaux d'épidémiosurveillance et de lutte contre les épizooties. Augmentation du suivi.
30. ALPA18. Sécheresse 2018, transport d'eau pour le bétail.
- 3132 4. Coûts supplémentaires suite au départ de la responsable de l'unité financière, honoraires versés à une fiduciaire qui a accompli le travail.
5. Non mise en place d'un outil pour la gestion et le contrôle de la vendange.
9. Coûts supplémentaires pour les conseils externes dans le domaine vétérinaire.
- 3170 L'augmentation des frais de transport privés a été engendrée par la situation épizootique qui prévaut avec la diarrhée virale bovine (BVD). Cette charge était sous dotée au budget.
- 3634 3. Participation cantonale à la Caisse d'assurance du Bétail (CAB) pour les pertes d'animaux de rentes. la participation s'élève à 60% du total des pertes indemnisées par la CAB, moins de cas annoncés que ce qui était prévu.
- 3635 3. FIBL, imputation au compte 3636.
- 3636 Plusieurs réallocations et reclassifications ont été effectuées à l'interne de ce compte.
- 3637 5. Contributions réseaux écologiques, les surfaces inscrites arrivent à saturation.
9. Préservation des ressources naturelles, programme moins utilisé par les agriculteurs que prévu.



On observe que la part des contributions relative aux programmes pour la biodiversité augmente par rapport aux paiements directs.

4210 1. Emoluments fonciers (54'760 fr.) non comptabilisés en actif transitoire à encaisser sur 2019.

4221 Les recettes ont dépassé les prévisions.

4250 La diminution des ventes est due au transfert de la gestion du domaine de Marcelin à l'UFL.

4260 1. Retenue sur les paiements directs (remboursements frais de contrôles), comprend par erreur le budget de 500'000 fr. pour l'apport de la Confédération pour les contributions de surface qui auraient dû être au budget du compte 4610.

4630 1. Contrôles de la vendange. Non mise en place du nouveau système du contrôle de la vendange rapporté en 2019.

042 *Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)*

L'exercice 2018 présente quelques points principaux :

- Le Conseil d'Etat a accordé un montant de 1'000'000 fr. pour une contribution complémentaire du canton pour l'organisation des JOJ2020 ; la somme n'était pas prévue au budget. Ce montant ne représente pas une augmentation des charges de cette manifestation. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas facturer d'emoluments aux divers acteurs de la manifestation et de rendre celle-ci gratuite pour tous les visiteurs. Les charges ne sont donc pas en augmentation, mais les recettes seront en diminution.

3171 8. Formation Jeunesse+Sport assurée par l'ISSUL. L'office fédéral du sport peut déléguer l'organisation de formations J+S à des tiers. C'est le cas pour l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne (ISSUL), qui dispense une formation J+S à ses étudiants dans le cadre du cursus d'études. Si les parties pratiques et théoriques de ces formations sont entièrement gérées par l'ISSUL, la totalité du processus administratif est pilotée, pour des raisons techniques (accès à la banque de données nationale par exemple), depuis le SEPS.

Comme toutes les formations de moniteurs J+S, ces cours dispensés par l'ISSUL génèrent des subventions fédérales à hauteur de 50 francs / jour / participant. Puisque le SEPS était identifié dans la base de données fédérale comme l'administrateur de la formation, c'est lui qui a touché la subvention concernée, tant en 2017 qu'en 2018. Or cet argent revient à l'ISSUL, afin de payer les frais liés à

l'organisation des formations concernées (hôtel éventuel, frais de repas, salaires des experts, etc.). L'ISSUL ayant oublié de demander le versement de ces subventions en 2017, celles-ci ont été payées en 2018 pour les deux années concernées (2017 et 2018). Dès 2020, tout sera géré depuis l'ISSUL et plus aucune somme ne transitera par le biais des comptes de l'Etat (SEPS).

3636 4. Manifestations sportives occasionnelles

Dans les comptes 2018, cette sous-rubrique comprend un grand nombre de manifestations qui n'étaient pas prévues au budget. Cela débouche sur un dépassement du budget de la sous-rubrique (compensé par des « économies » effectuées dans d'autres sous-rubriques du même compte 3636).

Ce phénomène s'observe chaque année, à cause du décalage entre l'établissement du budget par le service concerné de l'administration cantonale (au mois de mai) et la manifestation qui peut se dérouler jusqu'à 16 ou 17 mois plus tard. Dans les comptes 2018, ce phénomène est accentué par le fait que les villes hôtes d'épreuves sportives dans le cadre des JOJ2020 ont dû organiser des « épreuves-test » en vue de s'assurer de la qualité de l'infrastructure concernée, du matériel, de la piste ou du parcours, voire du comité d'organisation local. Fortement recommandées, voire obligatoires, des épreuves-test de ce type ont été mises sur pied à La Vallée de Joux, Villars et Les Diablerets (parfois même plusieurs épreuves selon la station). Or l'organisation de ces épreuves n'était pas connue au moment de l'élaboration du budget du SEPS en mai 2017.

4260 4. Aide à l'installation, loyer en retour.

023 Service de la population (SPOP)

L'activité du service est fortement liée aux fluctuations en termes de demandes d'asile. En 2018, 15'255 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 2'833 de moins qu'en 2017. C'est le chiffre le plus bas enregistré depuis 2010 (15'567 demandes). Les requérants sont répartis proportionnellement à la population de chaque canton, pour Vaud environ 8% du total des arrivées. La Confédération ne rembourse qu'une partie des frais de renvois touchant le domaine de l'asile et aucun s'ils relèvent de la LEtr. Le nombre de mineurs non accompagnés a diminué et se monte à 90 pour le canton. L'effectif des demandeurs d'asile est de 5'182 à fin décembre 2018.

3010 Compensation du compte 3030 de 280'000 fr, pour le personnel auxiliaire employé en remplacement sur les postes fixes qui n'ont pas été repourvus immédiatement et remplacés par des postes auxiliaires.

3110 Dépassement pour l'acquisition de mobilier dans le nouvel office de l'état civil Vully la Broye.

3130 6. Le GRAAP a été mandaté pour assumer l'acheminement du courrier interne (la répartition budgétaire entre les deux mandats du GRAAP aux comptes 3132 et 3130 n'a pas été correctement évaluée).

3135 1. Le dépassement budgétaire est lié à la quote-part du canton de Vaud de 51.9% du déficit de l'établissement concordataire Framboise LMC qui est clôturé avec un déficit supérieur à celui budgété.
2. Pour 2018, des intérêts inférieurs au budgétisé génèrent un résultat bénéficiaire.

3612 Le remboursement des frais de scolarisation se base sur un recensement communal des élèves demandeurs d'asile scolarisés au cours de l'année civile. Le relevé ne pouvant pas être réalisé avant le bouclage comptable de l'exercice, le montant comptabilisé est le résultat d'une estimation. Pour 2018, la charge est estimée à 2'700'000 fr. La dotation budgétaire est insuffisante et engendre un écart. En 2017, plus de 1'000 élèves étaient scolarisés. La question se pose de la base historique utilisée pour le budget.

3634 COASI : Pour la subvention versée à l'EVAM, le budgétisé a été arrêté sur un effectif moyen de 5'625 personnes à prendre en charge en début d'année alors qu'il est en réalité de 5'697. L'exercice favorable s'explique par une moindre consommation de soins LAMal. Au demeurant le résultat final est influencé par une hausse des dépenses en matière d'intégration qui ramène l'économie de charges à 3,8 mios.

BCI : Le crédit demandé a été calculé sur la base des estimations du 3e trimestre fournies par l'EVAM, besoins financiers qui ont été revus à la baisse en fin d'année, d'où une demande de crédit supplémentaire supérieure aux sommes effectivement versées.

- 3636 Crédit accordé pour le versement compensatoire reçu du SEM pour 2017, en 2018, et reversé pour le financement de mesures d'intégration en faveur des réfugiés et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire.
- 3637 Les frais d'annulation de vols spéciaux pour les requérants d'asile, qui nous ont été facturés par le SEM n'ont pas été portés au budget 2018. En effet, dès lors que l'annulation a été de la responsabilité du canton, celui-ci s'est vu chargé des frais consécutivement à ses décisions.
- 4210 1. Emolument naturalisation : plus de 7'500 dossiers traités au lieu des 4'000 prévus.
2. Le budget 2018 a été établi sur la base des comptes des années précédentes, or en 2018 il est constaté une forte diminution des émoluments pour les documents d'identité malgré les projections basées sur les dates d'échéance des passeports indiquant une baisse considérable pour 2017 et 2018
3. La hausse des émoluments est due aux mariages d'exception qui sont toujours prisés.
- 4309 Depuis la fin de 2017 cette rubrique n'enregistre plus le flux des remboursements de la dette postposée de l'EVAM. Ainsi, l'écart constaté s'explique par la disparition de ce montant variable de l'ordre de 0,4 mio qui jusqu'ici alimentait ce compte. A noter que la correction budgétaire correspondante a été faite au budget 2019 ramené de 1'450'000 fr. à 1'030'400 fr.
- 4610 3. Augmentation des retours vers l'étranger.

044 Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)

Le SPEI comprend dorénavant l'Office de la consommation auquel est rattaché la Police cantonale du commerce qui pourra ainsi mieux coordonner, et à terme à renforcer le contrôle des denrées alimentaires assurant la sécurité sanitaire de nos produits de consommation et la lutte contre les tromperies. Aucun licenciement n'a été effectué et le transfert s'est fait poste par poste. L'exercice comptable était néanmoins compliqué et a connu quelques difficultés.

Suite à la réallocation du budget du SCAV entre la DGAV et le SPEI les comptes suivants sont imputés : 3010 – 3030- 3049- 3050 – 3052 – 3053 – 3054 – 3059 – 3099 – 3100 – 3101 – 3103 – 3106 – 3111 – 3116 – 3120 – 3130 – 3132 – 3134 – 3137 – 3150 – 3151 – 3156 – 3161 – 3170 – 3181.

- 3030 Crédit supplémentaire accordé pour engager du personnel auxiliaire supplémentaire, suite à deux absences de longue durée.
- 3130 3. Le service représente le Canton à des événements/manifestations en Suisse ou à l'étranger (missions économiques), accueille des délégations étrangères et organise des conférences de presse et des séances d'information à ses partenaires.
- 3132 6. Nouveaux mandats liés à l'OFCO, pour deux inspecteurs.
- 3511 Attribution au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, en vertu de l'art. 59, al. 3 de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin), qui stipule que le 20% du montant des taxes perçues sur les loteries, les tombolas et lotos sert à alimenter ce fonds.

Le tableau ci-dessous montre que le budget des comptes 3634-3632-3635 est respecté bien que la répartition entre eux diffère quelque peu.

SPEI - Développement économique (CP1522) - Répartition des comptes SAP&MCH2 3632-3634-3635 selon l'approche métier

Ordres internes	COMPTES 2017	BUDGET 2018	COMPTES 2018	ECART EN FRANCS	ECART EN %
01 Organismes de promotion cant. et interc. + actions de promotion	10'011'465	9'763'000	9'700'619	-62'381	-0.6%
02 Organismes régionaux	1'415'798	1'630'000	1'452'550	-177'450	-10.9%
03 Projets régionaux et cantonaux	3'066'521	4'945'800	4'496'448	-449'352	-9.1%
04 Prestataires de services aux entreprises	2'500'770	2'774'000	2'593'270	-180'730	-6.5%
05 Projets d'entreprises	4'048'078	4'287'000	4'440'369	153'369	3.6%
20 Pertes sur cautionnements	675'000	250'000	50'000	-200'000	-80.0%
40 Coopération technique	500'000	500'000	550'000	50'000	10.0%
50 Soutien industrie et innovation (Innovaud - FIT-Oenotourisme)	2'847'294	3'000'000	4'220'596	1'220'596	40.7%
3033 Aides allouées par le Fonds de soutien à l'industrie - 3033	1'980'534	1'500'000	1'141'868	-358'132	-23.9%
	27'045'460	28'649'800	28'645'720	-4'080	-0.01%

- 3705 Aide au développement économique allouée par la Confédération (LPR). Le nombre de projets soutenus a été moins important que prévu. Les fonds reçus de la Confédération sont enregistrés à la rubrique 4701.
- 4120 Taxe sur les ventes de boissons alcooliques à l'emporter. Depuis 2016, le canton perçoit la taxe cantonale et communale et reverse la part des communes selon le lieu de l'exploitation des débits de boissons alcooliques à l'emporter. Augmentation des ventes, produit effectif de la taxe supérieure au budget.
- 4210 1. Autorisation LADB. Une augmentation du nombre de licences est à constater.
- 4260 2. Jetons de présence et défraiements. Maisons de jeu, augmentation de contrôles.
- 4309 5. Revenus des analyses privées de l'inspection des denrées alimentaires et des eaux (duplo).
6. Revenus liés aux contrôles du Bureau cantonal des poids et mesures (duplo).
- 4700 Le budget a été mis par erreur sous le compte 4701.

6. Dépenses d'investissement 2018

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	26'700'000	3'460'000	23'240'000
Comptes 2018	28'082'801	4'942'882	23'139'919
Ecart	1'382'801	1'482'882	-100'081

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DEIS	0	0
040	SDE	0	0
041	DGAV	6'390'000	7'940'097
042	SEPS	9'100'000	9'328'480
023	SPOP	0	3'379
044	SPEI	7'750'000	5'867'963
Total	DEIS	23'240'000	23'139'919

11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Hadrien Buclin
M. Georges Zünd, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le 1^{er} mai les responsables du Contrôle cantonal des finances (CCF), rattaché administrativement au DIRH. Ils ont ensuite rencontré le 3 mai les chefs de service du DIRH, en présence de Mme Guggiari Fresquet, responsable financière départementale. A noter enfin que MM. Buclin et Zünd ont participé à la présentation des comptes 2018 de la Direction des systèmes d'information (DSI) dans le cadre de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI).

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	592'929'900	143'437'200
Comptes 2018	598'306'545	169'451'320
Différence en fr.	5'376'645	26'014'120
Différence en %	0.91%	18.14%

Cette comparaison montre que les comptes pris dans leur globalité sont inférieurs de 20,6 mios au budget. Durant l'année sous revue, il y a eu un peu plus de charges (+0,91%), mais surtout plus de revenus (+18,14%). Les services qui ont des comptes de charges en dessous du budget sont le SG-DIRH avec 1,18 mio, la DSI avec 2,63 mios, le SPEV avec 4,47 mios, la Chancellerie avec 0,29 mio et le CCF avec 0,66 mio. Le seul service qui a des charges supérieures par rapport au budget est la DGMR avec 14,62 mios.

L'excédent de revenus de 26,01 mios par rapport au budget s'explique par des revenus effectifs supérieurs à ceux budgétisés dans tous les services, la palme revenant à la DGMR avec 22,96 mios, suivi du SPEV avec 2,08 mios de surplus.

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	592'929'900	143'437'200
Crédits supplémentaires	8'921'200	5'771'100
Budget total 2018	601'851'100	149'208'300
Comptes 2018	598'306'545	169'451'320
Différence en fr.	-3'544'555	20'243'020
Différence en %	-0.59%	13.57%

Les charges 2018 sont inférieures au budget total, crédits supplémentaires compris, de 3,54 mios, soit -0.59%. Quant aux revenus, ils sont supérieurs par rapport au budget total pour 20,24 mios, soit 13,57%. Les 26 crédits supplémentaires pour l'année 2018 ont été attribués de la manière suivante (en fonction des montants) : par la Cheffe de Département 2, par le Conseil d'Etat 22 et 2 par la COFIN.

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	567'733'206	158'477'238
Comptes 2018	598'306'545	169'451'320
Différence en fr.	30'573'339	10'974'082
Différence en %	5.39%	6.92%

Les charges 2018 présentent une augmentation de 30,57 mios par rapport aux comptes 2017, soit 5,39%. Les revenus 2018 sont supérieurs de 10,97 mios par rapport à ceux de 2017, soit un différentiel positif de 6,92%.

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	428'855'226	449'492'700	409'255'969

La valeur de la charge nette entre les comptes 2018 et le budget 2018 est inférieure de 20,63 mios. Par contre, la charge nette a augmenté par rapport à la comparaison de comptes à comptes de 19,59 mios.

3. Remarques générales

Comme déjà indiqué en préambule, tous les services ont des charges en dessous du budget sauf la DGMR. Dans le détail, cela donne, par rapport au budget avant les crédits supplémentaires 2018, pour les charges du Secrétariat général (SG-DIRH) aux comptes 2018 58,69 mios, contre 59,87 au budget, pour la Direction des systèmes d'information 136,48 mios contre 139,11 au budget, pour le Service du personnel (SPEV) 16,03 contre 20,51 au budget, pour la Chancellerie 13,35 mios contre 13,64 au budget et pour le CCF 3,62 mios contre 4,29 mios au budget. Pour le seul service avec les charges aux comptes plus élevés qu'au budget, la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), ce dernier budgétait 355,47 mios de charges, mais présente des charges effectives de 370,09 mios. Cette différence provient essentiellement des éléments suivants : l'entretien des routes et l'enregistrement d'une correction de valeur concernant le coût des études des projets de Léman 2030.

Quant aux revenus, ils sont supérieurs dans tous les services. Les différences les plus significatives sont à la DGMR soit 149,76 mios aux comptes contre 126,79 mios au budget et il en va de même des revenus du SPEV (4,06 mios aux comptes et 1,98 mio au budget). Le plus petit contributeur dans cette rubrique est le Contôle cantonal des finances avec un apport de 65 fr.

En conclusion, on peut donc dire que les charges et revenus ont été budgétés de manière prudente et adaptée en 2018 et que la croissance des charges est maîtrisée dans tous les services du DIRH.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2017 sur 2018 pour un total de 3'221'700 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	45'000	Finalisation travaux, réaménagement et densification de l'utilisation des locaux
046 DGMR	242'000	Entretien débarcadères VD et améliorations techniques LEB + CGN
047 DSI	60'000	Gestion de la certification professionnelle pour adultes
047 DSI	46'000	Remplacement des bornes de timbrage obsolètes
047 DSI	400'000	Migration technique de l'application Gescopp
047 DSI	64'000	Migration technique de l'application de conduite des projets de construction de la DGMR
047 DSI	217'000	Adaptation du système d'information des bâtiments (SIBAT)
047 DSI	75'000	Autorisations de transports exceptionnels (AUTEX)
047 DSI	95'000	Finalisation de la mise en œuvre ISO 20022 et du chiffrage Inkasso
047 DSI	24'000	Etude "Référentiel des composants de l'environnement utilisateur"
047 DSI	55'000	Mise en œuvre d'une démonstration de faisabilité de fédération des identités
047 DSI	1'264'000	Remplacement de la plate-forme de messagerie
047 DSI	60'000	Dématérialisation des dossiers de bourses d'études
050 Chancellerie d'Etat	29'700	Audit retardé dans le cadre de la protection des données et à l'information
054 SPEV	200'000	Formations prévues, mais non réalisées
054 SPEV	180'000	Honoraires externes prévus, mais non réalisés
054 SPEV	150'000	Frais de recrutements prévus, mais non réalisés
056 CCF	15'000	Mandat TAO PM non réalisé

b) Reports de crédits 2018 sur 2019 pour un total de 1'269'000 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	874'000	Trafic régional non réalisé en 2018
046 DGMR	65'000	Mandat non réalisé en 2018 : Assainissement des passages à niveau
046 DGMR	110'000	Reports des engagements prévus (honoraires 2018)
047 DSI	60'000	Etude de faisabilité regroupement informatique pédagogique
047 DSI	160'000	Outil de surveillance de l'établissement des CECB (Certificat Energétique Cantonal du Bâtiment)

5. Remarques de détails

045 *Secrétariat général (SG-DIRH)*

- 3010 Les charges légèrement inférieures au budget s'expliquent, comme souvent, par des postes laissés vacants quelques mois, suite au départ d'un collaborateur.
- 3030 Le SG a recouru aux travailleurs temporaires, notamment pour des remplaçants dans les crèches et garderies de l'Etat ; ceux-ci sont trouvés via une entreprise privée proposant des spécialistes qualifiés dans le domaine de la petite enfance. Des travailleurs temporaires ont aussi été mobilisés à la CAMAC (moins de dossiers globalement à traiter, mais plus conséquents) pour le traitement des dossiers liés à la présence de l'amiante dans les bâtiments.
- 3099 Le Département a organisé une conférence annuelle à l'attention de l'ensemble des collaborateurs.
- 3100 Les coûts effectifs sont inférieurs au budget, notamment par la diminution des achats de papier et fournitures pour imprimantes due à l'introduction de la dématérialisation des documents (RH, CAMAC)
- 3102 Le nombre de dossiers de demandes de permis de construire publiés dans la FAO CAMAC diminue.
- 3106 Dans le cadre de la mise en place des mesures de santé et sécurité, le SG a participé à la pose d'équipements de défibrillateurs et de petites pharmacies dans le bâtiment Riponne 10, ainsi que dans les locaux de l'UCA et de l'OAJE, localisés ailleurs.
- 3110 Acquisition du mobilier pour le réaménagement des locaux et création d'un secteur nurserie supplémentaire dans la garderie Carambole. Le SG a acquis du mobilier ergonomique (bureaux à hauteur réglable et chaises spéciales).
- 3111 Achat d'un nouveau scanner de plans à l'OIT.
- 3130.4 Les frais de représentation renvoient à des frais de réception pour des délégations extérieures au Département.
- 3130.9 Les garderies recourent à une entreprise spécialisée, car le nettoyage d'un lieu destiné à des enfants peut s'avérer délicat (choix des produits de nettoyage p. ex.).
- 3130.10 Déplacement du mobilier de la garderie Carambole lors du réaménagement des locaux (voir rubr. 3110)..
- 3132.1 C'est l'OIT qui procède à l'immatriculation d'office des immeubles. L'objectif est d'avoir un cadastre à jour.
- 3161 Poste en forte diminution liée à la baisse du nombre de copies faites par le matériel d'impression multifonctions loué ainsi qu'à l'utilisation des véhicules en mode partagé.
- 3180 Provision pour les créances douteuses CAMAC, OIT et garderies estimée conformément aux directives.
- 4210 Emoluments CAMAC, recettes en hausse liées aux contrôles de présence d'amiante dans les bâtiments.
- 4636 Subvention de la FAJE pour les garderies de l'Etat. Le taux final de subventionnement 2018 est plus élevé que celui connu lors de l'élaboration du budget.

046 *Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)*

Rappelons, en préambule que, pour la DGMR, l'année écoulée peut être qualifiée de normale. La DGMR planche sur un très grand nombre de projets, dont 77 figurent actuellement au budget d'investissement.

Concernant les comptes 2018, le service signale en particulier une augmentation des revenus de la Confédération. Les revenus du service sont plus hauts que ceux budgétés, de 22,94 mios, par rapport aux charges de 14,62 mios. Dans la partie transport public, il y a un besoin d'adapter une grande partie des quelque 2200 arrêts de bus du canton pour être conforme à la législation fédérale Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) avant le délai fixé à 2023.. Pour rappel, un arrêt comporte en général deux quais, il s'agira de définir les critères pour solliciter les crédits d'investissement pour la part cantonale. Il faut relever que, globalement, nous avons

encore une énorme marge de progression dans les réalisations des projets d'agglomération, car il n'y a, jusqu'à présent, que 10 à 12% des projets réalisés. Une fois le projet tram t1 débloqué, on passera aux environs de 60% de réalisés. A signaler que les projets d'agglomération arrivent à maturation au niveau des esprits et des études. Pour les routes cantonales et nationales, il est à mentionner le montant élevé engagé sur l'entretien du réseau routier et les réparations suite aux dégâts dus aux forces de la nature.

- 3099 A souligner la volonté du service de maintenir en forme le personnel d'exploitation. Cela se traduit par des campagnes de vaccination (tiques, etc.), visites médicales pour les collaborateurs travaillant plus de 25 nuits/an et plan de prévention 45+.
- 3120 La quantité de déchets a augmenté suite aux travaux sur les routes nationales. Ces déchets sont traités spécifiquement puis déposés en décharge. Les normes évoluent et des améliorations peuvent être attendues quant à l'utilisation progressive des matériaux recyclés.
- 3132.1 Besoins supplémentaires dans le cadre de mandats divers (affaires juridiques, certifications, audits, études générales en collaboration avec les communes ou entités supracommunales, etc.).
- 3141 Financement de travaux extraordinaires et urgents d'entretien et de maintenance du réseau vaudois des routes cantonales. Les rubriques avec des dépassements sont pour la partie route cantonale : entretien constructif des ouvrages d'art (ponts), réparation des dégâts dus aux forces de la nature (glissement du terrain à Yverne), réparations sur chaussée et pour la partie route nationale (entretien des places de ravitaillement, service OFROU – Filiale – Tiers – Mesures individuelles).
- 3510 Attribution au seul fonds du DIRH (le fonds de la gravière de Bioley-Orjulaz), en contrepartie des recettes comptabilisées sous rubrique 4309 ; à noter que des recettes extraordinaires sous cette rubrique ne pourraient pas être utilisées par la DGMR dans son budget. Ces rubriques sont rattachées à la DGMR, mais ne sont pas gérées par le service. Le montant est composé de la correction de l'estimation des redevances 2017 et comptabilisation des redevances effectives 2018.
- 3635 Cette rubrique réunit l'ensemble des subventions pour les entreprises de transports publics du canton ; les charges sont inférieures d'environ 8 millions à celles budgétées en 2018 ; cela s'explique essentiellement par une hausse des fonds alloués par la Confédération en faveur du trafic régional, ainsi que par des charges moins importantes que planifiées sur les lignes de trafic urbain en site propre (M1 et M2)...
- 3640 Correction de valeur sur les avances versées aux CFF pour l'anticipation des études des projets de Léman 2030, en raison de la probable non entrée en matière de l'Office fédéral des transports sur leur remboursement.
- 4309 Sont comptabilisées, sous cette rubrique, les contributions à recevoir, en relation avec la gravière de Bioley-Orjulaz.
- 4600 La hausse des revenus est due à l'impôt sur les huiles minérales, supérieur à celui budgété en avril 2017 et les contributions globales pour les routes principales en très forte hausse (8 mios pour 1 mio de budgété).

047 Direction des systèmes d'information (DSI)

En préambule, relevons que la progression des charges du personnel relève uniquement des augmentations normales (statutaires) de la masse salariale. Les comptes informatiques diminuent de 3,00% par rapport à 2017 et sont très proches du budget voté (sans les crédits supplémentaires).

Les revenus sont très légèrement supérieurs au budget.

- 3118 Ce poste correspond à l'acquisition de licences logicielles et de mise à disposition de solutions nouvelles. Le dépassement résulte de plusieurs régularisations envers les éditeurs de logiciel.
- 3133 La diminution provient de l'arrêt de la machine gérée par l'entreprise privée Bedag SA au 31.03.2018.
- 3153 Les raisons du dépassement relèvent d'une augmentation du périmètre des équipements sous maintenance ainsi que de l'augmentation des conditions tarifaires de certaines maintenances concernant l'âge du matériel. Pour les PC bureautiques, ils ne bénéficient d'aucune maintenance.

- 3158 Le nombre de crédits supplémentaires figurant aux explications complémentaires de cette rubrique peut étonner ; cette procédure est néanmoins utile, car elle permet aux services de l'Etat d'avoir une vue claire des coûts engendrés par leurs demandes de prestations informatiques, ce qui ne serait pas le cas si les prestations de la DSI étaient mises pour ainsi dire gratuitement à disposition des services. Un fait : la maintenance courante consomme à elle seule plus de la moitié des charges informatiques de la DSI (36,98 mios ou 56%). La maintenance des infrastructures, qui est relativement similaire à la maintenance courante, prend une part de (20,01 mios ou 30%). Ensemble, ce sont donc 86% des charges informatiques que l'on peut considérer comme des charges peu ou pas arbitrables dès lors qu'elles servent à maintenir le patrimoine existant. Le logiciel d'IBM Lotus Notes va être abandonné et sera remplacé par Microsoft Exchange. Cela impliquera une augmentation des frais de licence. Un autre exemple impliquant une augmentation des charges : le logiciel SAMOA (gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladies) voté en 2015 et adapté en septembre 2018 (modification des règles d'octroi). Au début du développement, on partait sur une base de 200'000 subsidiés, puis actuellement, nous sommes à 240'000 avec des prévisions à 300'000 ; cela a pour conséquence des augmentations sur l'achat de licences SAP.
- 3330 Les amortissements sont inférieurs au budget en raison d'investissements « tardifs » effectués en cours de 2018. Les prévisions d'investissement ont été tenues et la période d'amortissement raccourcie, car les acquisitions se sont faites en grande partie dans la deuxième partie de l'année.
- 4240 Les revenus de cette rubrique sont tirés de facturations pour des prestations de la DSI à des entités paraétatiques comme l'ECA ou l'AVASAD ; la DSI ne fournit pas de prestations pour des entités privées.

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Les charges salariales et d'exploitation du service sont maîtrisées. Les dépenses sont inférieures au budget et l'écart se décompose notamment comme suit : -1,00 mio de charges sur la masse salariale ; -2,00 mios sur la participation aux frais administratifs (directement imputés dans les services concernés) ; - 0,28 mio sur le personnel temporaire ; -0,27 mio sur la formation ; -0,084 sur les honoraires des consultants externes ; -0,078 de prestations de services ; -0,750 mio sur les autres charges.

L'augmentation des produits se compose, pour sa part, de deux positions : la facturation de la gestion des HES pour 0,118 mio et le revenu de la taxe CO2 pour 1,96 mio.

- 3010.2 Le budget 2018 prévoyait 0,15 mio en réserve à l'intention des services de l'Etat décidant de recourir aux mesures de réinsertion. Mais en général, les services financent ces mesures sur leur propre budget, raison pour laquelle rien n'a été dépensé.
- 3010.3 Ce montant n'a pas été utilisé par les services, malgré la volonté marquée du Conseil d'Etat d'augmenter le nombre de places d'apprentissage au sein de l'administration. Actuellement, il y a 50 apprentis et l'objectif est de créer 150 postes de plus d'ici 2021.
- 3030 Figure dans cette rubrique le personnel auxiliaire lié directement au service pour 0,81 mio et le personnel intérimaire pour l'ensemble de l'Etat (hors CHUV) centralisé au SPEV pour 2,40 mios.
- 3050.4 Ce montant est dès 2018 imputé directement dans les services concernés, grâce à la mise en vigueur de l'application SIRH.
- 3090 Le CEP est en charge de la formation continue du personnel de l'Etat ; il s'agit d'une fondation de droit privé créée à l'instigation de l'Etat, de l'IDHEAP et de l'UNIL, mais qui a d'autres clients comme p. ex. la Ville de Lausanne et d'autres communes. La subvention de l'Etat au CEP pour 2018 se monte à 1,22 mio ; le SPEV gère la formation du développement des compétences des cadres pour 24'800 fr. ainsi que la formation pour les autres départements à hauteur de 1,52 mio.
- 3132 Le poste comprend les activités de médecine-conseil, pour l'ensemble des services, à hauteur de 26'900 fr. ; les frais judiciaires de la politique salariale (procédures au TRIPAC) pour 60'300 fr. ; les travaux d'experts pour la CPEV pour 76'500 fr. ; divers mandats (rapports RH, communication,) pour 33'400 fr.

050 Chancellerie d'Etat

Cette année a été marquée par la prolongation du délai, au 31 octobre, concernant les recherches liées aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance. Ce sont les archives cantonales qui ont dû se doter de personnel auxiliaire sous contrat CDD pour accomplir cette mission. Le groupe Impact a aussi investi de nouveaux locaux, dès le 1^{er} juillet 2018, pour accueillir du personnel supplémentaire ainsi que les usagers dans de bonnes conditions.

- 3000 Malgré son nom, la rubrique ne contient pas les salaires des juges, mais uniquement ceux des autorités.
- 3010 Cette rubrique contient notamment les salaires du personnel des Archives cantonales vaudoises, de la protection des données, de la médiation, du BIC, du groupe Impact et des huissiers.
- 3130.1 Frais des manifestations et réceptions (location des salles pour les cérémonies de naturalisation, délocalisées, en raison de travaux, à l'aula des Cèdres)
- 3132 Y compris les charges liées aux expertises ordonnées par le Conseil d'Etat.
- 3138 La cérémonie du Mérite vaudois n'a pas eu lieu en 2018.
- 3170 Frais de représentation des conseillers d'Etat, frais de voiture, etc.
- 3199 Cadeaux pour les centenaires et, en sus, frais divers tels que compositions florales funéraires, cartes de condoléances, etc.
- 4309.1 Le groupe Impact peut facturer à des tiers, lors des périodes durant lesquelles il a les ressources suffisantes, c'est-à-dire quand ses ressources ne sont pas entièrement mobilisées par des cas de conflits et harcèlements internes à l'administration cantonale ; ces tiers sont avant tout des entités parapubliques (les centres de compétence sur les questions de harcèlement sont en effet rares et ces entités apprécient donc de pouvoir recourir au groupe Impact).

056 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Le programme annuel a été quelque peu chamboulé suite à trois mandats extraordinaires, le premier pour la Fondation Apollo, le second pour la Fondation de Beaulieu et le dernier pour la rémunération des médecins-cadres. Malgré cela, le CCF a tout de même pu réaliser 63 rapports, ce qui fait que les charges globales sont inférieures de 660'774.00 fr par rapport au budget. Il y a eu moins de sollicitations d'experts, de spécialistes et de conseillers externes que prévu.

- 3030.1 Les mandats confiés par le Conseil d'Etat ont pu être réalisés par des collaborateurs du CCF et avec un appui limité d'un mandataire externe pour la phase d'élaboration des rapports..
- 3090 Trois personnes ont suivi des formations de longue durée (expert-comptable, expert en finance et controlling, MAS en lutte contre la criminalité économique), qui ont fait l'objet de conventions de formation et pour lesquelles le budget alloué a été utilisé. Les formations diverses n'ont pas consommé l'entier du budget et les séminaires de la Chambre fiduciaire ont été suivis comme membres de la chambre et non plus comme non-membres avec pour conséquences des rabais sur les formations suivies.
- 3132 En raison notamment des mandats confiés par le Conseil d'Etat, certains audits informatiques n'ont pas pu être réalisés.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	115'567'000	7'715'000	107'852'000
Comptes 2018	89'180'173	7'423'251	81'756'922
Ecart	-26'386'827	-291'749	-26'095'078

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures de 26,09 mios par rapport au budget 2018 : 81,75 mios aux comptes au lieu des 107,85 mios prévus au budget. Un tel écart substantiel était déjà à relever entre les budgets et les comptes 2016 et 2017.

Cet écart s'explique en particulier par des investissements nets moins élevés que prévu à la DGMR (70,32 mios. au lieu de 92,75) qui correspondent à des travaux prévus, mais pas débutés (planifications, disponibilités, recours).

A la DSI (2,12 mios au lieu de 6,64 mios), cet écart est lié aux nombreux projets dans la file d'attente et pour lesquels il faut entre autres des ressources humaines des services et de l'extérieur afin de mener ces projets à bon port. Pour le SPEV, c'est l'évolution du Système d'information pour les ressources humaines qui est la raison essentielle de cet investissement. L'investissement à la Chancellerie concerne également un système d'information, celui de l'exécutif et du législatif SIEL, qui sera fonctionnel dans tous les cas pour la prochaine législature.

Concernant la DSI, les investissements 2018 sont nettement inférieurs au budget (28,10 mios contre 19,63 aux comptes). Une explication à ces chiffres peut se trouver dans le rapport de la CTSI sur les comptes informatiques 2018 : la CTSI relève une problématique de capacité à réaliser qui provient de différences de fonctionnement ou de culture entre les services et de difficultés à mettre des capacités à disposition des projets informatiques.

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DIRH	3'700'000	3'327'292
046	DGMR	92'751'000	70'323'062
047	DSI	6'647'000	2'126'330
054	SPEV	724'000	2'619'230
050	Chancellerie	4'030'000	3'361'007
056	CCF	0	0
Total	DIRH	107'852'000	81'756'922

11.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Stéphane Montangero

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré cinq séances à l'examen des comptes 2018 des divers services du DFIRE et de l'institution rattachée à ce dernier :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Entretien groupé de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (Stat.VD) et du Secrétariat général (SG)
- Direction générale de la fiscalité (anciennement ACI et Registre foncier)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	677'324'000	6'463'339'900
Comptes 2018	1'111'386'249	7'147'307'273
Différence en fr.	434'062'249	683'967'373
Différence en %	64,08%	10,58%

b) Comparaison avec le budget 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	677'324'000	6'463'339'900
Crédits supplémentaires	6'356'500	3'783'400
Budget total 2018	683'680'500	6'467'123'300
Comptes 2018	1'111'386'249	7'147'307'273
Différence en fr.	427'705'749	680'183'973
Différence en %	62.56%	10.52%

L'augmentation des charges est de 427,7mios. Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par des écritures de boucllement. Une augmentation des revenus est constatée à hauteur de 680,2 mios. Les crédits supplémentaires octroyés en 2018 au DFIRE représentent une augmentation des charges de 6,3 mios concernant essentiellement le SIPAL et une augmentation des revenus de 3,8 mios.

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	877'687'755	7'010'034'175
Comptes 2018	1'111'386'249	7'147'307'273
Différence en fr.	233'698'494	137'273'097
Différence en %	26.63%	1.96%

On peut observer une augmentation des revenus de 137 mios. L'augmentation des charges de 233,7 mios du DFIRE résulte principalement des écritures de bouclage ainsi que des préfinancements gérés par le SAGEFI.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Revenu net	6'035'921'023	5'786'015'900	6'132'346'420

Le revenu net diminue de 96,5 mios par rapport à 2017.

3. Reports de crédits

a) Reports de crédit 2017 sur 2018 pour un montant total de 3'937'200 fr.

Service publié	Montant	Description
051 SG-DFIRE	23'000	Publication 5 ^{ème} conférence sur le fédéralisme 2017
051 SG-DFIRE	3'000	Rapport annuel 2017 du CE au GC
052 DGF	30'000.	Mandats non réalisés
048 SIPAL	782'200	Travaux au Musée et jardins botaniques cantonaux
048 SIPAL	324'000	Financement des travaux d'aménagement extérieur du château cantonal et du parlement
048 SIPAL	40'000.00	Mandat de mise à jour du rapport 2015
048 SIPAL	2'435'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 SIPAL	270'000	Subvention château de la Sarraz
052 DGF	30'000	Mandats non réalisés
059 CDC	70'000	Audits différés

b) Reports de crédits 2018 sur 2019 pour un montant total de 4'957'400 fr.

Service publié	Montant	Description
048 SIPAL	446'800	Travaux au Musée et Jardins botaniques cantonaux
048 SIPAL	222'300	Subvention château de la Sarraz
048 SIPAL	620'600	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 SIPAL	180'000	Subvention Château de la Sarraz
048 SIPAL	3'487'700	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments

4. Remarques générales

L'exercice comptable 2018 fait apparaître un revenu net de 6.035 mrd, soit une diminution de revenu de 96,5 mios en comparaison des comptes 2017. Les comptes 2018 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 249 mios supérieur au budget 2018.

La dette a atteint au 31.12.2018 la somme de 875 mios soit une progression de 50 mios. Cette croissance s'explique principalement par le versement d'une nouvelle tranche de recapitalisation de la Caisse de pension (180 mios) et la montée en puissance des investissements. La charge des intérêts reste négative (-12 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales et des taux d'emprunt extrêmement bas.

Les responsables des services soulignent la qualité et la nécessité des formations SAP et MCH2 mises en place par le SAGEFI. Ce système se révèle précieux pour la gestion financière et l'élaboration du budget 2018.

5. Remarques de détail

051 Secrétariat général (SG)

Ce service publié comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE): sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. L'ensemble des responsables était présent et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Par conséquent, les commentaires rédigés sous chaque entité ne concernent que chacune d'entre elles et non l'ensemble du service. La sous-commission rend attentifs les lecteurs au fait que cette ventilation en trois entités n'est pas visible en détail dans la brochure des comptes dans la mesure où ce document mentionne des données consolidées au niveau du service.

Secrétariat général, Office des affaires extérieures, Statistique Vaud

Les charges brutes pour l'ensemble du SG-DFIRE (y.c. OAE et Stat-VD) sont inférieures de 493'890 fr. aux comptes 2017. Les revenus régressent de 292'407 fr. comparativement aux comptes 2017.

Secrétariat général

Les dépenses nettes sont inférieures au budget de 5.058 mios.

3010 Les salaires du personnel sont inférieurs au budget en raison de postes non repourvus immédiatement et des remplacements de personnes aux salaires inférieurs au salaire médian, mais pratiquement équivalent aux comptes 2017

3132 L'utilisation du montant de la réserve stratégique budgétée à hauteur de 4.6 mios dépend fortement des projets initiés par le Conseil d'Etat. En l'occurrence un montant de 320'000 fr. a été attribué pour le financement de travaux au SIPAL, de 660'000 fr. lié aux dégâts des intempéries, de 180'000 fr. en faveur de la fondation du château de la Sarraz (le budget 2019 a été adapté).

3137 La nouvelle loi sur la TVA a comme conséquence le non assujettissement de ce service.

3160 Ce compte est soumis aux fluctuations des prix de l'énergie.

Office des affaires extérieures (OAE)

- 3130 Les participations financières aux conférences intercantionales gouvernementales sont proportionnelles à la population de chaque canton. Cela concerne la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC), la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale et la Fondation ch. Les contributions au Conseil du Léman, à la Conférence Trans jurassienne (CTJ) au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), ou encore au Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) sont fixes.
- 3132 Production de documents et d'argumentaires, frais de traduction et mandats pour échanges,
- 3631 Attribution au fonds du bilan de la part cantonale Interreg. Cette part est gérée par le Canton de Vaud alors que la gestion de la Contribution fédérale est assurée par la coordination régionale interreg à Neuchâtel.
- 4511 Le montant total des aides versées ne correspond pas forcément aux montants attribués, les versements étant alloués en fonction de l'avancement des projets, en plusieurs tranches.

Statistique Vaud

- 3030 Personnel auxiliaire pour la gestion d'enquêtes engagé selon les besoins avérés.
- 4250 Diminution des ventes de l'annuaire statistique et des publications numéris.

052 Direction générale de fiscalité (DGF)

L'administration cantonale des impôts représente une part extrêmement importante des comptes de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une marge d'incertitude, étant donné qu'ils subissent les effets de la conjoncture économique, même si certaines tendances sont prévisibles.

La DGF incite les contribuables que cela soit des personnes morales ou des personnes physiques à payer leur impôt rapidement, les déclarations par voie informatique remportent un franc succès. Une information auprès des jeunes citoyens a été mise sur pied pour les sensibiliser à leur devoir de contribuables, cela devrait permettre d'éviter des procédures néfastes aux deux parties.

L'entrée en vigueur de l'échange automatique des données génère des dénonciations spontanées non punissables avec des répercussions financières positives pour les comptes de l'Etat, car elle fait émerger bon nombre de biens jusqu'alors non déclarés à l'étranger.

L'évolution des contribuables se situe à hauteur de 2% par année et se situe aux alentours de 488'000 à ce jour.

Les charges sont inférieures de 1 mio comparativement aux comptes 2017.

Les produits sont supérieurs aux comptes 2017 de 158 mios. Soit une progression de 2.4% comparable à la progression des contribuables.

La comparaison de l'évolution des comptes montre, après épurement d'éléments exceptionnels et conjoncturels, une légère augmentation des revenus fiscaux.

L'entier des comptes du Registre foncier est totalement intégré dans la Direction générale de la fiscalité.

L'impôt sur les revenus et la fortune des personnes physiques laisse apparaître les constatations suivantes. Les effets exceptionnels représentent 352,6 mios, alors que ceux législatifs sont de 22,8 mios et ceux conjoncturels atteignent 167 mios.

Remarques spécifiques

- 3010 Compte inférieur au budget pour des raisons de recrutement de personnel spécialisé en suspens, car rare sur le marché.
- 3030 Essentiellement lié à des contrats en contrat à durée déterminée (CDD) pour le traitement des annonces spontanées.
- 3090 Les différentes formations sont maintenues à un niveau performant et les cours volontaires sont largement suivis.
- 3099 Ces montants sont proportionnels aux collaborateurs et intègrent également les cadeaux de départ ainsi que les décès les primes d'ancienneté.

- 3102 Fortement inférieur aux comptes et au budget lié au changement de modèle d'impression par le recto verso permet des économies massives.
- 3110 Matériel nécessaire pour équiper d'une manière convenable les postes de travail.
- 3120 Frais d'élimination des documents et d'archives.
- 3130 Cette rubrique est proportionnelle aux comptes 4002 impôts à la source.
- 3137 Taxe-Consultation du RF à distance. Emoluments.
- 3150 Mise à niveau du matériel et meuble de bureau lié à plusieurs regroupements et restructurations
- 3160 Economies liées en particulier à la fermeture des offices d'impôt de Morges et Payerne et du registre foncier de Cully.
- 3161 Renouvellement et changement du parc des photocopieurs.
- 3180 Provision pour débiteurs douteux, les risques sont toujours évalués à leur plus haut niveau, les critères de calculs sont idem à 2017.
- 3181 Pertes sur créance effectives durant l'exercice et à réception des actes de défauts de bien délivrés par les OP.
- 3400 Baisse du taux à hauteur de 0,125%.
- 4000 Les recettes 2018 sont supérieures de 38,8 mios par rapport aux comptes 2017 soit 1%.
- 4009 Impôts récupérés après défalcation : la nouvelle gestion des reprises des actes de défaut de biens a permis d'optimiser leur règlement.
- 4010 Baisse du taux d'imposition des entreprises au 1 01 2017 de 8,5 % à 8% il en résulte une régression de 29,5 mios en comparaison des comptes 2017.
- 4024 Un certain nombre de dossiers exceptionnels explique la progression positive en comparaison du budget 2017. Par contre, il en résulte une progression de 23,9 mios en regard des comptes 2017.
- 4033 Cette rubrique confirme les observations de la sous-commission par rapport aux comptes 2017.
- 4270 Amendes taxation d'office concernant environ 20'000 cas, l'objectif de la DGF étant de sensibiliser les citoyens confrontés à cette problématique.
- 4401 Intérêt des créances : cet intérêt est à hauteur de 3,5%, la progression de ce compte provient d'un suivi rigoureux des procédures de contentieux, de règlement de cas particuliers, et d'une augmentation des intérêts compensatoires des personnes physiques.

053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Les amortissements des investissements et la gestion de la dette sont gérés par le SAGEFI. Depuis l'année 2014, les amortissements des divers projets commencent dès la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant des décrets.

Les amortissements non planifiés à hauteur de 228,4 mios sont conséquents, ils concernent des objets informatiques, des subventions AF, des assainissements énergétiques des bâtiments, constructions des prisons des subventions communales ainsi que le CHUV.

Les préfinancements s'élèvent à 71 mios les plus importants sont les suivants :

- programme renforcement et diversification tissu économique 30 mios
- décret d'investissement numérique 30 mios

Les écritures de bouclage pour un montant de 204 mios concernent principalement :

- compensation aux communes / effet RIE3 : 23 mios
- amortissement des prêts aux transports publics : 24,1 mios
- remboursement de crédits de construction EMS et institution : 152 mios

Les amortissements non planifiés ont pour effet de dégager une marge de manœuvre non encore utilisée d'une quinzaine de millions.

La part au bénéfice de la BNS est difficilement programmable au vu du mode de répartition qui lui est défini au plan fédéral.

Remarques spécifiques

3010 Inférieur au budget en raison notamment de la future mise en œuvre de SAP 4 différée.

3030 Inférieur au budget par rapport aux besoins liés à SAP.

(Ces deux comptes ont servi à alimenter des crédits supplémentaires concernant les JOJ 2020 et la rénovation de la préfecture et de l'Office des poursuites de Cully.)

3130 Ce compte inclut notamment les frais bancaires et postaux.

3300 Amortissement en fonction des dépenses effectives, en principe d'une durée de 10 à 25 ans. Inférieur au budget au vu du retard pris par certains projets pour des raisons administratives.

3321 Amortissement non planifié pour un montant de 15,4 mio concernant des objets informatiques.

3401 Inférieur au budget lié au renoncement de réaliser un emprunt public en 2018.

3419 Gain ou pertes de change sur monnaies étrangères : ce poste n'est jamais budgété, car ces fluctuations résultent de la différence entre le taux du jour appliqué par la banque et le taux hebdomadaire inscrit dans SAP.

3612 Compensation des pertes financières des communes liées à la RIE III (motion Mischler).

3499 Charges d'intérêts négatifs facturés par la BCV, entre autres.

3636 Remboursement d'emprunts échus contractés par des institutions garanties par l'Etat (EMS) et institutions

3661 Ces amortissements non planifiés génèrent une diminution des charges pérennes.

4402 Placements financiers.

4600 Part vaudoise aux revenus de l'impôt anticipé de la confédération, inférieur au compte 2017

048 Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

D'une manière globale, le SIPAL est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal, compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète des opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquiescer tant que faire se peut les immeubles en location. Ce qui devrait avoir pour conséquence une meilleure maîtrise des charges.

Les charges sont supérieures de 2,6 mio par rapport aux comptes 2017. Les revenus sont supérieurs de pratiquement 1 mio par rapport aux comptes 2017.

Remarques spécifiques

3010 Montant inférieur aux comptes et au budget lié à des vacances de postes, voire des départs non programmables.

3030 Charge largement supérieure aux comptes et au budget concernant l'engagement de personnel auxiliaire pour les chantiers archéologiques et la CADEV. Ce dépassement est compensé par plusieurs crédits supplémentaires totalement compensés et validés par le Conseil d'Etat ainsi que la commission des finances.

3102 Plusieurs publications liées aux divers chantiers et projets d'envergure gérés par le SIPAL.

3104 Comptabilisation des achats de la CADEV, destinés à la production ou à la vente de matériel scolaire. Les ventes se font au prix coûtant. Les acquisitions se font principalement tous les quatre ans via des marchés publics.

La CADEV imprime également des imprimés pour l'ECA, les retraites populaires, etc. et travaille avec une quinzaine d'ETP fixe et une cinquantaine d'emplois auxiliaire.

- 3120 Le prix du mazout et du gaz retenu pour la détermination du budget était supérieur à celui réellement payé. Un suivi de l'assainissement des bâtiments et de l'impact envers les économies d'énergie fait l'objet d'une attention particulière. Augmentation de surface en comparaison des comptes 2017.
- Un certain nombre de recours sont encore pendant concernant les taxes d'évacuation des eaux claires et eaux usées de bâtiments volumineux.
- 3132 Montants fortement influencés par l'intensité des chantiers concernant plusieurs sites archéologiques.
- 3137 Décalage temporel des facturations communales.
- 3134 Rabais exceptionnel ECA (15%).
- 3144 L'entretien des bâtiments correspond à 0.7 % de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Confédération pour comparaison. Prise en charge de travaux dans d'autres départements et services tant que faire se peut, le solde étant pris en charge par de multiples crédits supplémentaires gérés par ce compte.
- 3706 Le SIPAL octroie et contrôle les subventions fédérales pour les travaux de restauration des monuments historiques et des fouilles archéologiques. Convention fédérale pour la période 2016-2020. Ces subventions peuvent atteindre au maximum 20% de la part cantonale et 20% de celle fédérale.
- 3635 Subvention en faveur du château de la Sarraz de 180'000 fr.
- 4309 Augmentation du volume produit par le Centre d'édition de la CADEV ainsi que des prestations facturées par le SIPAL à des tiers. Refacturation des auxiliaires en archéologie à des privés. Le budget 2019 a été adapté.
- 4472 Refacturation des logements des concierges:(Marcelin, Grange-Verney, Gymnases).

059 Cour des comptes

Les charges sont inférieures de 128'000 fr. par rapport aux comptes 2017. La sous-commission peut constater l'extrême stabilité des comptes de la Cour des comptes

- 3010 Le poste de directeur d'audit est resté vacant.
- 3030 Le but est de former des stagiaires, par contre cela se révèle ardu au vu de la complexité des audits.
- 3090 Le coût des cours de perfectionnement a été moins onéreux que budgété, suite à la participation à des cours gratuits organisés par des pairs.
- 3100 Matériel fourni par la CADEV.
- 3160 Location d'une place de parc supplémentaire.
- 3161 Location photocopieuse.

6. Dépenses d'investissements 2018

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	25'005'200	2'702'000	22'303'200
Comptes 2018	30'536'772	11'759'352	18'777'420
Ecart	5'531'572	9'057'352	-3'525'780

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFIRE	0	0
052	DGF	2'300'000	2'250'738
053	SAGEFI	0	0
048	SIPAL	20'300'200	16'526'682
059	CC		
Total	DFIRE	22'303'200	18'777'420

Récapitulation des éléments les plus impactant.

SIPAL

I.000138.02 Château cantonal St-Maire Lausanne
 148.03 Bât. Perrégaux Reconstruction
 156.01 CC3 entretien bâtiment.
 Acquisition immeuble

I.000224.02 Payerne Gare 45
 000313.03 Orbe EPO Infrastructures
 000315.03 Synathlon

DGF

I.000204.01 Registres de l'ACV-RCPERS, RCEnt, SITI.
 204.02 Registres de l'ACV-applic. des communes
 365.02 Désengagement du Host-fiscalité-tax. PM

Crédits d'investissements à boucler

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date du décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES				
Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique				
I.000138.02	Château cantonal	212.2015	28 04 2015	20'712'000
I.000138.01	CE - Château St-Maire Conservation+rest.	411.2011	15.11.2011	2'255'000
1.000220'01	EPO colonie ass. Énergétique	001 2012	11 12 2012	1'337'000
1.000.224.01	Parcelle 1223 Payerne	342.2010	14.12.2010	2'200'000
1.000.224.02	Surélévation bâtiment 45 Payerne	128.2013	25.03.2014	3'890'000
1.000.315.02	Synathlon Dorigny	104.2014	03.12.2013	3'000'000
I.000154.01	Gymnase d'Yverdon, assainissement	056.2008	20.05.2008	18'400'000
I.000155.01	EPCL Vallée Jeunesse Lsne Ass.énerg.	320.2010	05.10.2010	5'684'000
1.000.315.03	Synathlon Dorigny	244.2015	06.10.2015	12'475'000
I.000189.01	CLE Epalinges Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	11'950'000
I.000217.01	Prison du Bois-Mermet Lsne Ass.énerg.	001.2012	11.12.2012	1'810'000
1.000.379.01	Acqu. Parcelle 9479 Payerne cofinancé FR	189.2014	31.03.2015	1'700'000
I.000230.01	Pl. du Château 6 Lsne Transformation	457.2012	12.06.2012	1'951'000
I.0082216.01	EPSIC Lausanne Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	9'120'000
I.0002219.01	EPO Pénitencier Bochuz Orbe	001.2012	11.12.2012	2'117'000

Les objets du SIPAL seront bouclés durant l'année 2018.

S'agissant des objets de la DGF dont la gestion est garantie par la DSI, les dossiers devraient être bouclés en 2018.

Direction générale de la fiscalité

I.000204.01	Registre de l'ACV-RCPERS, RCE -040.2013	19.03.2013	7'200'000
I.000204.02	Registre de l'ACV-application des communes - 040.2013	19.03.2013	2'100'000

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Serge Melly
M. Nicolas Glauser, rapporteur

057 Ordre judiciaire vaudois

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Eric Kaltenrieder, Président du tribunal cantonal, Mme Valérie Midili, secrétaire générale et M. Benoit Duc, responsable financier, pour l'examen des comptes 2018. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	154'559'500	86'501'500
Comptes 2018	151'536'778	89'827'927
Différence en fr.	-3'022'722	3'326'427
Différence en %	-1.96%	3.85%

b) Comparaison avec le budget total 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	154'559'500	86'501'500
Crédits supplémentaires	230'000	680'000
Budget total 2018	154'789'500	87'181'500
Comptes 2018	151'536'778	89'827'927
Différence en fr.	-3'252'722	2'646'427
Différence en %	-2.10%	3.04%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	150'257'255	86'658'105
Comptes 2018	151'536'778	89'827'927
Différence en fr.	1'279'523	3'169'822
Différence en %	0.85%	3.66%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	61'708'851	68'058'000	63'599'150

3. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2017 sur 2018

Néant

b) Reports de crédits 2018 sur 2019

Service publié	Montant	Description
057 OJV	30'000	Achat de mobilier non réalisé en 2018

4. Remarques générales

La charge nette de ce service est inférieure de 6.3 mios par rapport au budget, ceci grâce à une diminution de charges de 3 mios et des revenus supplémentaires de 3.3 mios.

Remarques supplémentaires

Groupe 30	Diminutions des charges de personnel liées à des remboursements supérieurs (allocation maternité, assurance maladie et accident).
3130.1	Augmentation due à la croissance des affaires dans les offices des poursuites et faillites.
3135.2	Les frais de placement des mineurs sont en baisse constante depuis plusieurs années.
3160	Diminution due à des remboursements importants d'acompte de charges pour le site de Longemalle à Renens.
3199.1	En constante augmentation depuis 2011, ce poste semble avoir atteint le plafond.
4210	Reflet de l'activité soutenue des différents offices.
4260	Les émoluments des tribunaux diminuent de 0.7 mio. Cette diminution est principalement due à la baisse des émoluments de la Cour civile du Tribunal cantonal. En effet, cette cour arrive au terme de la liquidation des dossiers de l'ancienne procédure (CPC-VD), qui générait des recettes significatives.

5. Investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2018	1'500'000	0	1'500'000
Comptes 2018	2'279'599	0	2'279'599
Écarts	779'599	0	779'599

11.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires Mme Claire Richard, rapportrice
M. Alberto Cherubini

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Notre sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint. Nous les remercions très vivement pour les informations claires et détaillées fournies et les réponses précises apportées à nos questions.

2. Récapitulation des comptes 2018

a) Comparaison avec le budget 2018

	Charges	Revenus
Budget 2018	8'469'900	34'000
Comptes 2018	7'824'644	18'136
Différence en fr.	-645'256	-15'864
Différence en %	-7,62%	-46.66%

b) Comparaison avec le budget 2018, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2018	8'469'900	34'000
Crédits supplémentaires	0	0
Budget total 2018	8'469'900	34'000
Comptes 2018	7'824'644	18'136
Différence en fr.	-645'256	-15'864
Différence en %	-7.62%	-46.66%

c) Comparaison avec les comptes 2017

	Charges	Revenus
Comptes 2017	8'072'521	26'896
Comptes 2018	7'824'644	18'136
Différence en fr.	-247'877	-8'760
Différence en %	-3.07%	-32.57%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Charge nette	7'806'508	8'435'900	8'045'626

3. Reports de crédits

a) 2017 sur 2018

Néant.

b) 2018 sur 2019

Néant.

4. Remarques sur les comptes

3090 Le poste Formation et perfectionnement du personnel a été moins utilisé que prévu. Après une année 2017 particulièrement chargée (emménagement dans le nouveau Parlement et changement de législature), le personnel a préféré surseoir une année à certaines formations, notamment certifiantes, afin de reprendre son souffle.

3054 Excédent dû à la nouvelle imputation dans ce compte des charges sociales liées aux indemnités des députés. Baisse en conséquence du compte 3050, où étaient précédemment imputées ces charges.

3110 Notamment achat de mobilier pour la terrasse du Parlement.

3153 Prestations assurées par la Direction des systèmes d'information (DSI), qui n'a pas transmis de facture à ce sujet. La baisse de ce poste est programmée au cours des deux prochains exercices en raison de l'arrivée de Bleu Siel.

4472 Politique de location du Parlement et de sa buvette assez restrictive.

5. Dépenses d'investissement

Néant.